PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **HILSENHEIM**

RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic et état initial de l'environnement

Prescription Révision n°1 du PLU le : 03/10/2016

REVISION DU PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 10 février 2026,

A Hilsenheim,
le 10 février 2026

Madame le Maire,
MOSSER Mireille

territoire+

atip
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD
53 rue de Sélestat
67210 OBERNAI

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

PARTIE1 : Diagnostic territorial 6

1-PREAMBULE 8
2-TERRITOIRE COMMUNAL 9
2.1- Géographie 9
2.2- Histoire 10
3-TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL 12
3.1- La communauté de communes du Ried de Marckolsheim 12
4-INFRASTRUCTURES ET MODES DE TRANSPORT 13
4.1- Réseau routier 13
4.2- Réseau ferroviaire 14
4.3- Transport aérien 14
4.4- Voies navigables 14
4.5- Pistes cyclables 15
4.6- Transports en commun 16
5-DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS 17
5.1- La prépondérance de l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail 17
5.2- Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public 17
6-RESEAUX ET SERVICES TECHNIQUES 18
6.1- Eau potable 18
6.2- Assainissement 21
6.3- Gestion des déchets 22
6.4- Sécurité incendie 22
6.5- Gaz 22
6.6- Electricité 22
6.7- Réseaux numériques 23
7-DEMOGRAPHIE 24
7.1- Une croissance démographique plus marquée au début des années 2000 24
7.2- Une tendance au vieillissement de la population 25
7.3- Un desserrement des ménages moins fort ces dernières années 26
7.4- Composition des ménages 27
8-HABITAT 28
8.1- Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies 28
8.2- Un taux de logements vacants révélant un marché immobilier tendu 30
8.3- Les prix de l'immobilier 32
8.4- La part des appartements en légère progression 33
8.5- Une part relativement importante de logements de taille intermédiaire 34

8.6- Une faible part de logement social 35
8.7- Un parc de logements relativement récent 35
8.8- L'habitat spécifique 36
9-ACTIVITES ECONOMIQUES 37
9.1- Une offre en commerces et services de proximité au sein du village 37
9.2- Présence de plusieurs entreprises 37
9.3- La zone d'activités intercommunale à Hilsenheim 38
9.4- L'activité touristique 38
9.5- L'activité agricole et forestière 39
10-EMPLOIS 45
10.1- Une large majorité d'actifs travaillant en dehors de la commune 45
10.2- Un nombre d'emplois en progression 47
10.3- Un taux de chômage moins élevé qu'à l'échelle du département 48
10.4- Les professions intermédiaires les plus représentées dans la population active communale 49
10.5- Des revenus un peu plus importants 49
11-EQUIPEMENTS PUBLICS ET VIE SOCIALE 50
11.1- Les équipements 50
11.2- Le tissu associatif 51
12-PATRIMOINE 52
12.1- Patrimoine bâti 52
12.2- Archéologie 63
13-DEVELOPPEMENT URBAIN 64
13.1- Une morphologie de village groupé 64
13.2- Les caractéristiques urbaines et architecturales 65
13.3- La trame viaire 66
14-CONSOMMATION FONCIERE SUR LES 10 DERNIERES ANNEES PRECEDENT L'ARRÊT DU PLU 67
14.1- Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) 67
14.2- Effet de l'urbanisation sur la production de logements 68
15-POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN 69
15.1- Capacité de densification : les « dents creuses » 69
15.2- Capacité de mutation du bâti existant 70
15.3- Potentiel de renouvellement urbain total 70
16-BESOINS FONCIERS EN EXTENSION A L'HORIZON 2040 71

PARTIE 2 : Etat initial de l'environnement 72
1-ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 73
1.1-Topographie 73
1.2-Géologie 74
1.3-Hydrographie 76
1.4-Climat 80
1.5-Adaptation au changement climatique 81

2-PAYSAGE ET OCCUPATION DES SOLS **82**
2.1-L'unité paysagère Plaine et Rieds **82**
2.2-Histoire de la commune **82**
2.3-Le grand Paysage **83**
2.4-Les unités visuelles **83**
2.5-Les tendances évolutives **88**
2.6-L'occupation des sols **89**
3-ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE **92**
3.1- Trame verte et bleue **92**
3.2- Zones humides **94**
3.3- Site Natura 2000 **97**
3.4- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) **103**
3.5- Arrêté de protection de biotope **105**
3.6- Plans d'action **107**
3.7- Projet agro-environnemental et climatique **108**
3.8- Les formations végétales **109**
3.9- Le peuplement animal **113**
3.10- Les mesures compensatoires **114**
3.11- Cartes des enjeux biologiques **115**
4- RESSOURCES ET ENERGIES **116**
4.1- Géothermie **117**
4.2- Photovoltaïque **117**
4.3- Eolien **118**
4.4- Hydraulique **118**
4.5- Bois énergie **118**
4.7- La consommation énergétique globale à Hilsenheim **118**
4.8- Le potentiel énergétique local **119**
5- RISQUES ET NUISANCES **120**
5.1- Risque d'inondation **120**
5.2- Coulées de boues **121**
5.3- Risque de mouvements de terrain **121**
5.4- Risque sismique **122**
5.5- Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles **123**
5.6- Sites industriels et ICPE **123**
5.7- Sites et sols pollués **124**
5.8- Transport de marchandises dangereuses **125**
5.9- Itinéraire de transports exceptionnels **127**
5.10- Lignes électriques à haute tension **127**
5.11- Nuisances **127**
5.12- Radon **128**
6- SANTE PUBLIQUE **129**

6.1 - Qualité de l'eau potable 129
6.2 - Qualité de l'air 130
6.3 - Risques sanitaires liés au moustique tigre 131
6.4 - Risques d'exposition aux produits phytosanitaires 131
6.5 - Risques d'exposition aux ondes électromagnétiques 131

PARTIE1 : Diagnostic territorial

1- PREAMBULE

Le code de l'urbanisme précise que **le rapport de présentation du PLU s'appuie sur un diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricole, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement (notamment en matière de biodiversité), d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Le présent document comprend le **diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement du PLU de Hilsenheim** et traite les différentes thématiques nécessaires à la mise en lumière des enjeux du territoire sur lesquels repose le projet de PLU (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation).

2- TERRITOIRE COMMUNAL

2.1- Géographie

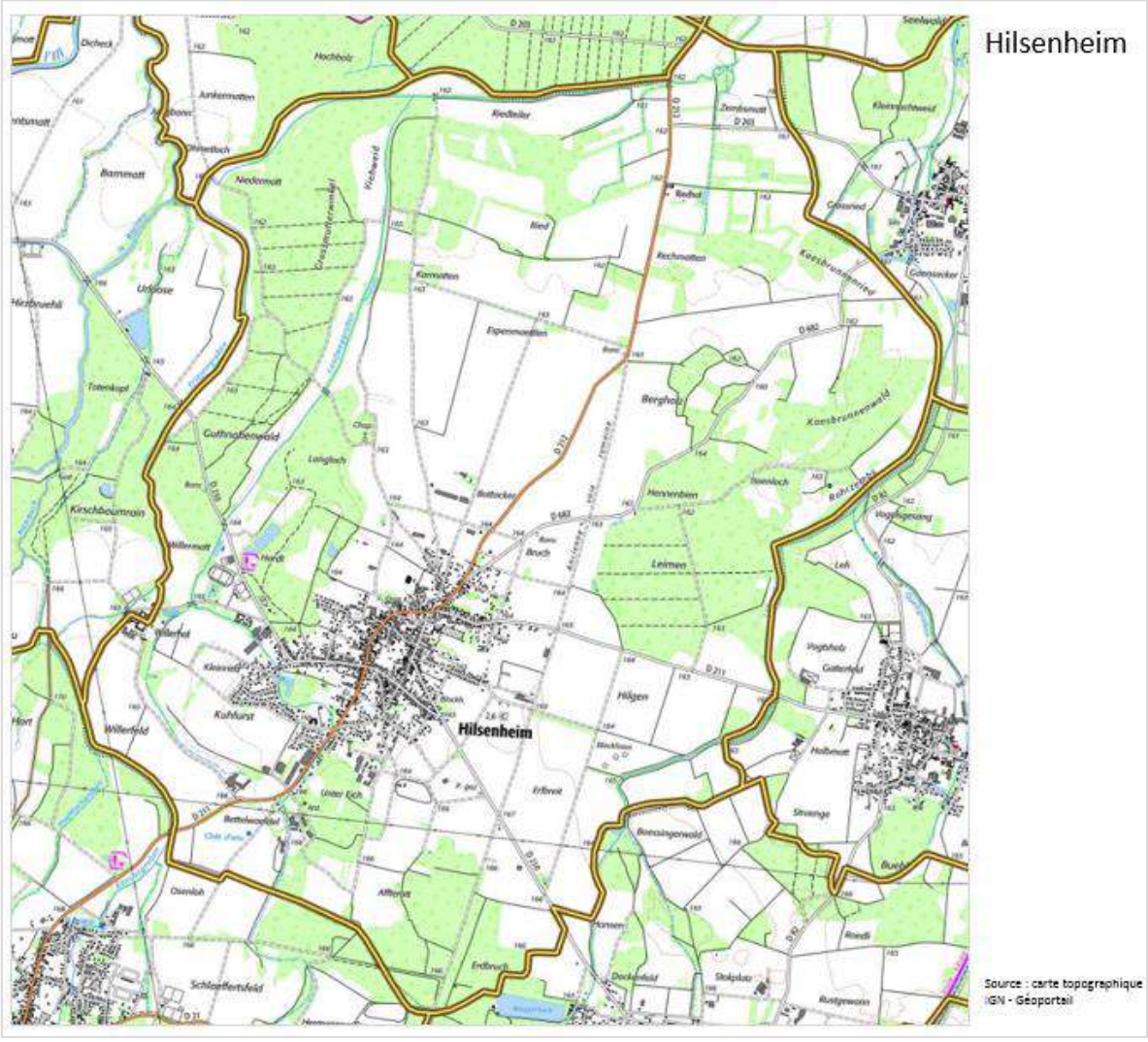
La commune de Hilsenheim se situe en région Grand Est, plus précisément en Alsace et dans le département du Bas-Rhin. A vol d'oiseau, elle est située à environ 10 km à l'est de Sélestat, 30 km au nord-est de Colmar et 40 km au sud de Strasbourg.

Hilsenheim fait partie de l'arrondissement de Sélestat-Erstein dont le chef-lieu est la commune de Sélestat.

Le territoire de Hilsenheim s'étend sur 19,9 km² et accueille une population de 2 638 habitants en 2020 (Insee), soit une densité de population de 132 habitants/km².

Les communes limitrophes sont les suivantes : Kogenheim, Sermersheim, Huttenheim, Rossfeld, Witternheim, Bindernheim, Wittisheim, Muttersholtz et Ebersmunster.

La commune de Hilsenheim est située au cœur du Grand Ried, dans la plaine d'Alsace. L'espace bâti est entouré de terres cultivées, notamment dédiées au maïs, et d'espaces boisés. Elle est située non loin de l'ancien canal du Rhône au Rhin et du Rhin.



2.2- Histoire

Origine du nom

Le nom de Hilsenheim, sans doute d'origine alamane, se décompose en « Hils » (anciennement : « hilt », soit « poignée d'épée » en alémanique et en haut-allemand (« hilt » également en anglais moderne et « Hilze » en allemand) et « heim » (demeure ou lieu). Une interprétation possible est qu'un village pré-existant gallo-romain ait été conquis par la force par les alamans, à la chute de l'empire romain, ou que le lieu ait été attribué à un guerrier alaman valeureux. Une épée brisée peut symboliser la paix obtenue par reddition honorable (les alamans se soumirent à Clovis après la bataille de Tolbiac, et furent intégrés dans le royaume franc), mais ce symbole se retrouve également dans plusieurs légendes nordiques et germaniques, une occurrence célèbre étant l'épée magique Gram de la mythologie scandinave, nommée Balmung dans les Nibelungen.

Des civilisations celtes pratiquaient, ainsi que le montrent de nombreuses découvertes archéologiques, des rites comprenant l'enfouissement d'une épée rituellement brisée.

L'occupation préhistorique du site est attestée par plusieurs tumuli datant du premier âge du fer (Hallstattien) notamment au lieu-dit « Willermatt », dont certains ont été fouillés au début du XXe siècle. Peu avant cette résurgence se trouve une ferme isolée fortifiée, le Riedhof, qui pourrait être bâtie sur un ancien site romain, peut-être un avant-poste du détachement de la VIIIe Légion Romaine (basée à Strasbourg) qui gardait l'important centre religieux et administratif (douanes et monnaie) d'Hellelum (aujourd'hui Ehl), une villa romaine ou une auberge sur la voie romaine.

La forêt située au sud de Hilsenheim, entre Muttersholz et Wittisheim, était nommée par les romains « Lucus Augusti », soit « Le bois sacré d'Auguste ». Cela laisse supposer un culte rendu par l'empereur Auguste (dont le passage dans le voisinage est attesté) à une divinité locale sans doute bien plus ancienne. Selon d'autres sources (interprétant des gravures de tombes à Rome), il pourrait s'agir là d'une forêt sacrée triboque dédiée à Auguste par ceux-ci. On y a trouvé au XIXème siècle les vestiges (espace carré de 50 à 60 m de côté, surélevé de 3m : pierres taillées, sous-bassement en briques, fragments, tessons…) d'un bâtiment romain : relais routier, fort, lieu de cultes (fanum) ou de festivités ? Seules des fouilles modernes permettraient de trancher. Le lieu, légèrement surélevé, formait probablement une petite île, et donc un refuge, en cas de fortes crues de l'Ill et du Rhin. La chronique d'Ebersmunster parle également au XIVème siècle des vestiges d'une place forte dite « Erdburg » édifiée à Hilsenheim par un empereur romain : il pourrait s'agir du même bâtiment. Autres vestiges trouvés dans cette forêt : des traces d'un ancien village, Niveratsheim, dont on ne sait pratiquement rien, si ce n'est que son étymologie le rattache a priori à Ratsamhausen.

Il est probable que la proximité du sanctuaire celtique de Novientum (devenu Ebersmunster) ait eu une influence forte sur le peuplement du ban de Hilsenheim par les Médiomatriques, puis les Triboques et enfin les Romains. Hilsenheim se situe en bordure de l'ancienne voie romaine consulaire (environ 12 mètres de large à l'époque, avec pavage central pour les véhicules et deux larges bords gazonneux pour les cavaliers) qui reliait Bâle à Strasbourg. Celle-ci forme aujourd'hui le chemin rural dit *Heidenstraessel* 'Petite route des payens' et l'œil exercé pourra discerner au départ de cette route les indices d'une centuriation romaine remontant sans doute au 1er siècle après JC (installation possible de colons gallo-romains).

En bordure de cette ancienne voie romaine, à 3 kilomètres au nord du village, se trouve une résurgence phréatique à l'eau limpide nommée *Waechterquellen* ('Sources des Gardes'). Elle devrait son nom à l'implantation d'un poste de garde à l'époque romaine, comme cela était alors fréquent au passage d'une rivière. Selon la légende locale, le roi (de Neustrie et d'Austrasie) Dagobert III se serait noyé dans ces Waechterquellen avec son carrosse. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, on buvait ou on se baignait dans cette eau pour soigner diverses affections.

Sous l'occupation allemande

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le village (à la différence de ses voisins situés plus près du Rhin, il n'avait pas été évacué au début des hostilités) a subi l'occupation allemande. Plusieurs habitants du village ont été incorporés de force par l'armée allemande et sont morts en Russie. Un bombardier Lancaster (immatriculé LL637) de la Royal Canadian Air Force s'est écrasé vers 23h30 le 15 mars 1944 en bordure du village, à proximité de la route de Wittisheim, son équipage de 7 aviateurs du 408th Squadron est enterré dans le cimetière de Hilsenheim. Ce bombardier faisait partie d'un groupe de 863 avions Halifax, Lancaster et Mosquito qui

revenaient d'une mission de bombardement de Stuttgart. Il s'est écrasé suite à une collision avec le Lancaster ME658, poursuivi par la chasse allemande et qui s'est lui-même écrasé à proximité de Mussig.

Deux ouvrages fortifiés (« blockhaus ») de la ligne Maginot (en ruines) sont visibles sur le ban de la commune : l'un se trouve 'Rue des vergers' (en lisière du village en allant vers Wittisheim) ; l'autre est à environ 1,5 km du village, en bordure immédiate de la route de Bindernheim, à hauteur d'un bois. Ces ouvrages étaient sous le contrôle du 42ème R.I.F (Régiment d'Infanterie de Forteresse), qui avait la responsabilité du sous-secteur de Hilsenheim (comprenant toute la bande rhénane entre Marckolsheim et Saasenheim). Lors des durs combats de l'hiver 1944/1945 pour la libération de la « Poche de Colmar », en bordure de laquelle il se situait, Hilsenheim a vu détruire certains de ses bâtiments, dont son église (érigée en 1756 celle-ci a été reconstruite selon un plan différent dans les années 1950). Après plus de deux mois de combats intenses pendant lesquels la population non évacuée s'était réfugiée dans les caves, combats menés notamment par le Régiment Blindé de Fusilliers Marins de la 2ème DB du Général Leclerc et les Espagnols de la 9ème Colonne du Régiment de Marche du Tchad (dite La Nueve, ou encore la Colonne Drone du nom de son capitaine).

Le village a été libéré en janvier 1945 par les goumiers marocains du 15e Tabor (2e GTM) de la Première armée française du Général de Lattre, troupes coloniales de choc dont le film « Indigènes » a rappelé l'histoire. Ceux-ci poursuivirent leur route vers le Rhin sans s'attarder et furent relevés par d'autres unités de la Première armée française. Plusieurs habitants du village furent tués durant ces combats et d'autres périrent encore ensuite par les mines restées sur certaines routes et champs.

Source texte : Hilsenheim.fr

3- TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL

3.1- La communauté de communes du Ried de Marckolsheim

Contexte administratif :

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) regroupe les 18 communes suivantes : Artolsheim, Bindernheim, Bœsenbiesen, Bootzheim, Elsenheim, Grussenheim, Heidolsheim, Hessenheim, Hilsenheim, Mackenheim, Marckolsheim, Ohnenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schœnau, Schwobsheim, Sundhouse, Wittisheim.

Créée le 1er janvier 2012 suite à la fusion des Communautés de communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried, elle est la première à se situer à cheval sur les deux départements alsaciens.

La commune de Grussenheim a rejoint le groupement au 1er janvier 2016 après avoir été rattachée à la communauté de communes du Pays du Ried Brun.

Contexte économique :

Le territoire est fortement marqué par l'activité agricole et en particulier la culture du maïs. L'entreprise Syral située à Marckolsheim (transformation du maïs en dérivés agro-alimentaires) offre un débouché local pour les producteurs.

Le secteur de l'industrie occupe environ 40% des actifs du territoire et six entreprises comptent plus de 50 salariés. L'artisanat est également représenté, notamment dans le domaine du bâtiment et de la mécanique-métallurgie. L'activité tertiaire est très présente sur la commune de Marckolsheim et s'organise autour d'une fédération d'artisans, de commerçants et de prestataires de services.

Le territoire dispose de deux zones d'activités économiques : le Parc d'activités intercommunal de Marckolsheim et la Zone d'activités intercommunale de Sundhouse.

4- INFRASTRUCTURES ET MODES DE TRANSPORT

4.1- Réseau routier

La commune de Hilsenheim est desservie par la RD211 qui traverse le territoire du nord au sud et qui rejoint notamment la RD21 reliant Sélestat.

L'autoroute A35 est accessible depuis Sélestat, à quelques kilomètres à l'ouest du territoire.

La desserte routière locale présente une disposition « en étoile », avec des axes partant du centre du village et rayonnant vers les territoires voisins. La RD210 relie Hilsenheim aux communes voisines d'Ebersmunster d'une part et de Wittisheim d'autre part. La RD211 la relie directement à la commune de Bindernheim à l'est puis rejoint la RD 468 reliant Strasbourg à Marckolsheim.



Carte générale du réseau routier – source : géoportail

2) Le trafic routier

La commune de Hilsenheim est traversée par plusieurs routes départementales, supportant un trafic relativement soutenu. La RD210 depuis Ebersmunster est l'axe supportant le plus grand trafic car il permet de rejoindre la RD1083.

Infrastructure	Point de comptage	Trafic moyen journalier tous véhicules légers	Trafic moyen journalier poids-lourds
RD210	Depuis Ebersmunster	3 070 véhicules	230 véhicules
RD210	Vers Wittisheim	2 630 véhicules	140 véhicules
RD211	Vers Muttersholtz	2 650 véhicules	140 véhicules
RD211	Vers Bindernheim	1 810 véhicules	90 véhicules
RD212	Vers Benfeld	2 270 véhicules	70 véhicules
Source : CEA – données trafic routier dans le Grand Est, année 2019			

Des points de comptage ont été réalisés en 2023 en région Grand Est. Cependant aucun d'eux n'est situé sur le territoire d'Hilsenheim ou aux alentours sur des axes stratégiques. Ils concernent certains axes secondaires sur Wittisheim ou Kogenheim par exemple.

3) Covoiturage et autopartage

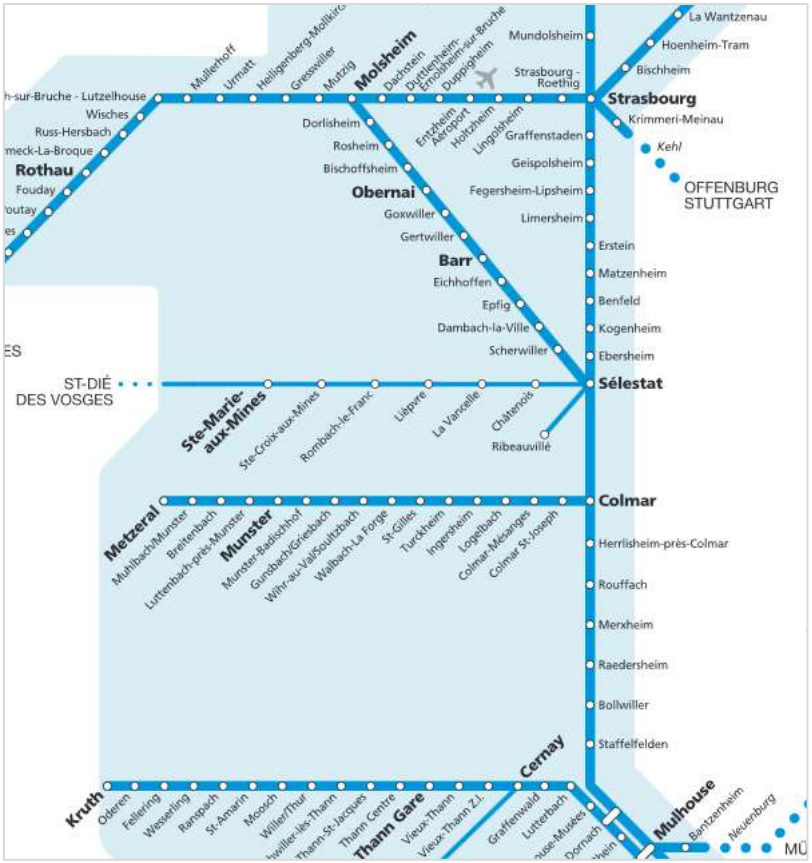
Pas de site dédié sur le territoire communal.

4.2- Réseau ferroviaire

La commune de Hilsenheim n'est pas desservie par une gare et le territoire n'est pas traversé par une voie ferrée. La gare la plus proche est celle de Sélestat. Deux haltes ferroviaires sont également situées à Ebersheim et Kogenheim.

Depuis la halte d'Ebersheim, il est possible de rejoindre Strasbourg en 35 minutes environ ou Colmar en 40 minutes environ (durée de trajet variable selon les horaires de départ).

Il est possible de rejoindre la gare de Sélestat en voiture (15 à 20 min depuis Hilsenheim) ou en bus (environ 30 min).



4.3- Transport aérien

Hilsenheim se situe à environ 40 km de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim (accessible en une trentaine de minutes par l'A35) et environ 35 km de l'aéroport de Colmar-Houssen.

4.4- Voies navigables

La commune de Hilsenheim est située à quelques kilomètres à l'ouest du Rhin et notamment du port de Rhinau.

4.5- Pistes cyclables



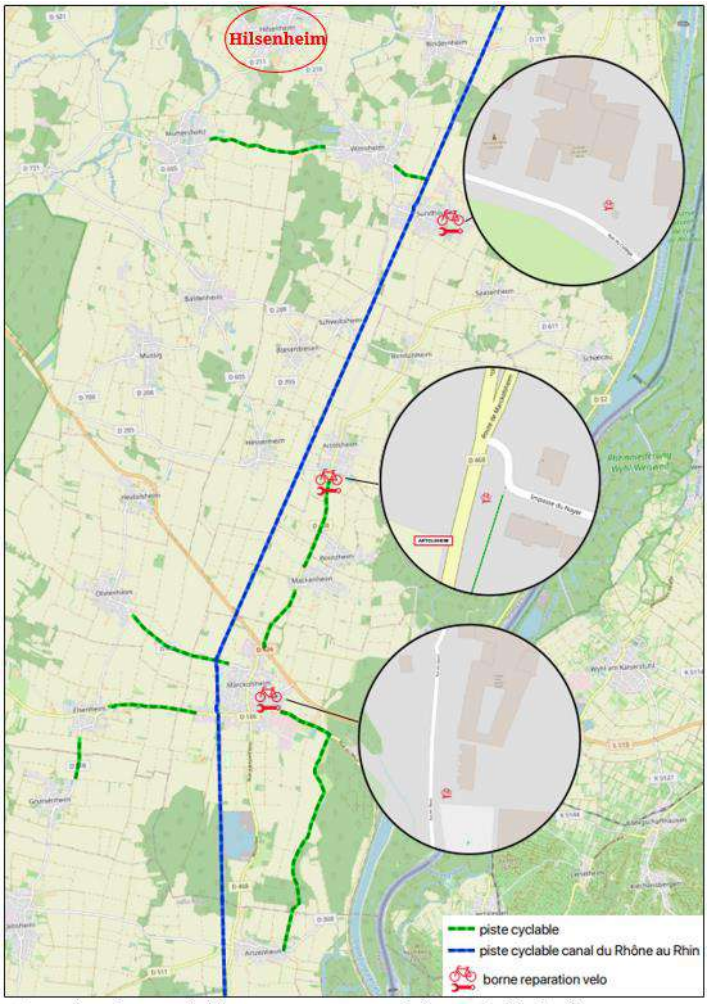
La commune de Hilsenheim n'est pas desservie par un itinéraire cyclable du département.

A l'échelle de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, le développement des liaisons douces est favorisé pour les trajets utilitaires et les loisirs.

Après l'aménagement de la piste cyclable Elsenheim-Marckolsheim et de la première tranche de la voie verte Tulla, plusieurs autres projets se sont réalisés :

- la création d'une piste cyclable reliant Artolsheim, Bootzheim, Mackenheim et Marckolsheim. Cet itinéraire sera prolongé vers Sundhouse via Richtolsheim
- la création de liaisons vers le canal du Rhône au Rhin et la Véloroute Rhin : des accès cyclables permettent aujourd'hui de rejoindre cet itinéraire depuis toutes les communes riveraines
- la liaison en site propre entre Marckolsheim et Ohnenheim
- le raccordement au réseau de la communauté de communes de Sélestat par la liaison entre Muttersholtz et Wittisheim

A noter également, qu'une nouvelle piste cyclable est envisagée entre Hilsenheim et Muttersholtz.



Carte des pistes cyclables – source : www.ried-marckolsheim.fr

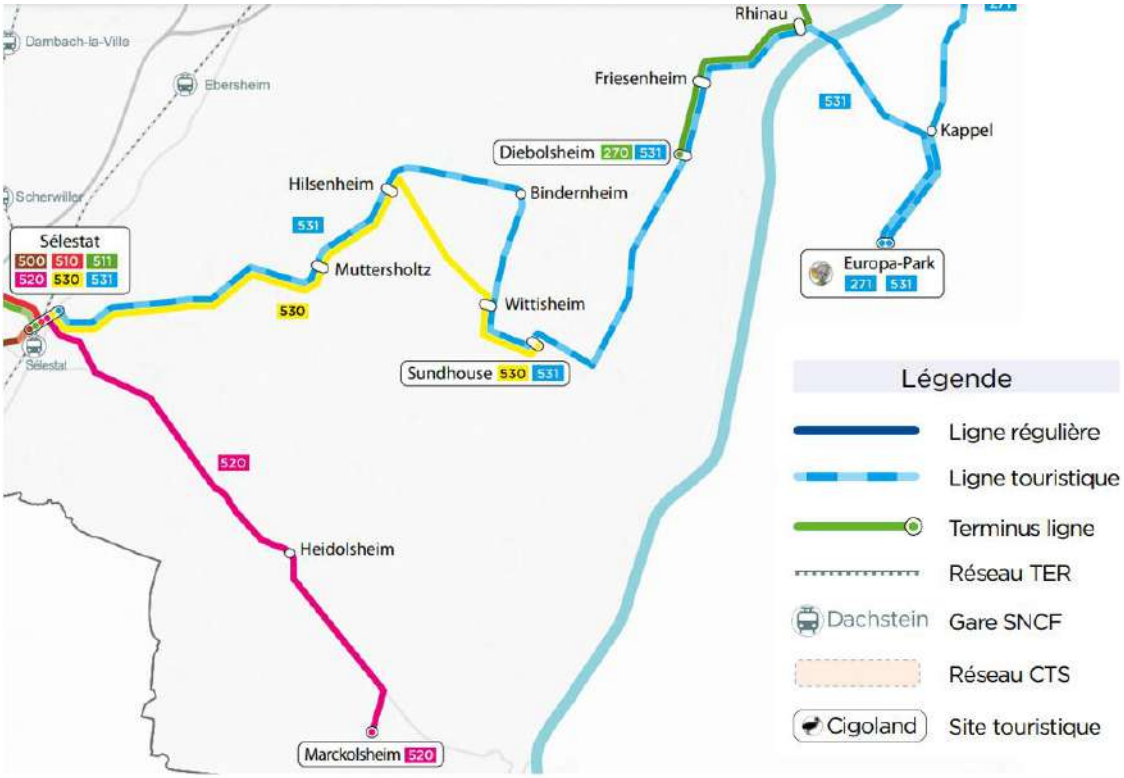
4.6- Transports en commun

La commune de Hilsenheim est desservie par la ligne n°530 du réseau Fluo Grand Est 67 reliant Sundhouse à Sélestat. Trois arrêts desservent la commune : Mairie, Poste et Providence :

- Dans le sens Sundhouse-Sélestat, l'on dénombre 5 arrêts à Hilsenheim (entre 6h et 9h).
- Dans le sens Sélestat-Sundhouse, l'on dénombre 5 arrêts à Hilsenheim (entre 13h et 20h).

La durée du trajet entre Hilsenheim Mairie et Sélestat Gare est d'environ 20 min.

La commune est également desservie par la ligne n°531 reliant Sélestat à Europa Park (navette Europa Park).



Sur le territoire de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, il existe également un service de transport à la demande « Mobi'Ried ». Il assure les déplacements des personnes peu mobiles à l'intérieur du territoire intercommunal.

Le réseau ELSA dessert Sélestat et des communes environnantes grâce à des lignes de bus régulières, notamment sur le réseau FLUO, et des lignes scolaires. Le réseau ELSA comprend également un service de transport à la demande. La commune d'Hilsenheim n'est pas desservie.

Extrait du plan interactif du réseau ELSA :



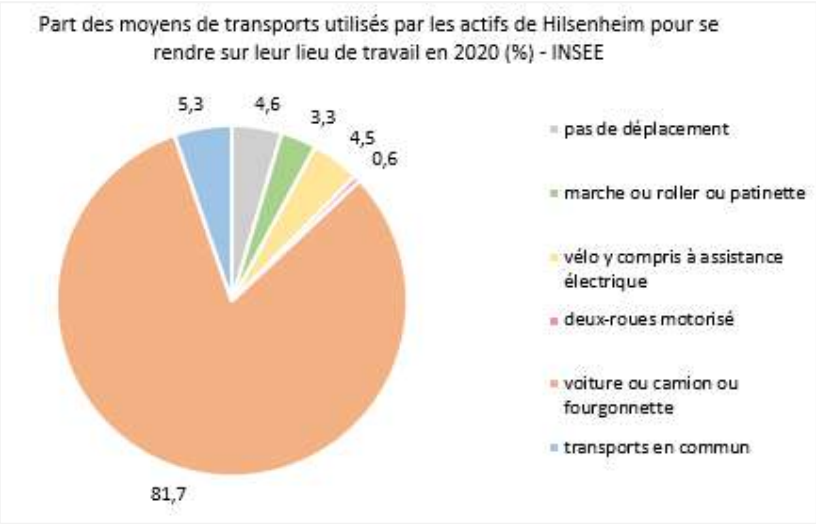
5- DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS

5.1- La prépondérance de l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail

Concernant les déplacements domicile-travail, la voiture est le moyen de transport le plus utilisés par les actifs de Hilsenheim (81,7% en 2020).

Grâce à la présence d'une ligne de bus permettant notamment de rejoindre Sélestat, la part des transports en commun est de 5,3% mais elle reste faible.

Le vélo représente 4,5% des déplacements domicile-travail et la marche 3,3%.



5.2- Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public

Véhicules motorisés :

- Place de la Mairie : 43 places dont 2 places réservées PMR
- Rue d'Ebersmunster, complexe sportif : 79 places
- Rue du Cimetière, presbytère : 37 places dont 2 places réservées PMR

Véhicules hybrides et électriques :

- Néant

Vélos :

- Place de la mairie : 6 emplacements de type arceau
- Rue d'Ebersmunster, complexe sportif : 16 emplacements de type râtelier
- Rue du cimetière : 3 emplacements de type arceau

Possibilités de mutualisation des capacités de stationnement :

L'aire de stationnement située rue d'Ebersmunster mutualise les emplacements à destination des différents équipements sportifs et mutualise les emplacements voitures et vélos.

Le parking rue du Cimetière est situé à proximité du presbytère, du cimetière, de l'école maternelle et de quelques commerces.

6- RESEAUX ET SERVICES TECHNIQUES

6.1- Eau potable

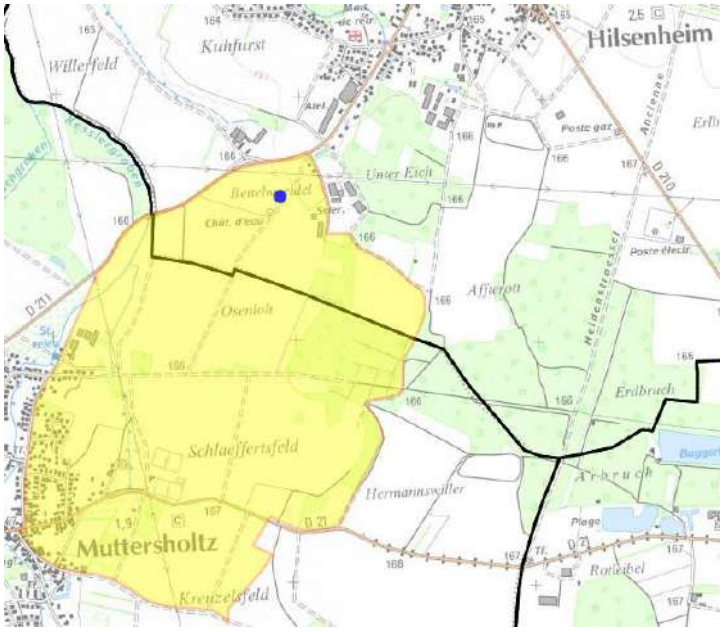
La note technique et le plan du réseau d'eau potable sont annexés au dossier de PLU

La production et la distribution d'eau potable sont assurées par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). La commune est intégrée au périmètre du Ried de Marckolsheim et au secteur d'Hilsenheim et environs.

L'eau distribuée à Hilsenheim est tirée d'un puit situé entre Muttersholtz et Hilsenheim, déclaré d'utilité publique (servitude AS1) le 6 mars 1987 et disposant des périmètres de protection règlementaires (périmètres de protection "rapprochée" et "éloignée"). Tout projet à l'intérieur de ces périmètres devra être conforme à l'arrêté et être déclaré à l'agence régionale de santé. L'eau est acheminée au château d'eau proche du puits disposant d'un volume utile de 148 m3 pour un volume total de 600 m3. Elle est distribuée sans traitement.

La commune de Hilsenheim fait partie d'un captage conférence environnementale.

Forage et protection (source : SIG urba 67)

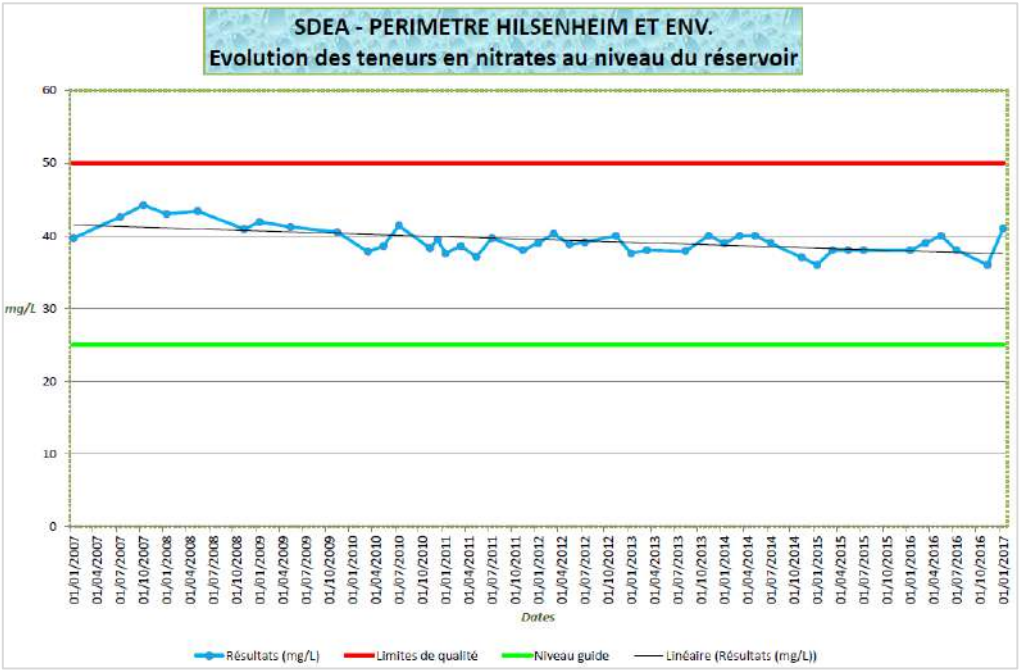




Des établissements recevant du public (ERP) disposent de captages privés : puits privé de la ferme Saint-Martin et puits privé de la Scierie Ehrart. Le suivi de la qualité de l'eau de ces captages est assuré par l'Agence Régionale de Santé.

En 2016, une rupture s'est produite à Hilsenheim sur la conduite principale rue d'Ebersmunster. D'importants travaux de rénovation des réseaux de distribution ont été engagés entre 2016 et 2020.

Cf. annexes sanitaires – notice technique SDEA.


SDEA - PERIMETRE HILSENHEIM ET ENV.
Evolution des teneurs en nitrates au niveau du réservoir
mg/L
Dates
Résultats (mg/L)
Limites de qualité
Niveau guide
Linéaire (Résultats (mg/L))

6.2- Assainissement

La note technique et le plan du réseau d'assainissement sont annexés au dossier de PLU

Les eaux usées sont gérées en régie par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), qui assure les missions de collecte, de transport et de dépollution. La commune est intégrée au périmètre du Ried de Marckolsheim.

Le réseau est de type unitaire, sauf pour le secteur de la zone commerciale rue des Tisserands qui est en séparatif. S'il présente l'avantage d'être plus économique qu'un réseau séparatif, le réseau unitaire est en revanche soumis aux brutales variations de débit des eaux pluviales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs et des ouvrages de traitement. Le risque de débordements d'eaux usées vers le milieu naturel (Hanfgraben et un étang au Nord de la commune) est ici limité par la présence de 6 déversoirs d'orages et d'un bassin de pollution de 400m3 de volume utile.

Les eaux usées sont acheminées vers la station de Sélestat mise en service le 28 janvier 2003, via un poste de refoulement intercommunal qui reçoit les effluents de 8 communes, situé rue des Acacias à Muttersholtz.

La STEP de Sélestat est jugée non conforme au regard de la réglementation en vigueur en raison de non-conformités à la fois en matière d'équipements et de performances épuratoires.

Indicateurs de la station intercommunale de Sélestat

(Source : Annexe sanitaire SDEA, portail d'information sur l'assainissement communal)

STEP	Marckolsheim
Type	Boue activée aération prolongée (très faible charge) – dénitrification - déphosphatation
Traitement des boues	Filtration à plateau des boues en extérieur et épandage
Capacité nominale (Equivalent habitant)	132 800
Débit de référence retenu (m^3/jour)	44 646
Charge maximale en entrée (Equivalent habitant)	100 762
Débit entrant moyen (m^3/jour)	22 452
Production de boue (tonne matière sèche/an)	1 628
Point de rejet	Brunnwasser

6.3- Gestion des déchets

La gestion des déchets de la commune de Hilsenheim est effectuée par le SMICTOM d'Alsace centrale (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Ce dernier est en charge de la collecte et du traitement des déchets de sept communautés de communes, soit 89 communes.

Le SMICTOM pratique la collecte sélective des déchets avec redevance incitative pour les ordures ménagères résiduelles.

Cette collecte s'effectue au porte-à-porte tous les mercredis pour les bacs gris (OMR) et tous les mardis en semaine paire pour les bacs jaunes (emballages ménagers recyclables).

La collecte des déchets en verre et des emballages ménagers recyclables se fait par apport volontaire dans des conteneurs mis à disposition des habitants.

La collecte des déchets verts, des déchets toxiques et des encombrants se fait par apport volontaire dans les déchèteries. Le SMICTOM en compte huit sur son territoire. Chaque déchèterie est équipée d'une recyclerie permettant aux habitants de déposer tout objet en état de marche et ainsi de donner une seconde vie à plus de 1000 tonnes d'objets chaque année.

Le SMICTOM dispose d'un Centre de tri des déchets recyclables (CDT) et d'une unité de compostage des déchets fermentescibles situés à Scherwiller et d'un Centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) de classe II situé au lieu-dit Heidenbuehl à Châtenois. L'exploitation de l'unité de compostage est confiée à l'entreprise Séché Eco-Industries, depuis le 1er septembre 2012.

Quantité moyenne en kilogramme par habitants de déchets collectés par le SMICTOM en 2023.

Les chiffres indiqués correspondent à une moyenne calculée sur l'ensemble
des communes du territoire couvert par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

	Quantité estimée en Kg/hab	
Collecte en porte-à-porte bac gris	101	21 %
Collecte en porte-à-porte bas jaune	60	13 %
Apport volontaire en conteneurs biodéchets	33	7 %
Apport volontaire en conteneurs en verre	45	10 %
Apport volontaire en Déchèterie et assimilés	230	49 %
TOTAL	469 kg/hab en 2023 (594 kg/hab de moyenne française) contre 590 kg/hab en 2012	

6.4- Sécurité incendie

La sécurité incendie est une compétence communale.

6.5- Gaz

Le territoire n'est pas desservi par le réseau de gaz naturel.

6.6- Electricité

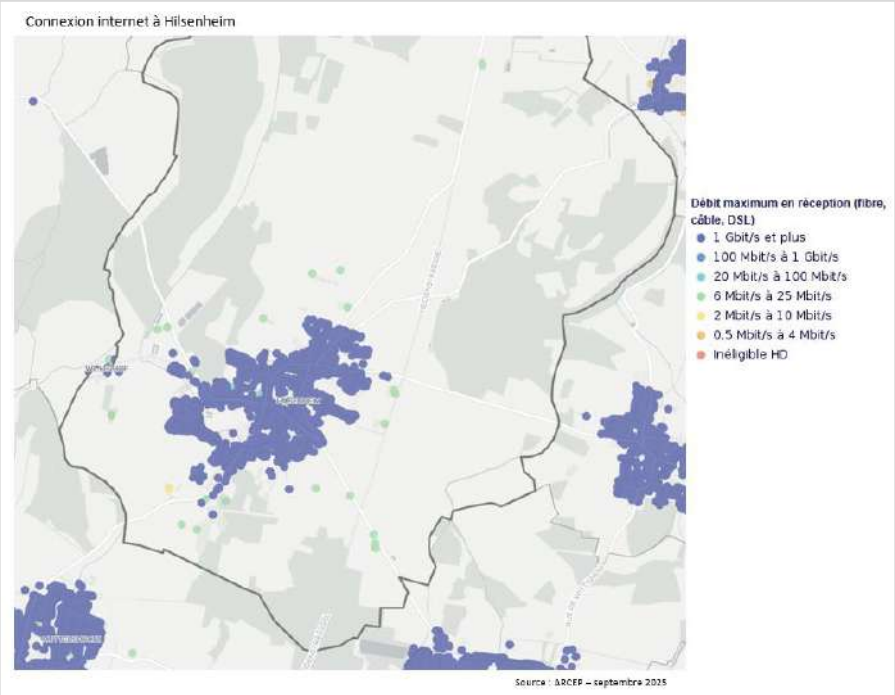
Le réseau électrique est géré par ENEDIS. La compétence éclairage public relève de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

6.7- Réseaux numériques

Internet

A Hilsenheim, en 2025, l'ARCEP montre que plus de 80% des locaux raccordables à l'internet très haut débit par fibre optique.

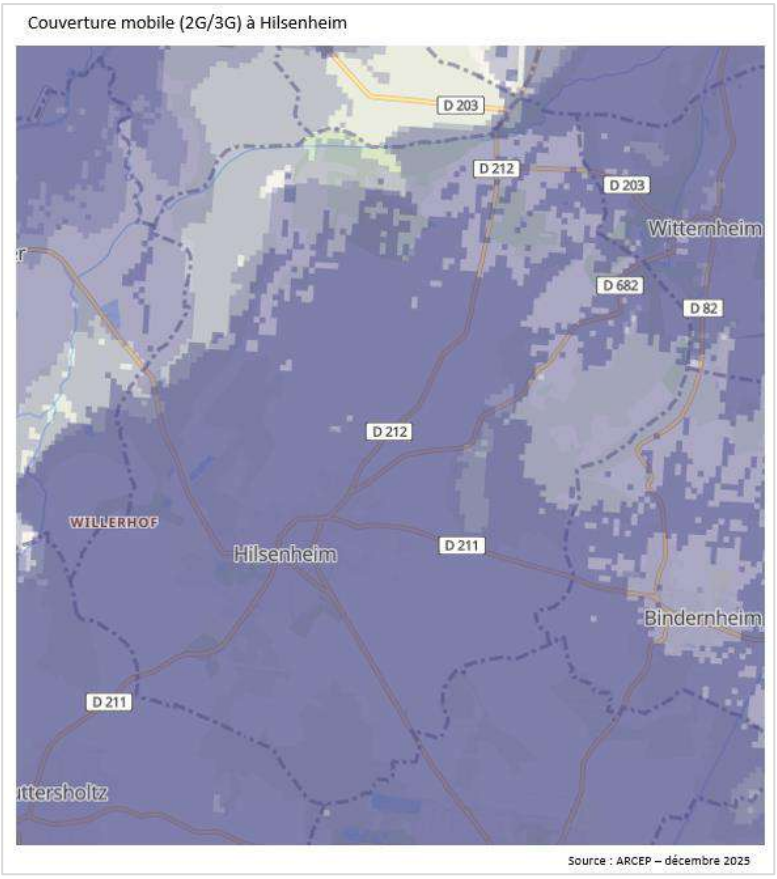
Le déploiement de la fibre optique a été engagée en 2020 et est aujourd'hui achevé sur le territoire.



Téléphonie mobile

La couverture est globalement très bonne sur le territoire de Hilsenheim.

Deux émetteurs sont localisés près de la RD211 à Hilsenheim en direction de Muttersholtz au sud.

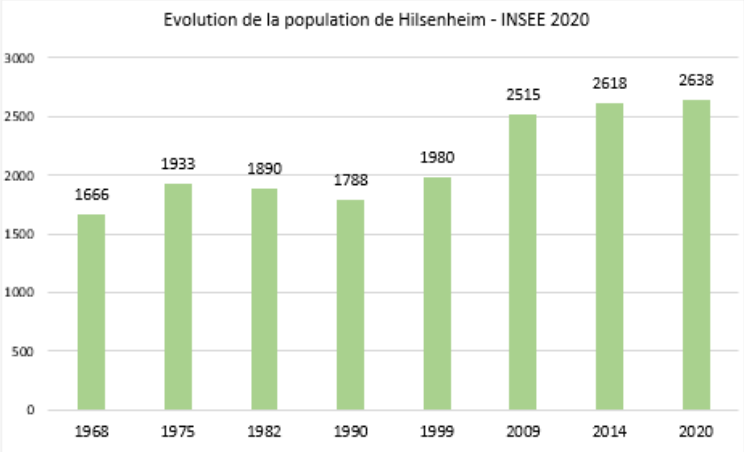


7- DEMOGRAPHIE

7.1- Une croissance démographique plus marquée au début des années 2000

Après avoir connu un fléchissement au cours des années 1980, la population de Hilsenheim a nettement augmenté à partir de début 2000 sur l'impulsion de vastes lotissements. En effet, le taux de variation annuelle moyen est de 2,4% sur la période 1999-2009, essentiellement grâce au solde migratoire de 1,9%.

La population de Hilsenheim atteint 2 638 habitants en 2020.



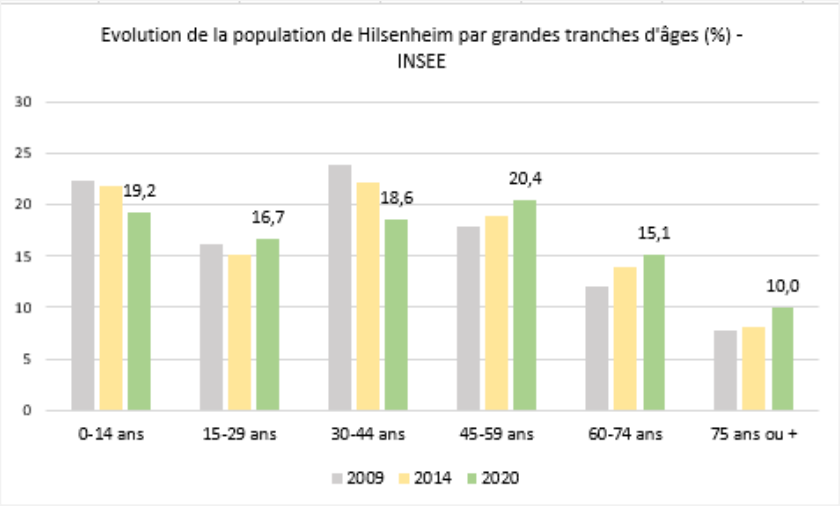
Hilsenheim (%)	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014	2014-2020
Variation annuelle moyenne de la population	2,2	-0,3	-0,7	1,1	2.4	0.8	0.1
due au solde naturel	0,2	0,1	0,1	0,3	0.5	0.2	0.1
due au solde migratoire	1,9	-0,5	-0,8	0,8	1,9	0,6	0,0
Source : INSEE							

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

7.2- Une tendance au vieillissement de la population

La tranche d'âges la plus représentée à Hilsenheim en 2020 est celle des 45-59ans avec 20,4%, tandis qu'en 2009 il s'agissait de celle des 30-44 ans avec 23,9%.

Entre 2009 et 2020, la part des moins de 45 ans a diminué de 7,9 points tandis que celle des 45 ans ou plus a augmenté. Cette tendance illustre un vieillissement global de la population au cours de la dernière décennie.



L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice de 1 indique un équilibre entre les deux populations. Un nombre supérieur indique une plus grande proportion de 65 ans et plus, et un nombre inférieur indique une plus grande proportion de moins de 20 ans.

A Hilsenheim, la part de la population âgée de moins de 20 ans est supérieure à celle âgée de 65 ou plus. Ceci est illustré par un indice de vieillissement de 0,78. (contre 0,54 en 2017) Cet indice est inférieur à celui observé sur le territoire départemental qui est de 0,81 (contre 0,76 en 2017), grâce à la présence de familles avec enfants sur la commune, qui contribue au maintien d'une population plus jeune. Néanmoins, le vieillissement de la population s'est effectué plus rapidement à Hilsenheim qu'à l'échelle départementale ces dernières années.

7.3- Un desserrement des ménages moins fort ces dernières années

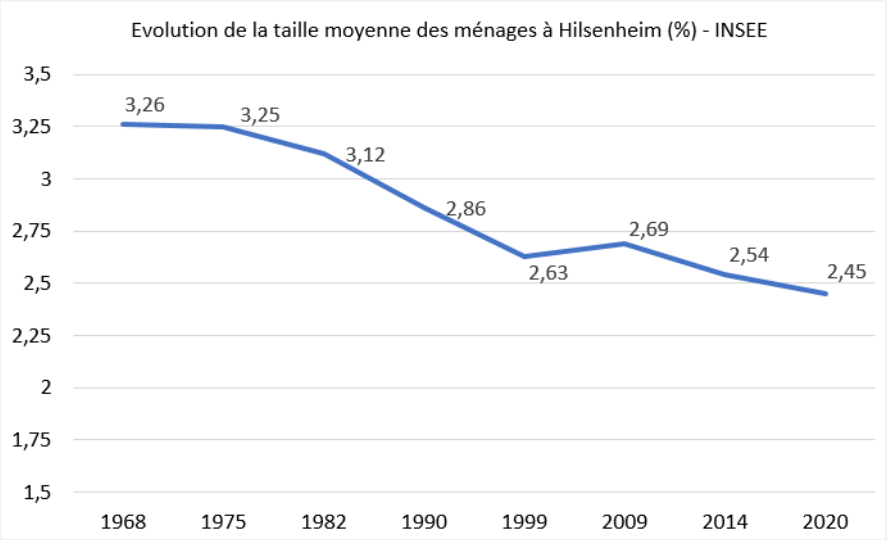
Le desserrement des ménages est la diminution de la taille moyenne des ménages (ou nombre d'occupants par logement) due à l'évolution des modes de vie (séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental) et au vieillissement de la population. Ce phénomène nécessite une adaptation du parc de logements pour éviter une diminution du nombre d'habitants sur la commune : création de nouveaux logements et développement de l'offre en logements de plus petite taille.

A Hilsenheim, la taille moyenne des ménages est en diminution ces dernières décennies, passant de 3,26 en 1968 à 2,45 en 2020. Comme l'indique le tableau ci-dessous, cette tendance est structurelle et s'observe sur les échelons territoriaux supérieurs. A Hilsenheim, le desserrement a été particulièrement important au cours des années 1980 et 1990 (la taille moyenne passant de 3,12 à 2,63 en une quinzaine d'années). Un léger rebond est observé au début des années 2000, en corrélation avec la croissance démographique plus importante sur cette période et l'arrivée de ménages avec enfants.

Le desserrement étant un phénomène structurel, il devrait se poursuivre dans les années à venir et la taille moyenne des ménages à Hilsenheim devrait atteindre 2,25 personnes par ménage à l'horizon 2040 même en considérant un ralentissement du phénomène.

La taille moyenne des ménages à Hilsenheim en 2020 est supérieure à celle observée sur le territoire départemental ou national. La part des couples avec enfants reste globalement plus importante sur la commune.

A l'horizon 2040, pour compenser le phénomène de desserrement des ménages observé à Hilsenheim, il conviendrait de réaliser 90 nouveaux logements (cf. partie « Besoins fonciers en extension à l'horizon 2040 » du présent document).



Evolution de la taille des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Hilsenheim	3,26	3,25	3,12	2,86	2,63	2,69	2,54	2,45
Bas-Rhin	3,25	3,04	2,80	2,63	2,49	2,32	2,27	2,20
France métropolitaine	3,06	2,88	2,70	2,57	2,40	2,27	2,23	2,17

Source : INSEE

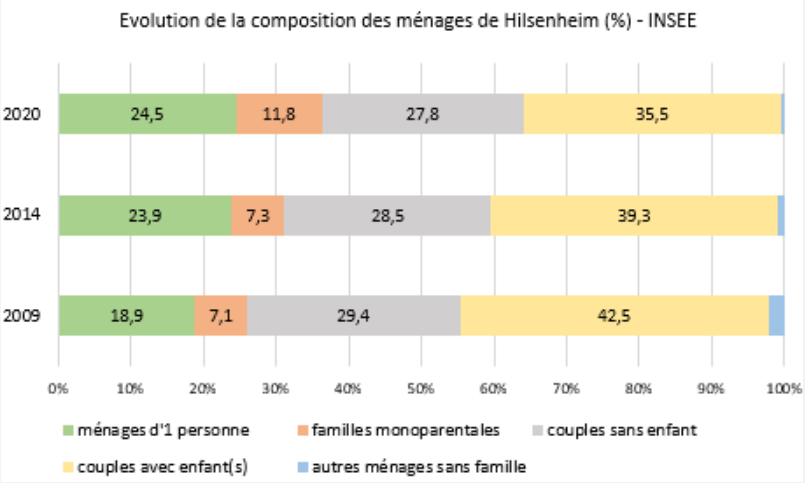
7.4- Composition des ménages

A Hilsenheim, les ménages avec famille(s) sont les plus représentés (75% en 2020) mais la part des ménages composés d'une seule personne a augmenté ces dernières années. Elle atteint 24,5% en 2020 contre 18,9% en 2009.

Même si la part des couples avec enfants reste la plus représentée sur la commune en 2020 avec 35,5%, elle a diminué depuis 2009, au profit de la part des ménages d'une personne et des familles monoparentales.

Ces données illustrent une tendance structurelle d'évolution des modes de vie et de desserrement des ménages.

Ces phénomènes induisent des besoins supplémentaires et nouveaux en termes de logements.

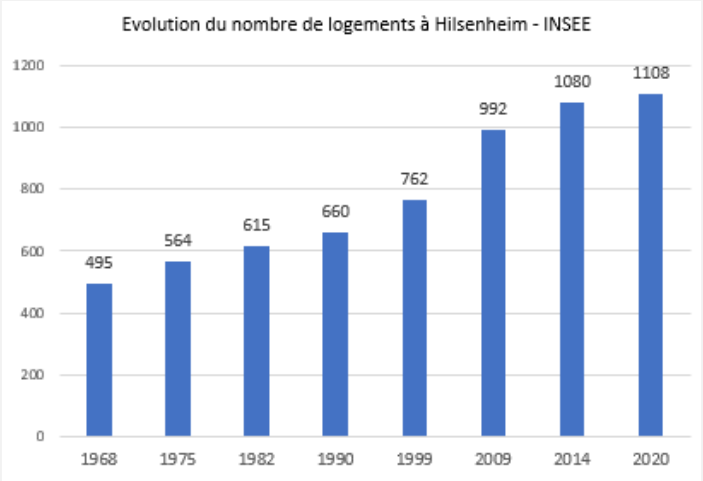


8- HABITAT

8.1- Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies

Hilsenheim connait une croissance continue de son parc de logements depuis 1968. Le nombre de logements est progressivement passé de 495 en 1968 à 1 108en 2020.

Le rythme de production de logements oscille entre 6 et 23 nouveaux logements par an selon la période mais a été plus important au cours des années 1999-2009 (23 nouveaux logements par an en moyenne) avec notamment la réalisation des lotissements rues du Moulin, du Cygne, du Héron et des Perdrix (maisons individuelles, maisons accolées, petit collectif).

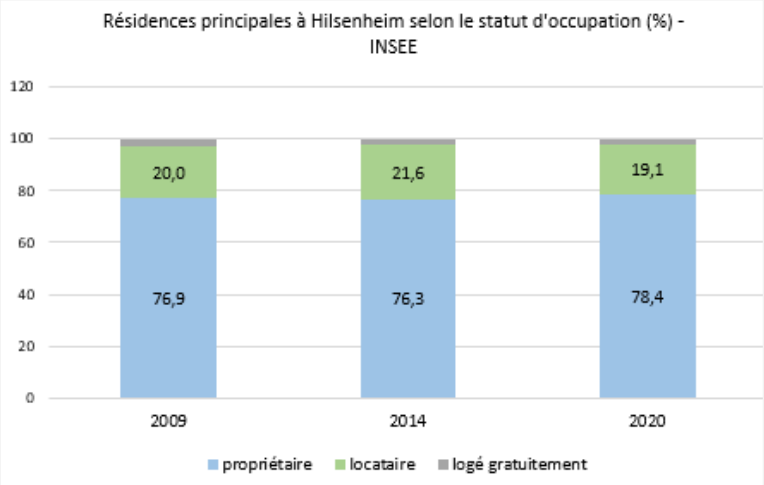


En 2020, sur les 1 108 logements comptabilisés à Hilsenheim, 1 006 constituent des résidences principales (soit 90,7%), 21des résidences secondaires et 81 des logements vacants.

Logements à Hilsenheim en 2020	Nombre	Part
Ensemble	1 108	100 %
Résidences principales	1 006	90,7 %
Résidences secondaires	21	2,0 %
Logements vacants	81	7,3 %

Source : INSEE

Les résidences principales sont occupées à 78,4% par les propriétaires et à 19,1% par des locataires. Ces données illustrent l'attractivité résidentielle de la commune de Hilsenheim, avec une majorité de résidences principales et de propriétaires occupants.



Résidences principales à Hilsenheim en 2020	Part
Ensemble	100 %
Propriétaires	78,4 %
Locataires	19,1 %
Logés gratuitement	2,5 %

Source : INSEE

8.2- Un taux de logements vacants révélant un marché immobilier tendu

Selon la définition de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé correspondant à l'un des cas suivants :

- *Logement proposé à la vente ou à la location*
- *Logement déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation*
- *Logement en attente de règlement de succession*
- *Logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste par exemple).*

Dans les deux premiers cas, la vacance est en théorie de courte durée et est nécessaire à la rotation des ménages dans le parc de logements (parcours résidentiels, entretien des logements). En revanche, dans les deux autres cas, il s'agit d'une vacance structurelle qui peut être de longue durée.

Concernant cette vacance structurelle, l'on retrouve plusieurs cas :

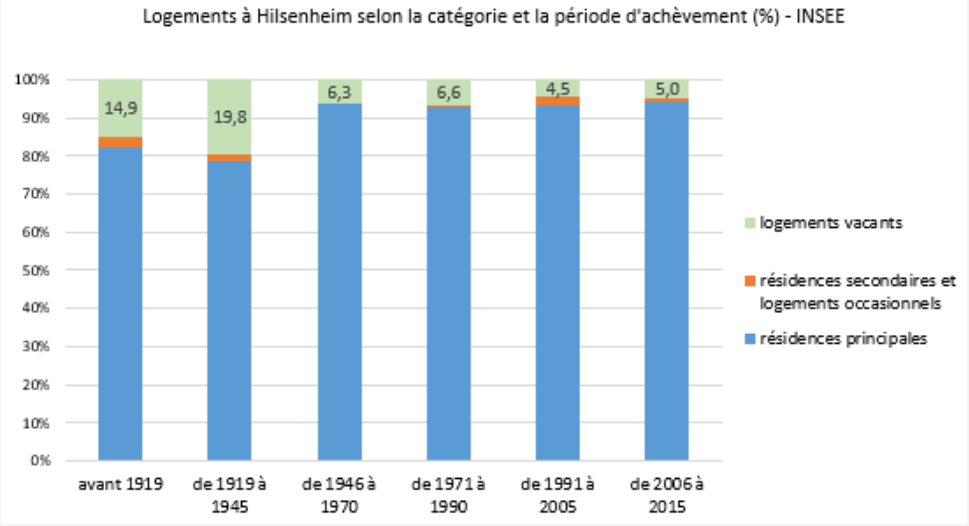
- *Vacance d'obsolescence ou de dévalorisation (logements obsolètes, inadaptés à la demande car trop chers ou dévalorisés ou en attente de destruction…)*
- *Vacance de transformation du bien (logements en travaux de longue durée, indivision, propriétaire en maison de retraite…)*
- *Vacance de désintérêt économique (désintérêt pour s'occuper du bien, pas de souhait de l'occuper soi-même, mauvaises expériences locatives, pas de capacité financière à entretenir le bien…)*
- *Vacance expectative, qui concerne plus particulièrement les agglomérations fortement urbanisées (rétention spéculative pour transmettre aux héritiers, logements réservés pour soi…)*

Le taux de vacance est un indicateur de la tension entre l'offre et la demande sur le marché immobilier. Une valeur faible indique une pénurie de logements (rareté de l'offre par rapport à la demande) et une valeur élevée indique que des logements restent inoccupés (offre trop importante ou mal adaptée). Un taux de 6% à 7% représente un marché relativement fluide.

A Hilsenheim, le taux de vacance en 2020 est de 7,3%,représentant un équilibre entre l'offre et la demande et un marché immobilier relativement fluide.

Année	Nombre de logements vacants à Hilsenheim	Part des logements vacants dans le parc de logements
1968	32	6,5 %
1975	35	6,2 %
1982	32	5,2 %
1990	37	5,6 %
1999	42	5,5 %
2009	77	7,8 %
2014	88	8,1 %
2020	81	7,3 %
Source : INSEE		

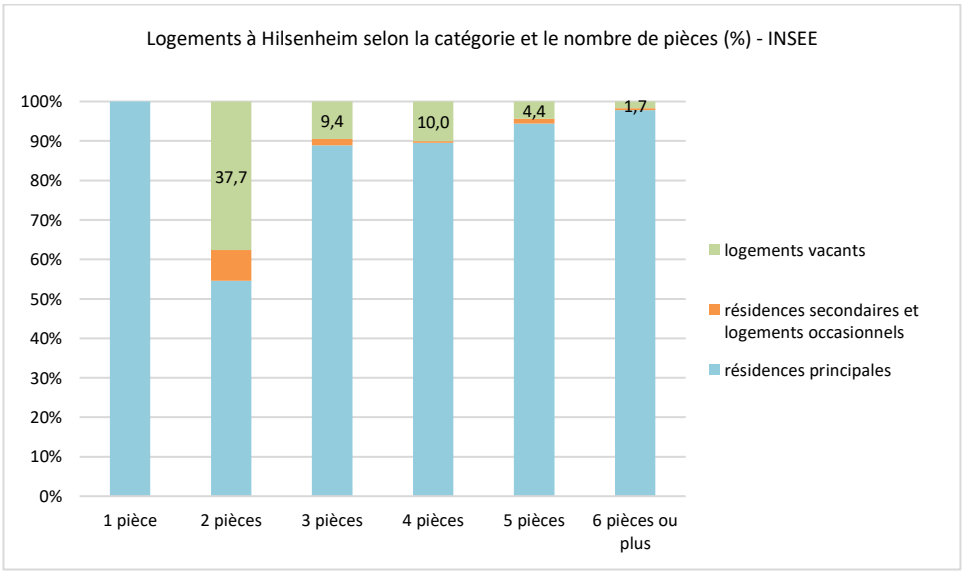
A Hilsenheim, la vacance concerne plus particulièrement les logements anciens. Le taux de vacance est en effet élevé pour les logements antérieurs à 1945 alors qu'il est faible pour les logements récents.



La vacance concerne également très largement les logements de 2 pièces (taux de vacance de 37,7%).

Les logements de taille intermédiaire sont également concernés mais dans une moindre mesure (environ 9% à 10%).

A l'inverse, le marché immobilier est tendu concernant l'offre en grands logements de 5 pièces ou plus. La demande est supérieure à l'offre sur ce type de bien.



8.3- Les prix de l'immobilier

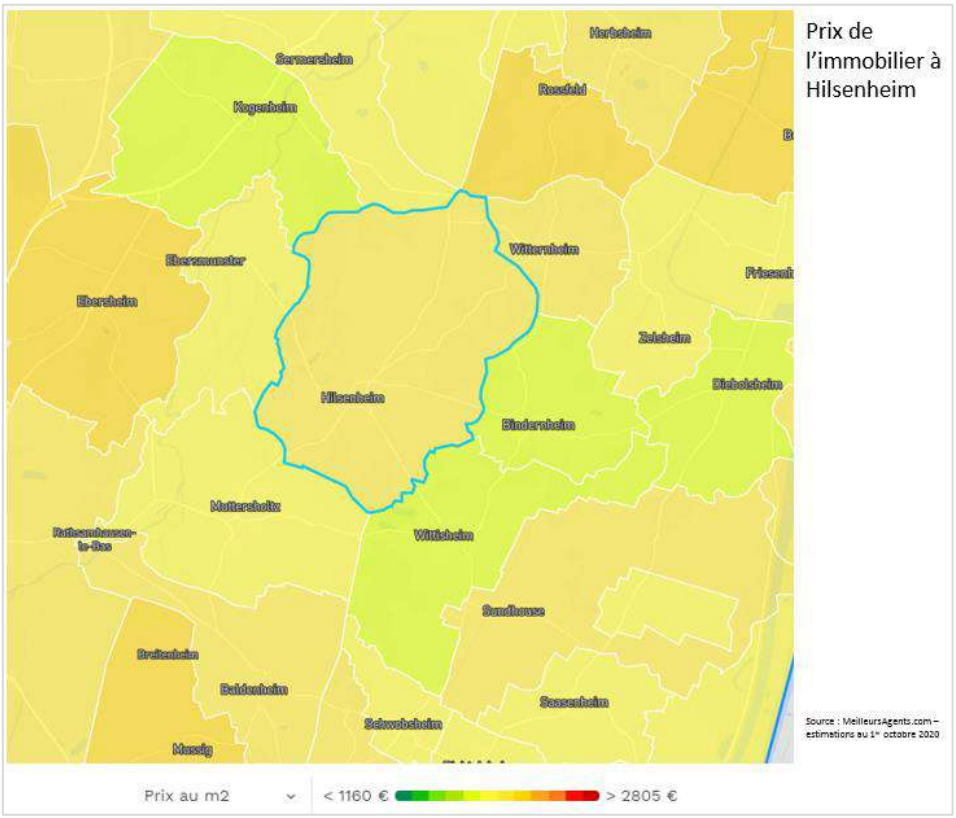
Au cours des dix dernières années, le prix de l'immobilier dans le Bas-Rhin a progressé d'environ 6%. En septembre 2020, le marché immobilier à l'échelle du département est considéré comme dynamique et le nombre d'acheteurs est supérieur de 9% au nombre de biens à vendre.

Au 1er octobre 2020, l'estimation MeilleursAgents.com du prix moyen à Hilsenheim est de 1 900 euros / m², tous types de biens confondus. Il est proche de celui de Sélestat (1 914 euros / m²).

Pour les appartements, le prix moyen est de 1 915 euros / m² avec des valeurs allant de 1 451 à 2 497 euros / m².Pour les maisons, le prix moyen est de 1 896 euros / m² avec des valeurs allant de 1 437 à 2 472 euros / m² selon les biens.

Hilsenheim présente des prix relativement attractifs qui permettent d'attirer les populations à la recherche d'un cadre de vie agréable tout en étant à proximité des pôles urbains tels que Sélestat ou Strasbourg.

Les prix de l'immobilier à Hilsenheim sont un peu plus élevés que dans certaines communes voisines telles que Wittisheim, Bindernheim, Kogenheim, Ebersmunster, Muttersholtz.



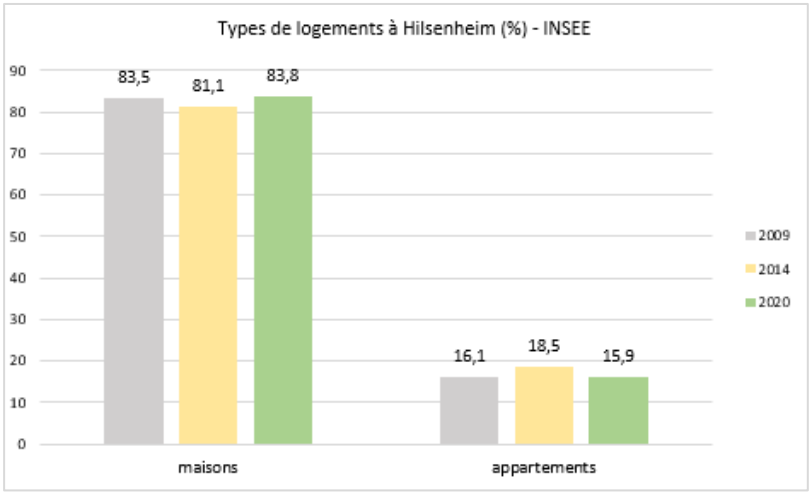
Le loyer mensuel moyen à Hilsenheim est de 7,1 euros / m² avec une valeur basse à 5,3 euros et une valeur haute à 8,5 euros/ m². Il est similaire à celui observé sur le secteur. Le loyer moyen est un peu plus élevé à Sélestat (8,1 euros / m²).

8.4- La part des appartements en légère progression

Le logement individuel est largement majoritaire à Hilsenheim où il représente 83,8% du parc en 2020. Cette proportion est répandue dans les communes rurales.

La part des appartements est de 15,9%, ce qui représente 176 appartements. Au cours des dernières années, le parc de la commune s'est peu diversifié en termes de typologie.

A titre comparatif, la part des appartements à l'échelle de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim est de 20,8% en 2020, en raison d'une proportion plus importante à Marckolsheim en particulier (798 appartements soit 40,4% du parc).



Nombre de logements à Hilsenheim	2009	2014	2020
Maisons	829	875	928
Appartements	160	199	176
Source : INSEE			

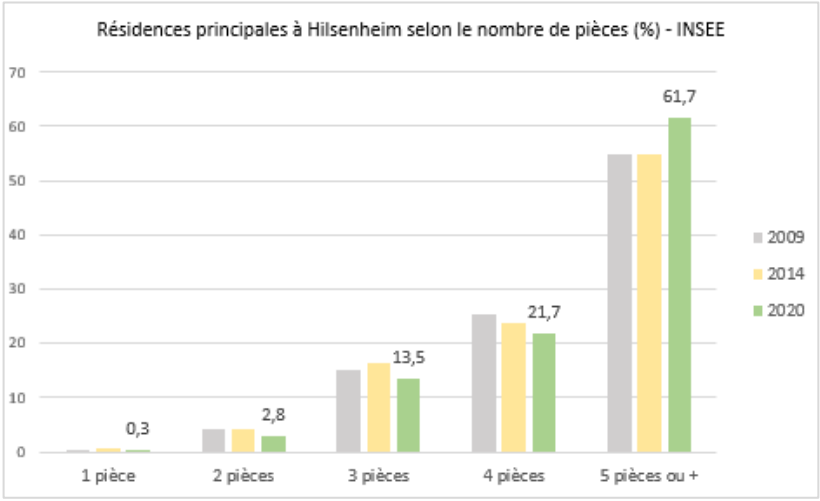
8.5- Une part relativement importante de logements de taille intermédiaire

Les logements de grande taille, c'est-à-dire comportant au moins 5 pièces, sont les plus représentés à Hilsenheim, avec 61,7% en 2020. Cette proportion est à mettre en relation avec la prépondérance des logements individuels sur la commune, ceux-ci disposent en moyenne d'un nombre de pièces plus important que les appartements. Le parc de logements à Hilsenheim est en effet essentiellement composé de maisons, avec un grand nombre de pièces. Ceci est également à mettre en relation avec la taille moyenne des ménages qui est plus élevée à Hilsenheim que sur les échelons territoriaux supérieurs illustrant une proportion plus importante de ménages avec enfants.

Sur la période 2009-2020, l'on constate que la part des logements de grande taille se renforce et que celle des logements de taille intermédiaire diminue.

Ces logements de taille intermédiaire sont importants car ils sont généralement attractifs pour les jeunes ménages et ils favorisent le parcours résidentiel local.

Les logements composés d'une seule pièce ne sont quasiment pas représentés à Hilsenheim. Ceux-ci s'adressent à un public spécifique, notamment les étudiants. Sur le territoire, l'offre et la demande pour ce type de logement est davantage représentée à Sélestat ou Strasbourg.



Nombre de résidences principales à Hilsenheim	2009	2014	2020
1 pièce	4	5	3
2 pièces	38	41	28
3 pièces	137	160	135
4 pièces	231	234	219
5 pièces ou +	498	537	621
Source : INSEE			

8.6- Une faible part de logement social

Selon l'INSEE, 10 logements sociaux sont recensés sur la commune de Hilsenheim en 2020, soit 1% du parc.

A l'échelle de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, la part des logements aidés représente 3,7% en 2020. Ces logements sont principalement situés à Marckolsheim avec 193 logements HLM selon l'INSEE, ce qui représente plus de la moitié de l'offre sur le territoire communautaire.

Part des logements HLM loués vides dans le parc de logements en 2020	
Hilsenheim	1,0 %
CC Ried de Marckolsheim	3,7 %
Bas-Rhin	11,5 %
Source : INSEE	

La commune de Hilsenheim n'est pas concernée par l'article 55 de la loi SRU qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de 15 000 habitants, une part minimale de 25% de logement social parmi les résidences principales à l'horizon 2025. Hilsenheim recense un peu plus de 2 000 habitants à ce jour.

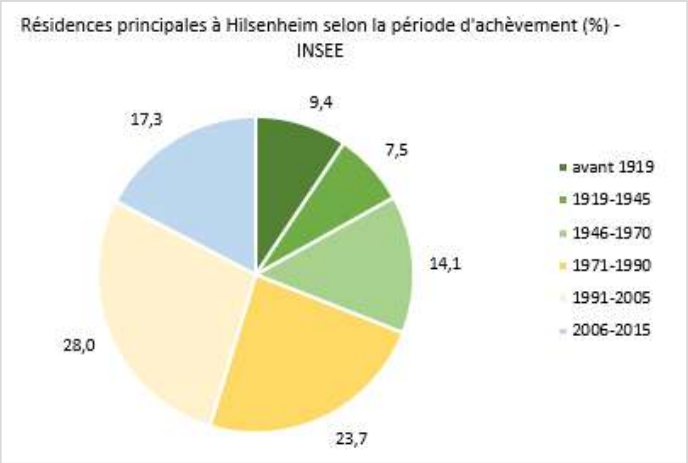
8.7- Un parc de logements relativement récent

Les logements à Hilsenheim ont, pour la plupart, été produits récemment, entre 1991 et 2015. En effet, 45,3% des logements ont été achevés sur cette période.

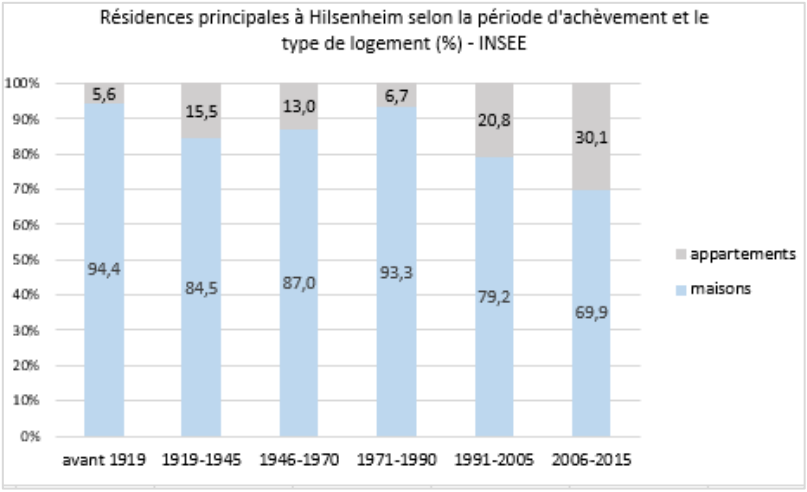
La période 1971-1990 est également bien représentée, avec 23,7%.

La période d'après-guerre (1946-1970) représente14,1% des logements produits.

Les logements très anciens (antérieurs à 1945) représentent 16,9% du parc. Ils peuvent être concernés par la vacance notamment en raison d'un manque d'attractivité (vétusté, mauvaise isolation thermique, nécessité de réaliser des travaux, etc.). Il s'agit d'un parc important pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti local et pour lutter contre l'étalement urbain en préservant et/ou en réhabilitant des logements au sein de ces édifices déjà existant.



La part des appartements dans les nouveaux logements a été plus importante sur la période 2006-2015 avec 30,1%, tandis que les maisons ont été plus largement produites avant les années 1990 avec le développement des secteurs de lotissements pavillonnaires.



8.8- L'habitat spécifique

Habitat à destination des personnes âgées

Un EHPAD est situé à Hilsenheim.

D'autres structures sont présentes dans des communes proches (liste ci-dessous non exhaustive):

- à Rhinau : 1 EHPAD
- à Sélestat : 1 EHPA et 1 unité de soins longue durée
- à Scherwiller : 1 EHPAD
- à Châtenois : 1 EHPAD
- à Kintzheim : 1 EHPAD
- à Strasbourg : maisons de retraite publiques et privées, résidences services non médicalisées.

Habitat à destination des jeunes et étudiants

L'on comptabilise seulement 28 logements d'1 pièce sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

L'offre se concentre principalement sur Strasbourg (résidences étudiantes et plus de 19 000 logements de 1 pièce).

Accueil des gens du voyage

La commune de Hilsenheim n'est soumise ni à l'obligation de création d'une aire permanente d'accueil, ni à celle de création d'une aire de grand passage. Aucune aire n'est présente sur le territoire communal.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) 2019-2024ne prévoit pas d'objectif pour le territoire de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

Habitat indigne ou très dégradé

La communauté de communes du Ried de Marckolsheim présent un taux de logements potentiellement indignes de 2,93% (contre 2,57% pour la moyenne départementale).

9- ACTIVITES ECONOMIQUES

9.1- Une offre en commerces et services de proximité au sein du village

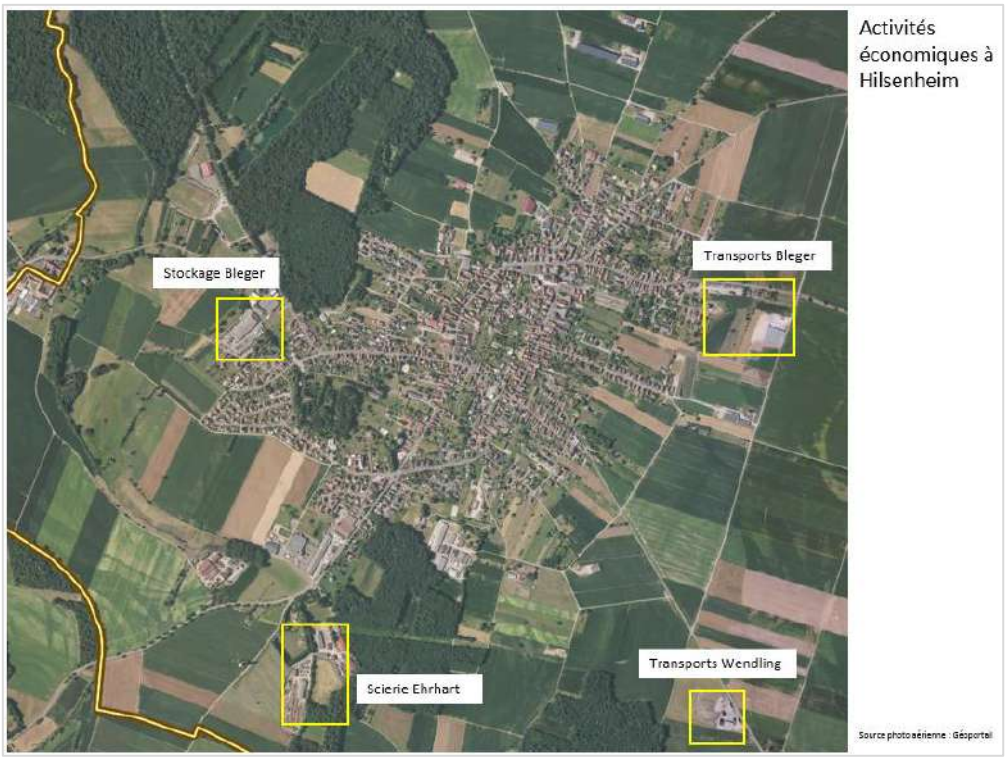
Hilsenheim dispose d'une vingtaine de commerces et services de proximité répondant aux besoins de premières nécessités des habitants, par exemple : grande surface, boulangerie, boucherie-charcuterie, fleuristes, pharmacie, traiteur, banque, assurance, station de lavage, tabac-presse, pizzeria, coiffeurs, opticien, école de conduite, etc.

Concernant les professions de santé, on recense notamment : trois médecins généralistes, deux psychologues, deux kinésithérapeutes-masseurs, un sophrologue-relaxologue, un cabinet d'infirmières, un thérapeute familial.

9.2- Présence de plusieurs entreprises

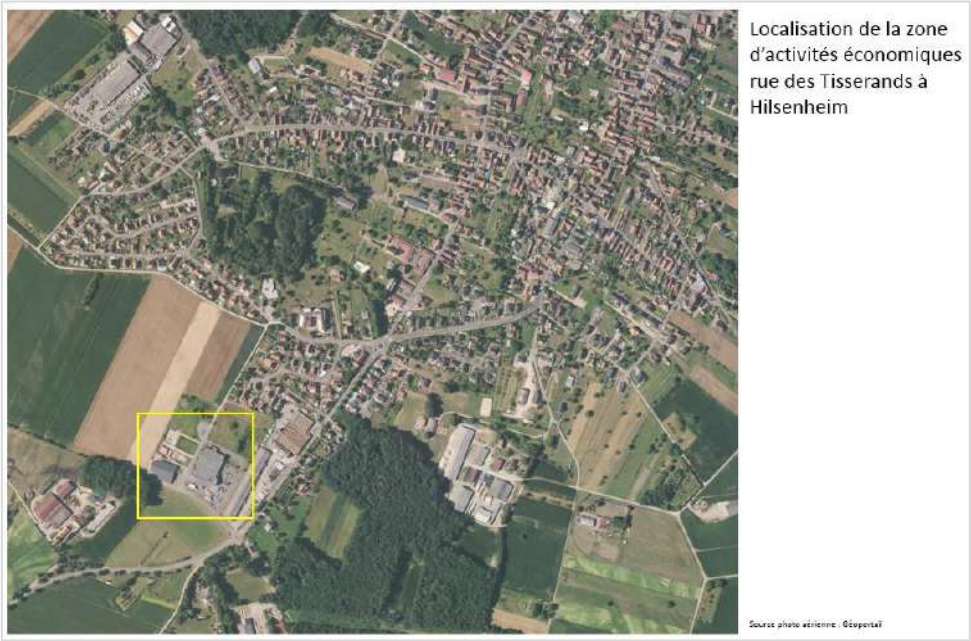
Le secteur du bâtiment est bien représenté parmi les entreprises locales : peinture et vitrerie, électricité, scierie, plâtreries, menuiseries, métallerie, plaquiste, chauffagiste, charpentier, équipements thermiques, construction de maison individuelle, etc.

A l'ouest du village, se situe l'entreprise Bleger (stockage extérieur de matériaux de construction) et à l'est, l'entreprise Bleger (transport).



9.3- La zone d'activités intercommunale à Hilsenheim

Cette zone d'activités est située rue des Tisserands, à l'entrée Sud de la commune. Dotée d'une superficie totale de 2,98 hectares, elle accueille des activités commerciales, artisanales et de services (supermarché, dépôt de pain, fleuriste, coiffeur, station de lavage automobile, société d'informatique…). La zone d'activités est complète, toutes les surfaces ont été cédées à des porteurs de projet.



Localisation de la zone d'activités économiques rue des Tisserands à Hilsenheim

Source photo aérienne : Géoportail

9.4- L'activité touristique

L'on dénombre plusieurs restaurants et gîtes sur la commune d'Hilsenheim.

La commune s'inscrit au cœur du Grand ried, territoire propice au tourisme nature et de découverte (en particulier randonnées et activités aquatiques).

Le patrimoine bâti et naturel constitue la principale attraction du territoire (notamment : abbatiale Saint-Maurice à Ebersmunster, église Saint-Martin à Erstein, château d'Osthouse, tumuli à Ohnenheim, chapelle romane Saint-Ulrich du Holzbad à Westhouse, plusieurs réserves naturelles).

Des lieux atypiques sont également à découvrir tels que : les écluses à Gerstheim et Rhinau, la sucrerie raffinerie d'Erstein, la centrale hydroélectrique à Marckolsheim, le belvédère touristique avec vue sur la passe à poissons à Gerstheim, parcs et jardins.

L'on recense également plusieurs musées (Grussenheim, Marckolsheim, Benfeld, Erstein, Boofzheim, Ohnenheim).

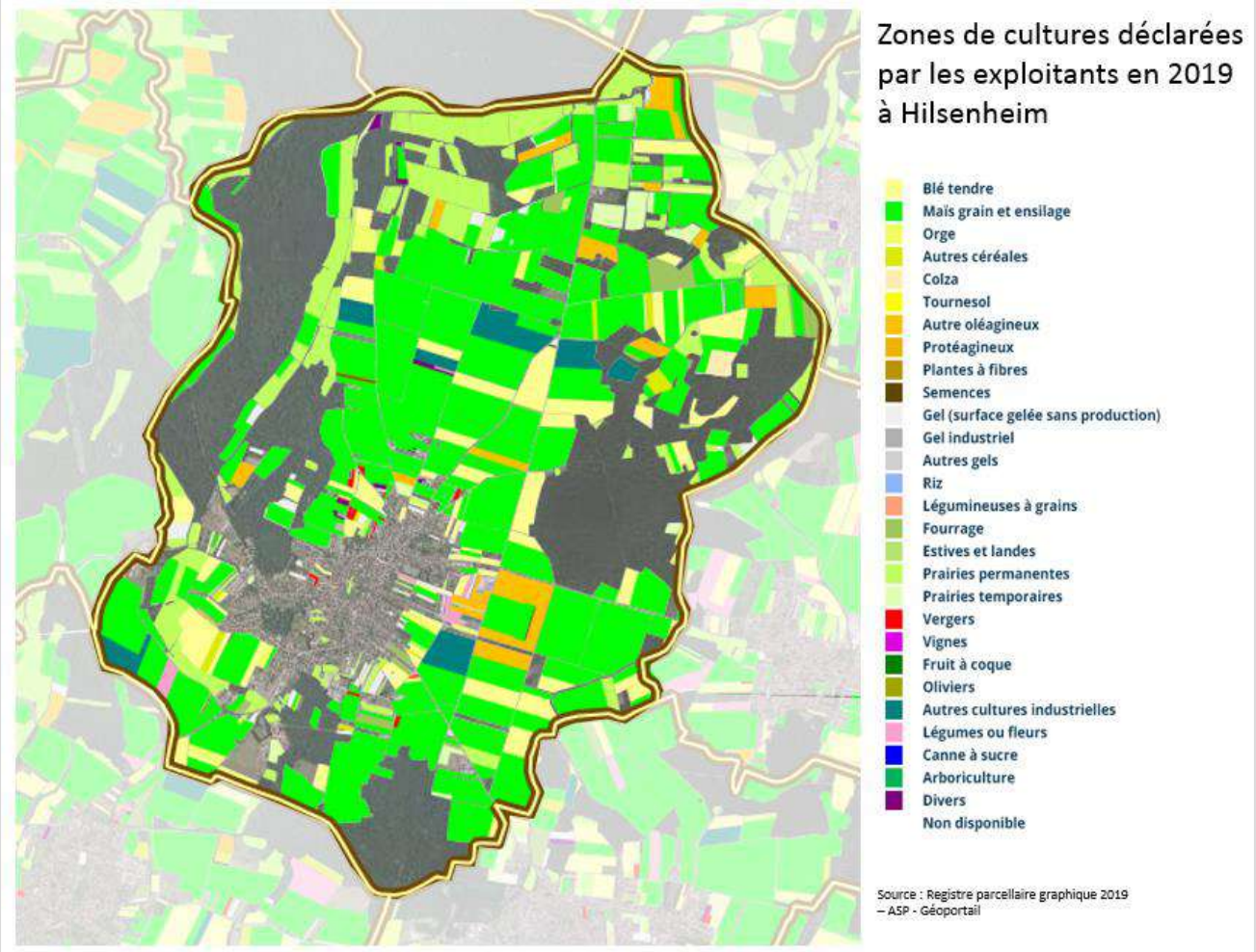
En outre, à Hilsenheim, les sources phréatiques des Waechterquellen situées à l'extrémité nord du territoire constituent un facteur d'attractivité touristique.

9.5- L'activité agricole et forestière

Activité agricole

Le territoire communal fait partie des IGP (indications géographiques protégées) suivantes : crème fraiche fluide d'Alsace, miel d'Alsace, pâtes d'Alsace, volailles d'Alsace.

En termes de surfaces, la culture du maïs apparait prépondérante sur le territoire de Hilsenheim, comme sur l'ensemble de la plaine d'Alsace.

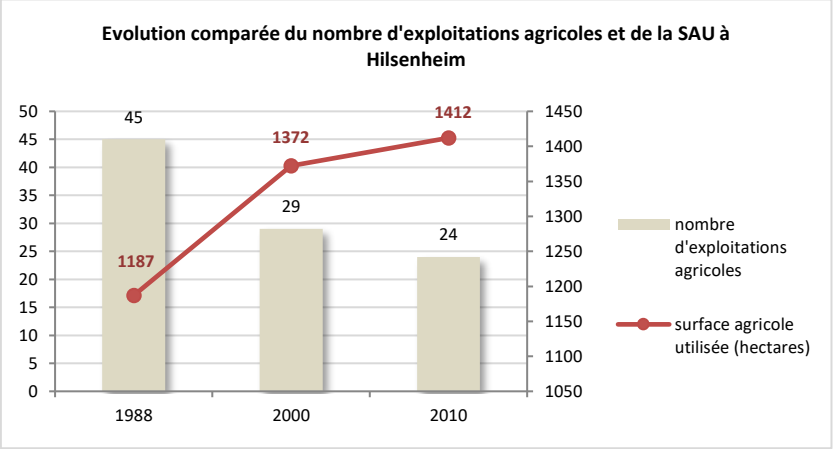


La Surface Agricole Utilisée (SAU) comptabilisée dans le tableau ci-dessous correspond aux exploitations ayant leur siège sur la commune. C'est-à-dire que la SAU située en dehors de la commune mais gérée par une exploitation ayant son siège à Hilsenheim, est également prise en compte. A l'inverse, une exploitation non implantée sur une autre commune mais possédant des terres à Hilsenheim n'est pas prise en compte ici.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège à Hilsenheim	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	45	29	24
Cheptel (unité gros bétail alimentation totale)	848	1 724	561
Surface Agricole Utilisée (SAU)	1 187 ha	1 372 ha	1 412 ha
SAU en terres labourables	1 025 ha	1 112 ha	1 089 ha
SAU en cultures permanentes	2 ha	1 ha	nc
SAU toujours en herbe	155 ha	251 ha	321 ha
Orientation technico-économique de la commune (production dominante)	nc	Polyculture et polyélevage	Cultures générales

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

En 2010, 24 exploitations ont leur siège à Hilsenheim contre 45 en 1988. En parallèle, sur cette période, la surface agricole utilisée a progressé, passant de 1 187 ha à 1 412 ha. Ceci traduit un phénomène qui se généralise en France, c'est-à-dire des exploitations agricoles moins nombreuses mais de taille plus importante.

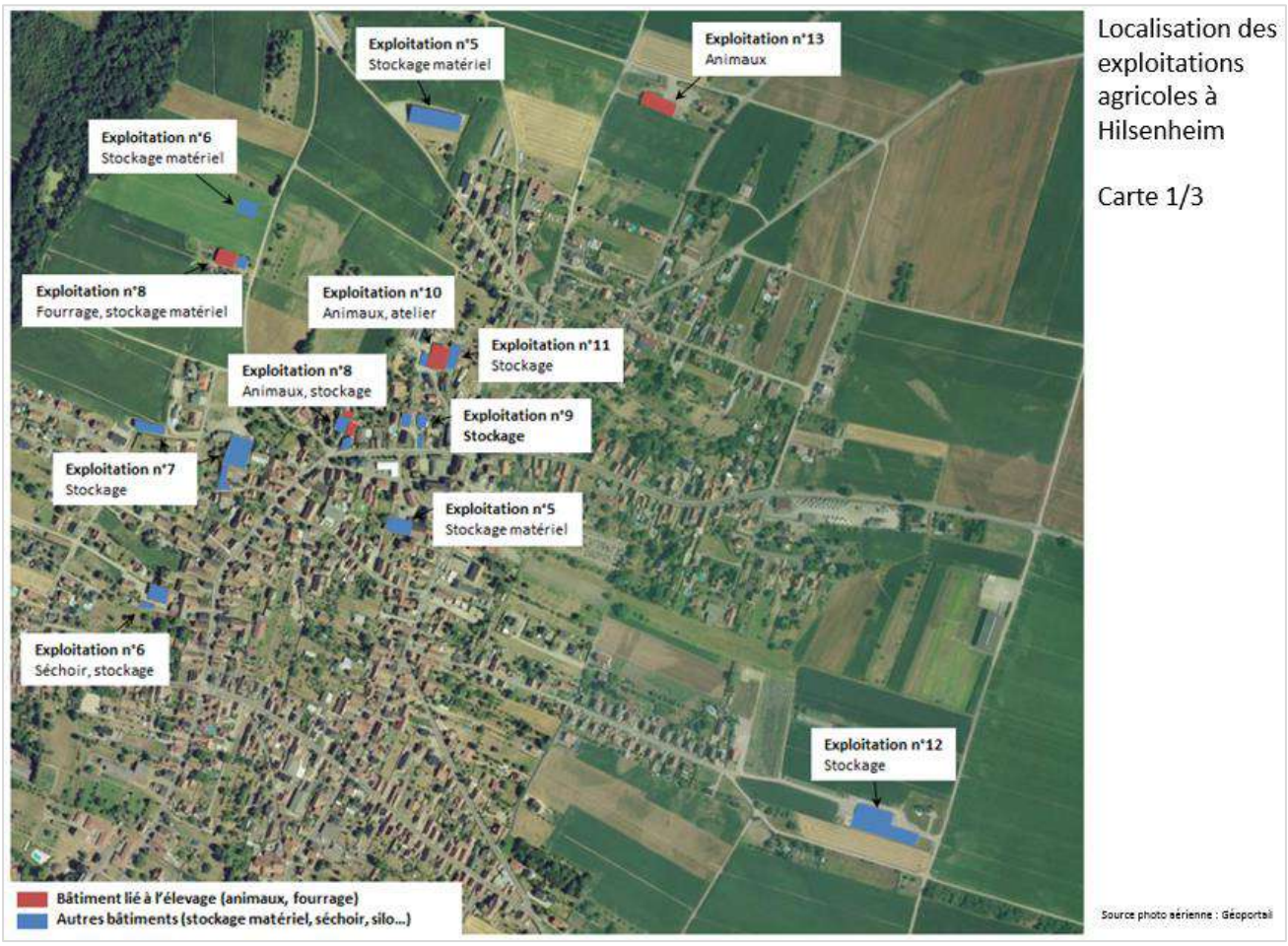


En 2018, 18 exploitations sont recensées sur la commune.

Un questionnaire a été remis aux exploitants de la commune et une réunion de concertation agricole a été organisée le 10 avril 2018 en mairie afin de recueillir les informations retranscrites dans le tableau ci-après. Sur les 18 exploitants contactés, 14 étaient présents à la réunion ou ont transmis le questionnaire complété.

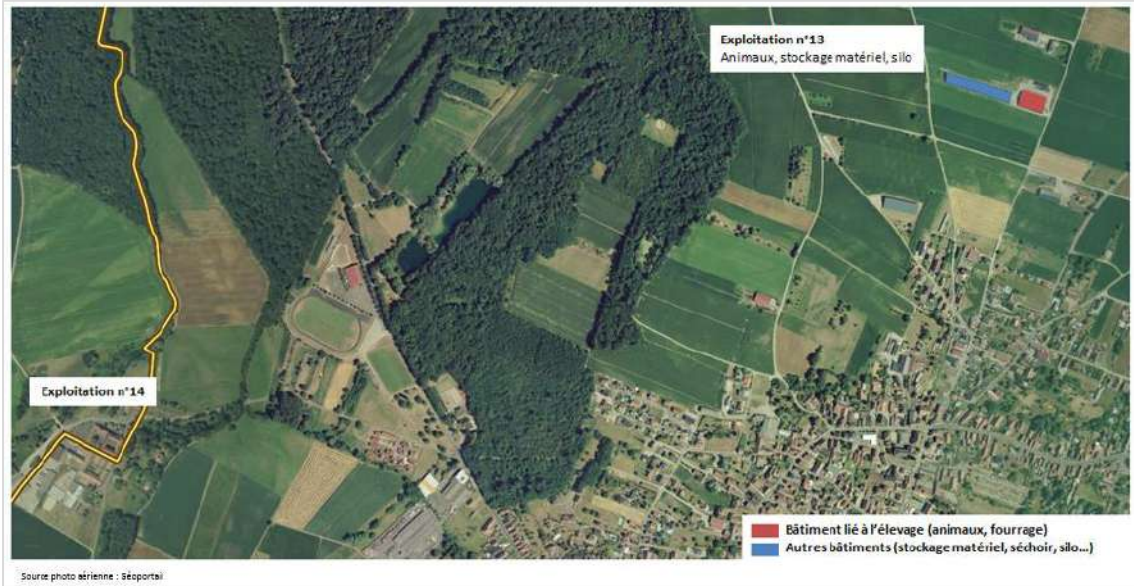
Exploitation	Activités	SAU / Cheptel	Localisation	Projet à l'échéance du PLU	Autres informations
1 – EARL DU COURLIS - HAEGELI	Elevage	91 ha dont 45 ha à Hilsenheim 130 vaches laitières + 136 génisses + 3 équins + 4 caprins + 100 volailles	Route de Muttersholtz	Oui	ICPE soumise à autorisation Habitation sur le site d'exploitation
2 – GAEC Ferme KLEINFELD - STERICHER	Elevage	163 ha dont 79 ha à Hilsenheim 103 vaches laitières + 97 génisses + 68 taurillons	-	Oui	ICPE soumise à déclaration
3 – Exploitation individuelle Ecurie de Helsa – WENDLING - DENNI	Elevage	4,6 ha dont 2 ha à Hilsenheim 13 équins	10 rue de la Promenade	Oui	Exploitant pluriactif
4 – EARL HEIM	Elevage	40 ha dont 37 ha à Hilsenheim	20 rue Croisée	Oui	Néant
5 – EARL HIPP Rémy	Polycultures (principalement culture céréalière)	44,6 ha dont 41 ha à Hilsenheim	5 rue de la Mairie	Néant	Habitation sur le site d'exploitation
6 – GAEC SCHAEFFER	Cultures (céréales, maïs, tabac)	101 ha dont 80 ha à Hilsenheim	11 rue Principale	Oui	Habitation sur le site d'exploitation
7 – EARL HELFTER	Cultures (maïs, blé)	81 ha dont 52 ha à Hilsenheim	4 rue Bapst	Néant	Exploitant pluriactif Habitation sur le site d'exploitation
8 – Exploitation individuelle KLEINDIENST	Culture (maïs, blé, navet) Elevage Maraichage Apiculture	33 ha 25 vaches laitières	49 rue Principale	Néant	Habitation sur le site d'exploitation

9 – Exploitation individuelle SCHMITT	Culture (céréales)	40 ha dont 35 ha à Hilsenheim	-	Néant	Habitation sur le site d'exploitation
10 – SCEA DUTTER	Polyculture Elevage	55,1 ha dont 39,8 ha à Hilsenheim 160 bovins viande	7 rue Schultz	Néant	ICPE soumis à déclaration Habitation sur le site d'exploitation
11 – Exploitation individuelle HIPP Roland	Culture (maïs, blé)	12,5 ha à Hilsenheim 4 équins, 10 volailles	-	-	Règlement sanitaire départemental Habitation sur le site d'exploitation
12 – EARL DICK	Culture (céréales) Travaux agricoles	140 ha dont 100 ha à Hilsenheim	43 rue Rivoli	Oui	Habitation sur le site d'exploitation
13 – EARL des Hohwillien	Polyculture (maïs, betterave, blé, soja, prairies) Elevage	70 ha dont 40 ha à Hilsenheim	Route de Benfeld	Oui	Habitation sur le site d'exploitation
14 – GAEC GOETZ	Culture (maïs, betterave, soja)	228 ha dont 24 ha à Hilsenheim	Ferme du Willerhof	Oui	Habitation sur le site d'exploitation



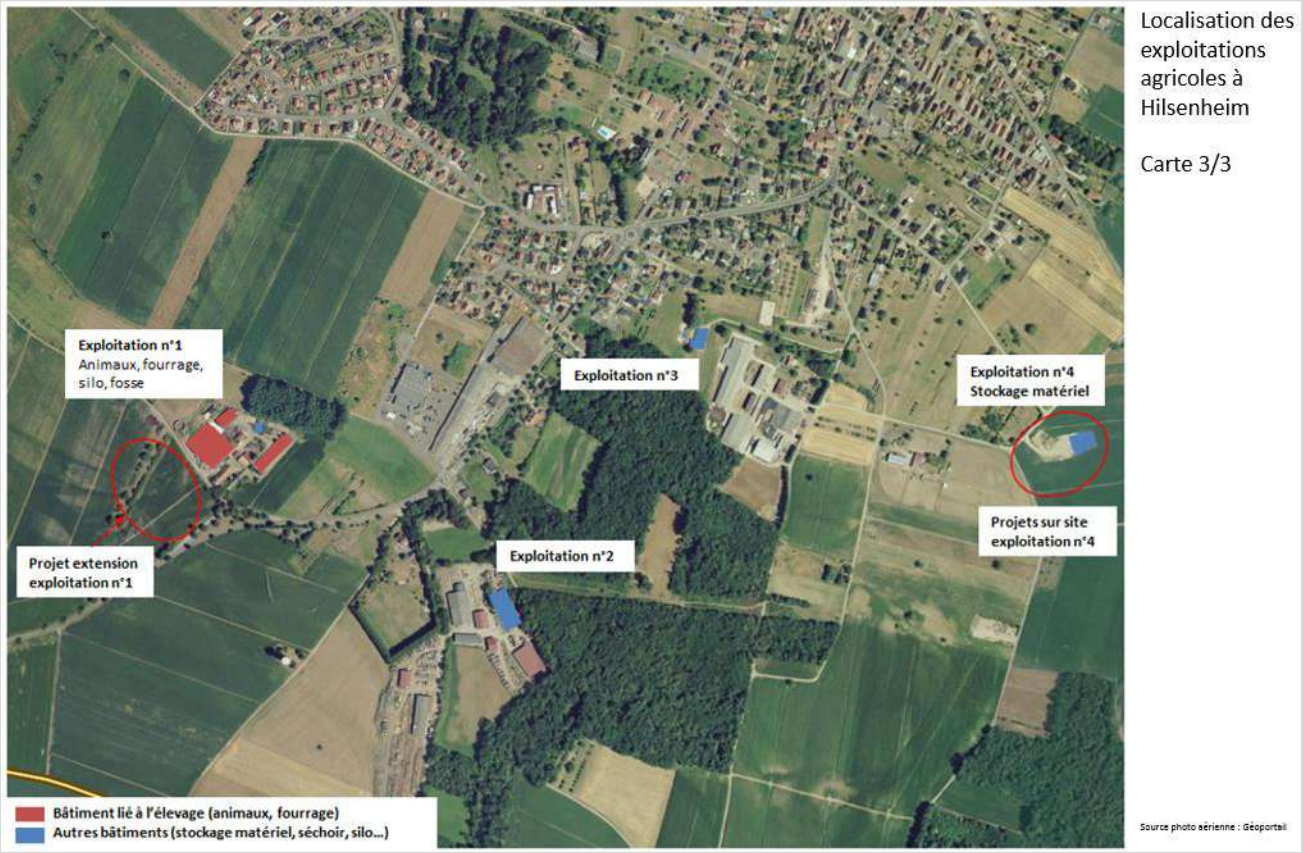
Localisation des exploitations agricoles à Hilsenheim

Carte 1/3



Localisation des exploitations agricoles à Hilsenheim

Carte 2/3



Activité forestière

Une scierie est recensée sur le territoire communal.

10- EMPLOIS

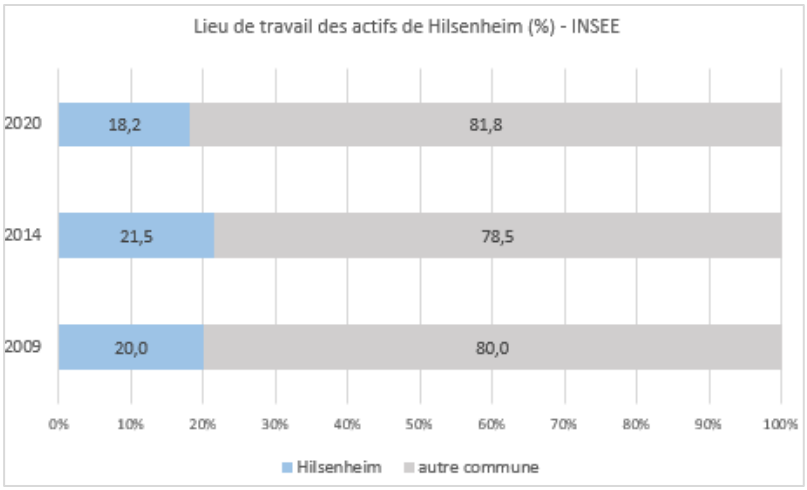
10.1- Une large majorité d'actifs travaillant en dehors de la commune

1) Lieu de travail des actifs

En 2020, 80% des actifs de Hilsenheim travaillent en dehors de la commune, mais ce taux a légèrement baissé par rapport à 2014.

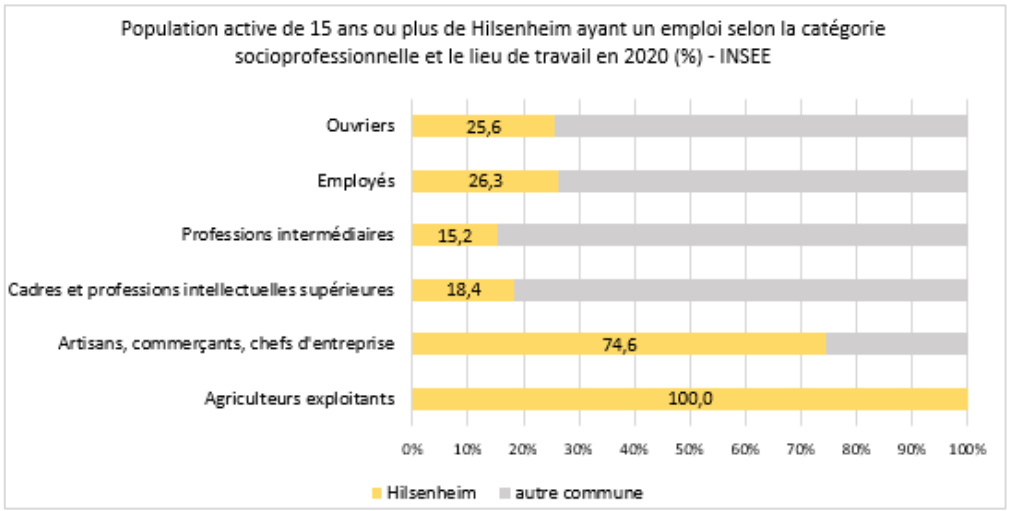
La part des actifs résidant et travaillant à Hilsenheim est passée de21,5% en 2014 (soit 248 actifs) à 20% en 2020 (soit 229 actifs).

A l'échelle de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim, les actifs sont environ 18% à travailler dans leur commune de résidence.



Les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées parmi les actifs travaillant en dehors de la commune. Une large majorité des ouvriers et des employés travaille également dans une autre commune.

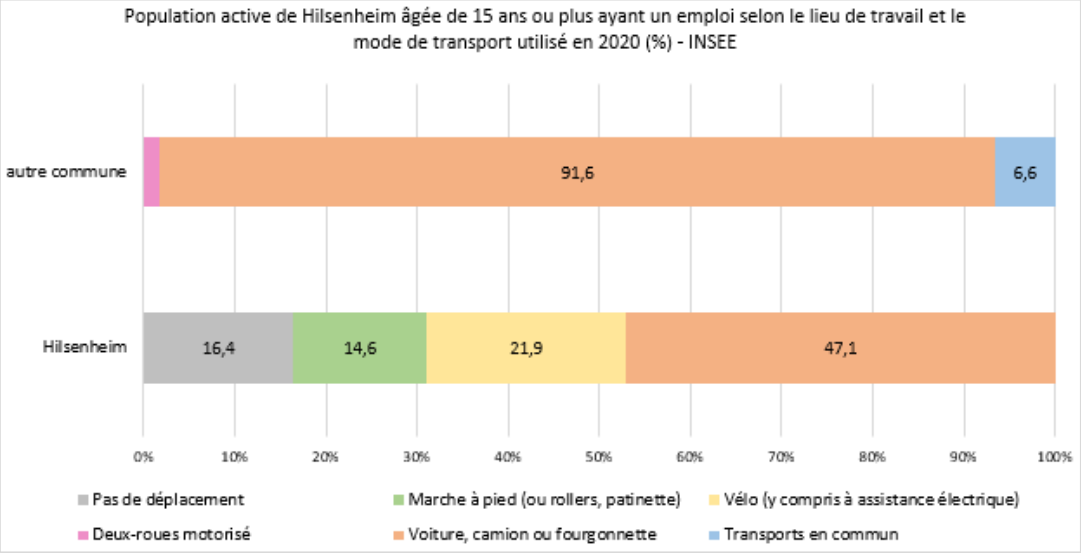
A l'inverse, les actifs qui, à la fois, résident et travaillent à Hilsenheim sont davantage représentés chez les agriculteurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.



2) Moyen de transport utilisé en fonction du lieu de travail

La quasi-totalité des actifs travaillant en dehors de la commune utilise la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail (91,6%). Les transports en commun représentent 6,6% des déplacements domicile-travail.

Pour les actifs travaillant à Hilsenheim, la voiture représente 47,1% des déplacements domicile-travail tandis que le vélo représente 21,9% et la marche 14,6%. Une part des actifs travaille à domicile (16,4% sans déplacement).



10.2- Un nombre d'emplois en progression

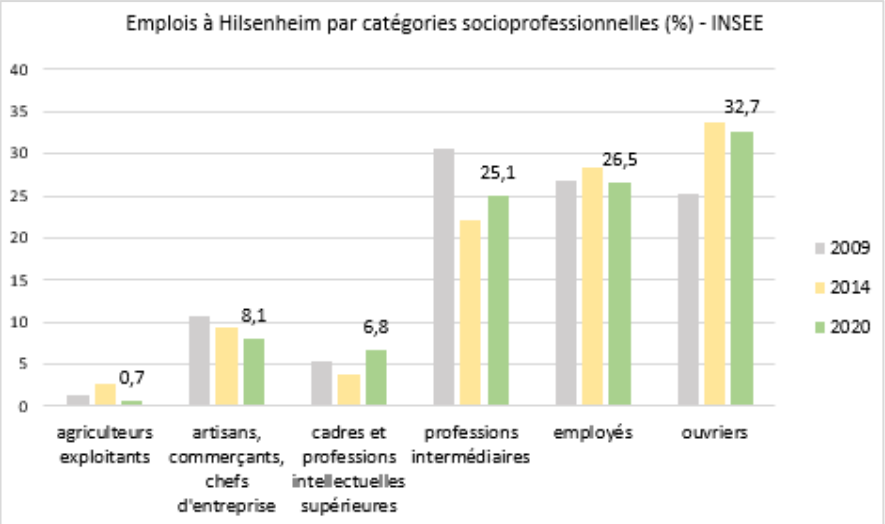
L'indicateur de concentration d'emploi correspond au nombre d'emplois sur la commune pour 100 actifs qui y résident.

A Hilsenheim, cet indicateur est de 51,4 en 2020. Cela signifie que la commune dispose d'un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs résidant sur la commune. Celle-ci présente donc un caractère majoritairement résidentiel.

Le nombre d'emplois sur la commune est de 644 en 2020, contre 605 en 2009. Ceci est notamment dû à la création de la zone d'activités intercommunale rue des Tisserands.

Parmi les emplois présents à Hilsenheim, ceux correspondant à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers représentent 32,7%. Viennent ensuite les employésavec26,5% et les professions intermédiaires avec 25,1%.

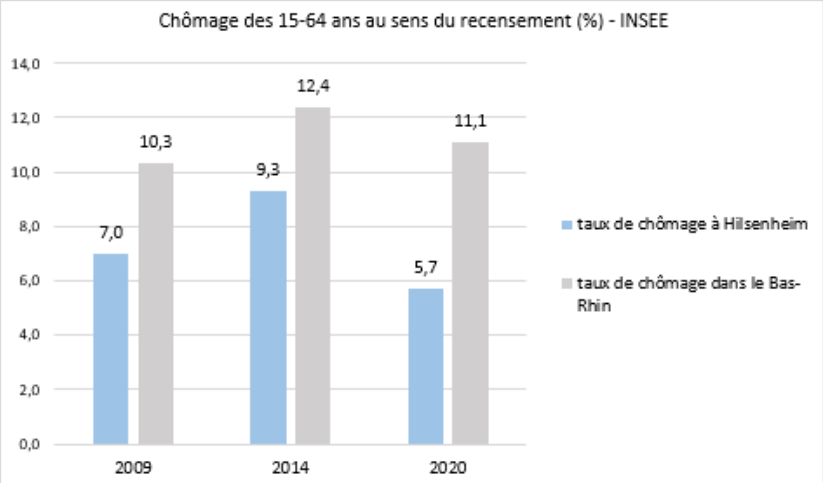
Entre 2014 et 2020, la part des ouvriers et des employés a diminué au profit de celle des professions intermédiaires et de celle des cadres et professions intellectuelles supérieures.



10.3- Un taux de chômage moins élevé qu'à l'échelle du département

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (personne en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler).

A Hilsenheim, le taux de chômage est de 5,7% en 2020, ce qui représente 74 chômeurs (contre 9,3% et 118 chômeurs en 2014).

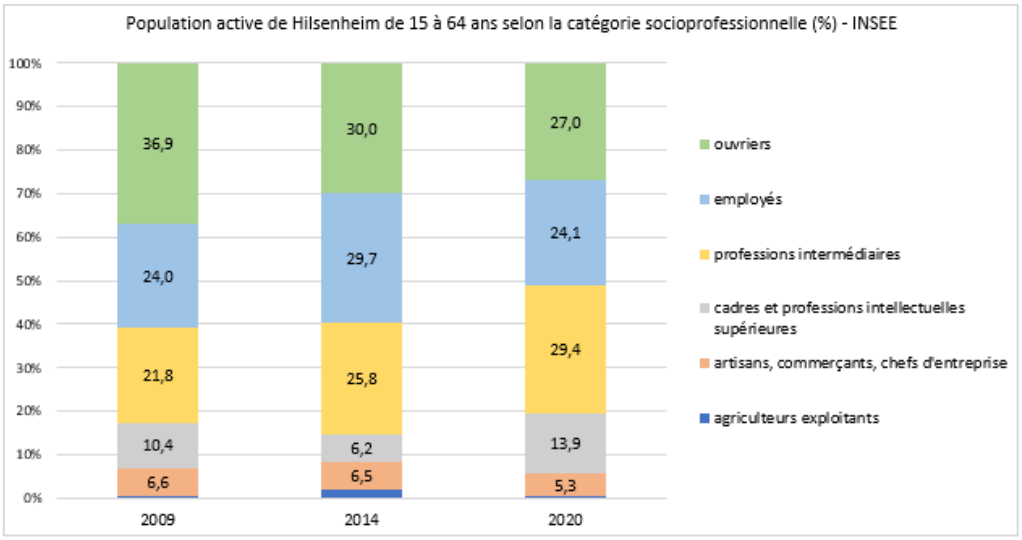


Taux de chômage des 15-64 ans en 2020	
Hilsenheim	5,7 %
CC Ried de Marckolsheim	7,6 %
Bas-Rhin	11,1 %
France métropolitaine	12,3 %
Source : INSEE	

10.4- Les professions intermédiaires les plus représentées dans la population active communale

En 2020, la part des actifs intégrant la catégorie des professions intermédiaires est la plus importante à Hilsenheim, avec 29,4%. Les ouvriers constituent la deuxième catégorie la plus représentée sur la commune avec 27%, et les employés la troisième avec 24,1%.

Ces dernières années, la part des professions intermédiaire et celle des cadres se sont développées parmi les actifs à Hilsenheim, tandis que la part des ouvriers et des employés a diminué.



10.5- Des revenus un peu plus importants

La médiane du revenu disponible par unité de consommation à Hilsenheim est de 24 460 euros en 2020 (contre 22 170 euros en 2017). Cette médiane est plus élevée que celle observée sur les échelons territoriaux supérieurs.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020	
Hilsenheim	24 460 euros
CC Ried de Marckolsheim	24 120 euros
Bas-Rhin	23 330 euros
France métropolitaine	22 400 euros
Source : INSEE	

11- EQUIPEMENTS PUBLICS ET VIE SOCIALE

11.1- Les équipements

Hilsenheim dispose d'une offre en équipements en cohérence avec la dimension de la commune, et qui participe à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune.

Les équipements présents à Hilsenheim sont : mairie, agence postale communale, salle polyvalente, maison des associations, mille-club, complexe sportif, aire de jeux, city-park (uniquement à l'usage scolaire), étang de pêche, église, cimetière.

Les équipements scolaires

L'école maternelle de Hilsenheim est située 15 rue de l'Eglise et accueille 95 élèves répartis en 4 classes pour la rentrée 2020-2021 (contre 101 élèves précédemment).

L'école élémentaire de Hilsenheim est située 48 rue Principale et accueille 183 élèves à la rentrée 2020-2021 (contre 220 élèves précédemment) répartis en 2 sites (école des filles et école des garçons) et 8 classes allant du CP au CM2.

Il existe également sur la commune un établissement privé (foyer d'enfants La Providence).

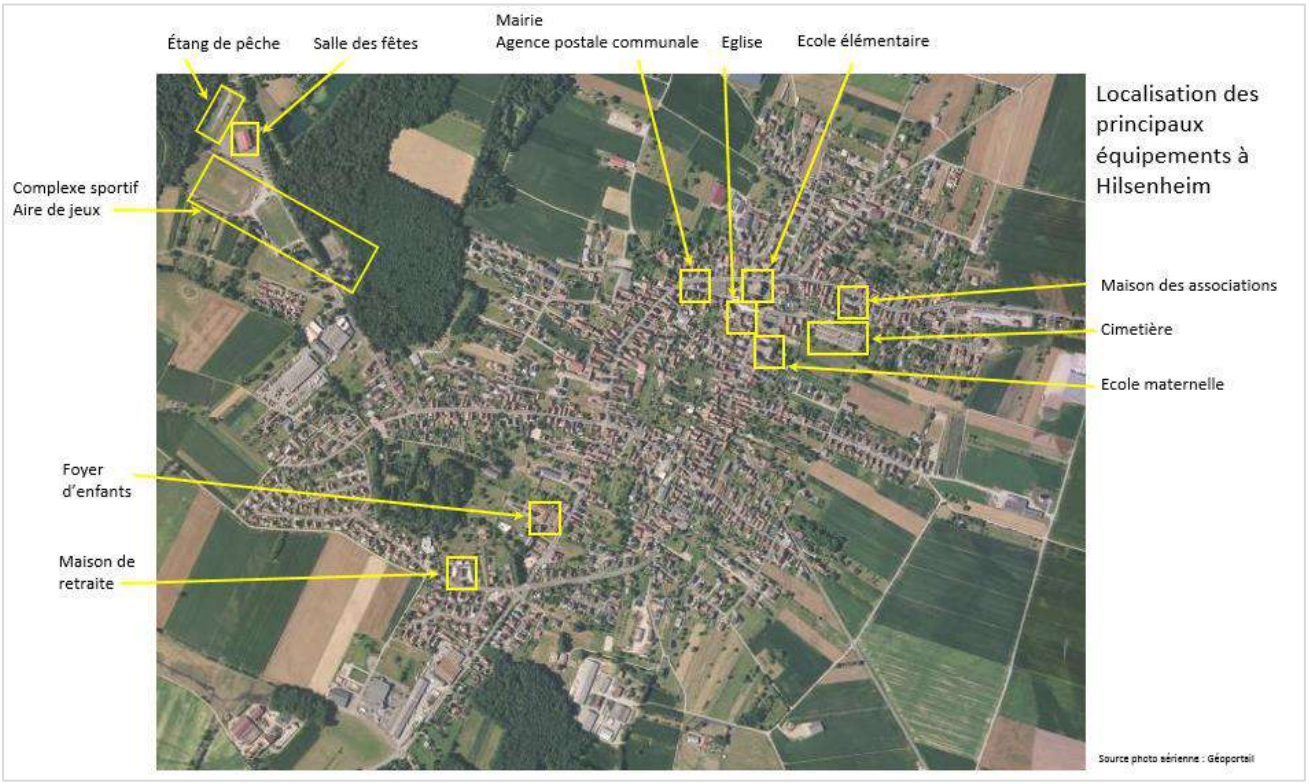
L'accueil périscolaire est assuré par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin missionnée par la communauté de communes du Ried de Marckolsheim qui en a la compétence. Les lieux d'accueil sur le territoire communautaire sont les suivants : Marckolsheim, Elsenheim, Heidolsheim, Richtolsheim, Sundhouse, Wittisheim, Hilsenheim.

Il existe également un multi-accueil à Marckolsheim et une maison de l'enfant à Sundhouse.

Les équipements pour les personnes âgées

Une maison de retraite (EHPAD Saint-Martin) est située 8 rue du Cygne à Hilsenheim (65 places).

Le centre hospitalier le plus proche de Hilsenheim se situe à Sélestat.



11.2- Le tissu associatif

Le tissu associatif participe à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de la commune et favorise le lien social. L'on recense à Hilsenheim18 associations culturelles et sportives dynamiques (notamment : aïkido, handball, football, gym, judo, pêche, tennis, chorale, amicale des sapeurs-pompiers, arboriculteurs, etc.).

Le tissu associatif est facteur de lien social et favorise la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la commune.

12- PATRIMOINE

12.1- Patrimoine bâti

1) Monuments Historiques

Aucun édifice n'est protégé au titre des Monuments Historiques à Hilsenheim.

Le territoire n'est pas non plus concerné par un périmètre de protection lié à un édifice protégé qui serait situé sur les territoires voisins.

2) Base de données Mérimée

La commune de Hilsenheim présente de nombreux édifices remarquables (mairie, écoles, églises, presbytère, nombreuses fermes…)

Edifices inventoriés à Hilsenheim par la base de données Mérimée		
Désignation	Localisation	Commentaire
Mairie	2 place de la Mairie	Sur le fonds ancien de 1829, l'emplacement est occupé par des constructions privées. La mairie actuelle qui leur succède a été édifiée vers la fin du 4e quart du 19e siècle, en 1899 (travaux historiques). La toiture terrasse qui la couvrait à l'origine, non étanche, a été remplacée par une toiture à versants en 1910. Entre 1977 et 1978, sous les directives de l'architecte J. Haxaire de Sélestat, elle a fait l'objet d'une extension de l'aile ouest reprenant fidèlement les caractéristiques originelles de l'édifice et d'un réaménagement complet (renseignement oral). Edifice en briques de terre cuite rouge non enduites rehaussées par un soubassement, des chaînes d'angles, des chambranles et des corniches en grès bicolore. Il est composé d'un corps principal quadrangulaire couvert d'une toiture avec lucarnes, à versants et brisis, en ardoise, contre lequel s'accolent de part et d'autre deux volumes moins amples également à versants et brisis. Elévations à trois travées en façade longitudinale pour le corps central et à deux et trois travées en façade longitudinale et transversale pour les ailes. En rez-de-chaussée surélevé sur sous-sol, l'édifice est desservi par une porte axiale précédée d'un perron couvert d'un porche implanté sur la façade principale du corps central. Des accès secondaires précédés de perrons ont été positionnés sur les façades arrière des ailes. Hormis les fenêtres à appuis saillants sur consoles, meneaux et frontons curvilignes du volume principal, les baies sont munies de chambranles à appuis saillants et frontons triangulaires.
Ecole primaire de filles	13 rue de l'Eglise	Ainsi que le révèle le plan cadastral de 1829, l'école des filles reprend un fonds ancien déjà occupé par des bâtiments communaux. Les travaux de construction de l'édifice scolaire paraissent avoir débuté dans le cours du 3e quart du 19e siècle, après 1850 (travaux historiques). Son inauguration semble avoir eu lieu sept ans plus tard, en 1853 (travaux historiques). Certaines caractéristiques architecturales semblables à d'autres établissements scolaires contemporains du canton militent en faveur de l'architecte d'arrondissement, Ringeisen Antoine, comme concepteur de l'édifice (?). En maçonnerie enduite, l'édifice qui présente des élévations à sept et trois travées est de plan quadrangulaire. Il comprend un sous-sol et un étage carré. Un toit à pans débordants le couvre. A l'exception de la baie en plein cintre et des oculus prenant place au niveau des combles en pignons, les ouvertures sont munies de chambranles rectangulaires. Celles du rez-de-chaussée, doubles, disposent d'un meneau central. L'école est desservie par une entrée avec perron placée en façade principale. Positionnée axialement, elle est surmontée d'un fronton triangulaire saillant sur consoles qui succède à une table sur laquelle est inscrite ECOLES DES FILLES. Un bandeau et des encadrements en grès animent les façades.

Ecole primaire de garçons	48 rue Principale	Ainsi que le révèle le plan cadastral de 1829, l'école des garçons reprend un fonds ancien déjà occupé par des bâtiments communaux. Les travaux de construction de l'édifice scolaire paraissent avoir débuté dans le cours du 1er quart du 20e siècle, entre 1910 et 1913 (travaux historiques). Ils auraient été exécutés par le maître-maçon L. Keller d'Hilsenheim (travaux historiques). En maçonnerie enduite et de plan quadrangulaire, l'édifice se compose d'un corps central et de deux ailes perpendiculaires. En léger retrait la partie centrale est couverte d'une toiture à longs pans et brisis. Soulignées par des chaînes d'angle à refends les ailes sont munies de couvertures à longs pans et croupes à brisis. Corps central et ailes disposent d'un rez-de-chaussée surélevé, d'un étage carré et d'un étage de comble muni de lucarnes rampantes ou à frontons. Les baies qui ouvrent les façades à l'étage carré et en comble disposent de chambranles avec appui filant saillant faisant fonction de bandeau. A l'exclusion des accès, les percements du rez-de-chaussée sont dépourvus d'encadrements. L'école est desservie par une entrée principale placée en façade principale et une entrée secondaire positionnée côté cour. Implantée axialement, la première est précédée d'un perron et surmontée d'un auvent à la base duquel est gravée la fonction de l'édifice (ECOLE DE GARCONS). Décalée, la seconde présente un linteau en plein cintre à agrafe et un entablement en chapeau de gendarme. Soubassement, chaînes d'angle, appuis et encadrements ont été exécutés en grès.
Eglise paroissiale Saint-Martin	Petite rue de l'Eglise	Un édifice cultuel qui paraît exister dès le 12e siècle (1135), est cité à diverses reprises durant le moyen-âge, notamment en 1296, 1339, 1371, 1464, 1474. Placé sous le patronage de Saint-Martin, il semble disposer d'un prêtre dès 1135. Vraisemblablement vétuste et insuffisante, l'église ancienne est démolie au profit d'une construction plus ample rebâtie probablement en 1758 (travaux historiques). Lors des combats de décembre 1944, le lieu de culte est détruit et brûlé par les bombardements. Ce n'est qu'à partir de 1954 que débutent les travaux de reconstruction sur la base des maçonneries antérieures subsistantes. Placés sous la direction de l'architecte Paul Kieffer, ils s'achèvent quatre ans plus tard en 1958. Le cimetière paroissial originellement implanté sur le pourtour a été déplacé à l'est du village. L'enclos, lui, subsiste. Edifice orienté comprenant un vaisseau quadrangulaire de quatre travées à toiture à versants. Il est suivi à l'est par un chœur à chevet à trois pans cantonnés d'une sacristie sur la face nord, et par une tour-clocher sur la face sud. De plan carré cette tour-clocher dispose d'une chambre des cloches de plan octogonal bordée d'une galerie de circulation extérieure. Munie d'un garde-corps ajouré à balustres en pierre de taille, elle est en encorbellement et prend appui sur des consoles. Un toit en bulbe octogonal en tuiles plates plombifères le couvre. L'un et l'autre s'adossent contre un vaste transept aux bras très débordants prolongés par deux petites chapelles basses. A l'exception des oculi du chœur et des transepts, les volumes sont éclairés par des fenêtres en plein cintre bipartites ou non. Un portail et deux portes secondaires desservent le lieu de culte. A chambranle mouluré et linteau en arc segmentaire, le portail prend place sur la façade ouest à la base d'un avant corps axial couronné d'un fronton triangulaire. Une niche à statue occupée par le saint patron le surmonte. Soubassement, bandeaux, chambranles, niche, chapelles, sont exécutés en grès. Nef et chœur que rythment des pilastres, tous deux plafonnés, communiquent par le concours d'un arc triomphal surbaissé. Une tribune d'orgue avec garde-corps sur poteaux prend place au fond de la nef.
Cimetière	Rue du Cimetière	Ainsi que le révèle le fonds ancien de 1829, le cimetière entourait à cette date encore l'église paroissiale. Vers le second quart du 19e siècle (1836), il fut déplacé à l'est de la commune. En raison de son exiguïté il est agrandi dans le 3e quart du 19e siècle (1873) et entouré d'un mur de clôture (travaux historiques). Orienté est-ouest le cimetière est de plan quadrangulaire et une clôture en moellons de grès jointoyés à la chaux blanche l'entoure. Un chaperon en dallettes de grès protège l'arase des murs. L'entrée, que bordent deux piédroits monolithes en grès, prend place vers le milieu du pan ouest de l'enclos. Une grille en fonte de fer ferme l'accès.

Presbytère	9 rue de l'Eglise	Le presbytère figure sur le plan cadastral de 1829 accompagné des annexes actuelles, vraisemblablement une écurie et une grange dîmière. Il aurait été édifié dans la seconde moitié du 18e siècle (entre 1753 et 1757 selon un renseignement oral) par l'abbaye bénédictine d'Ebersmunster qui y possédait depuis des siècles une cour domaniale. Au cours de l'année 1984, les constructions annexes ont fait l'objet d'une importante réhabilitation qui, tout en garantissant la conservation des bâtiments, a profondément modifié leur aspect. Placé au sud-est de l'église paroissiale, l'ensemble qui comprend le presbytère, la grange dîmière (?) et une étable à chevaux, adopte un plan en U discontinu en bordure d'une cour fermée desservi par un portail et une porte piétonne. Le presbytère est de plan quadrangulaire et présente un pignon sur rue. En maçonnerie enduite, il se compose d'un sous-sol accessible de l'extérieur par une porte en plein cintre, d'un rez-de-chaussée surélevé avec perrons avant et arrière, d'un étage carré. Une toiture à versants et brisis le couvre. A six travées sur la façade longitudinale et à trois travées sur la façade transversale, il est muni de baies à chambranles à appuis saillants et linteaux en arc segmentaire. Modifiée, la grange dîmière (?) est placée en fond de cour. En maçonnerie enduite (?), elle est en rez-de-chaussée et dispose en partie d'un étage carré probablement destiné au stockage. Elle est percée d'ouvertures qui, à l'exclusion de la porte charretière (?) en plein cintre, sont quadrangulaires. Une toiture à longs pans et demi-croupes l'achève. Côté cour le débord marqué du versant fait fonction d'auvent. L'étable à chevaux positionnée en vis à vis du presbytère est en rez-de-chaussée. En maçonnerie enduite, elle est munie d'un toit à longs pans et croupes. Deux ouvertures en plein cintre (portes charretières ?) bordées de portes et fenêtres similaires à la grange prennent place sur la façade longitudinale.
Rendez-vous de chasse puis orphelinat de filles La Providence, actuellement foyer d'enfants La Providence	7 rue de Muttersholtz	Relais de chasse puis successivement vinaigrerie, sucrerie et distillerie entre 1820 et 1842 (travaux historiques), la propriété est acquise par l'industriel Louis Mertian de Ribeauvillé en 1842. Elle accueille un orphelinat de filles confié aux sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé. En 1850, les religieuses cèdent leur charge à la communauté de prêtres de la Doctrine chrétienne du Willerhof qui y développe à partir de 1855 un postulat et noviciat ainsi qu'un collège (travaux historiques). En 1862, la communauté quitte les lieux pour le village de Matzenheim et y transfère le collège en 1871. A partir de cette date l'établissement abrite à nouveau l'orphelinat de filles créé en 1842 dans la ville de Ribeauvillé (travaux historiques). Un foyer pour enfants occupe actuellement les bâtiments. Constamment adaptée aux usages successifs, la propriété a été fortement modifiée au cours du temps. Il ne semble subsister des bâtiments primitifs que le logis et l'église. Dans sa disposition actuelle l'ensemble adopte un plan en U en bordure d'une cour ouverte. Il se compose d'un logis, de logements, d'une église et de diverses constructions annexes tels qu'ateliers, hangars, remise. En maçonnerie enduite (?) le logis dispose d'un demi-sous-sol, d'un rez-de-chaussée surélevé avec perron, d'un étage carré. Présentant une façade longitudinale sur rue, il est couvert d'un toit à versants surmonté d'un campanile disposé axialement sur le faîte. Les baies sont munies de chambranles en bois. Un mur de clôture en moellons enduit percé par des portes piétonne et charretière borde la propriété le long de la voie publique.
Eglise de l'Immaculée Conception, de l'orphelinat La Providence	7 rue de Muttersholtz	Implanté à proximité immédiate du logis, l'église est en maçonnerie enduite. Composée d'un vaisseau de plan quadrangulaire elle présente un chœur à chevet plat non saillant. Percée de baies en plein cintre à chambranle en grès avec agrafe, elle est couverte par une toiture à longs pans et croupes.

Ferme puis orphelinat de garçons du Willerhof, actuellement institut médico-pédagogique du Willerhof et maison d'enfants	65 rue d'Ebersmunster	Originellement propriété de l'abbaye d'Ebersmunster puis domaniale de l'état, l'espace forestier du Willerhof est cédé entre 1831 et 1832 à l'industriel Louis Mertian de Ribeauvillé qui souhaite consacrer le lieu à une œuvre de bienfaisance. Après défrichement du vaste terrain acquis, il y installe à partir de 1845 un établissement d'enseignement agricole destiné à recevoir deux cents orphelins de la région (travaux historiques). Actuellement l'établissement remplit les fonctions d'institut médico-pédagogique et de maison d'enfants. L'ensemble, constamment agrandi entre le second quart du 19e siècle et le dernier quart du 20e siècle, est fortement transformé. Une part importante des bâtiments qui composent le Willerhof, tel le logement et diverses constructions annexes, prennent place sur le territoire de la commune d'Ebersmunster (non étudié). Sur la commune d'Hilsenheim subsistent l'église et des logements. Les logements prennent place à l'étage d'une dépendance probablement utilisée comme étable à l'origine. Long rectangle, présentant un gouttereau sur rue, en maçonnerie enduite, elle se compose d'un rez-de-chaussée transformé il y a peu également en logement et d'un étage carré percé de baies à chambranles en grès. Un toit à longs pans débordants la couvre.
Eglise Saint-Martin de l'orphelinat du Willerhof	65 rue d'Ebersmunster	Incluse dans l'ensemble des bâtiments, la chapelle ne se distingue de l'extérieur que par ses baies à chambranles en grès en plein cintre. Surmontée d'un étage carré affecté au logement, elle est couverte d'une toiture à longs pans. Volume de plan quadrangulaire, elle est munie d'un chœur à chevet plat légèrement saillant (?). Le vaisseau est plafonné et desservi par une porte principale placée sous la tribune d'orgue qui prend place au fond de la nef et par une porte secondaire axiale percée dans l'un des murs gouttereaux.
Ferme	42 rue de l'Eglise	Le logis semble figurer sur le plan cadastral de 1829 accompagné de dépendances qui ont été remplacées depuis. La toiture à longs pans et croupes, les lucarnes en œil-de-bœuf, le volume, tendent à militer en faveur d'une édification menée à la limite 18e siècle 19e siècle. Les dépendances ont vu le jour soit à la limite 19e siècle 20e siècle soit après-guerre. L'ensemble agricole adopte un plan en L discontinu en bordure d'une cour ouverte. Il se compose d'un logis, d'une étable et d'une grange avec auvent. Le logis dispose d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée légèrement surélevé avec perron en maçonnerie, d'un étage carré en pan de bois (?) enduit. Un toit à longs pans et croupes le couvre. Côté rue cette toiture est munie de lucarnes en œil-de-bœuf. Hormis les soupiraux que bordent des encadrements en grès, les baies sont équipées de chambranles en bois. Grange et étable sont en briques de terre cuite non enduites et en essentage de planches. Une porte charretière en fer forgé et fonte de fer bordée de piédroits en grès subsiste en bordure de rue.
Ferme	3 place de la Mairie	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui semblent partiellement subsister. L'ensemble a été remanié dans le 1er quart ou la 1ère moitié du 20e siècle. L'exploitation agricole adopte un plan en U discontinu en bordure d'une cour ouverte. Elle se compose d'un logis, d'une étable et d'une grange. En pan de bois en totalité, le logis dispose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée surélevé avec perron, d'un étage carré. Il se présente en pignon sur rue. Une toiture à longs pans et demi-croupe le couvre. Le pan de bois comporte des sablières de plancher moulurées sur gouttereau. Les baies disposent de chambranles en bois. L'entrée prend place sur la façade longitudinale côté cour. Couvertes d'un toit à longs pans, grange et étable sont en pan de bois. Un mur de clôture en moellons enduits et piédroits de porte piétonne et charretière en grès isole la ferme du domaine public.
Ferme	3 impasse des Colombes	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu ou été remplacées depuis. La date, 1762, gravée sur l'un des piédroits de la porte piétonne conservée pourrait également être celle de l'édification du logis. L'ensemble a été remanié au cours du 19e siècle et 20e siècle. En pan de bois en totalité, le logis se compose d'un sous-sol partiel et d'un étage carré. Il présente un pignon sur rue avec auvents. Un toit à longs pans et demi-croupes le couvre. Le pan de bois comporte des sablières de plancher et de chambrée moulurées. Des piédroits en grès de porte piétonne ont été conservés dans la clôture. Une date accompagnée d'initiales est gravée sur l'un d'eux (1762/A.M.S.).

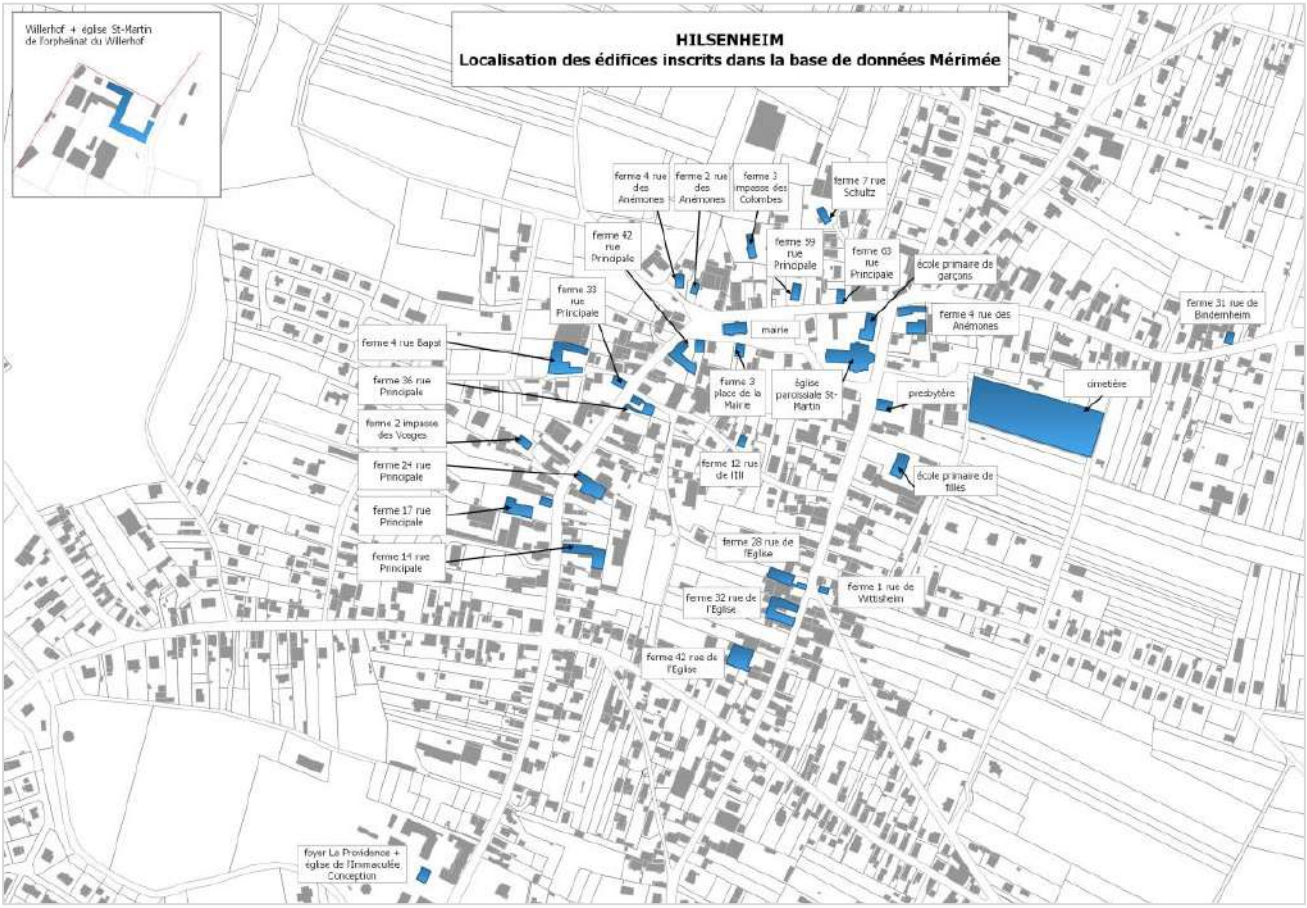
Ferme	31 rue de Bindernheim	La ferme paraît figurer sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont été en partie remplacées depuis. Les poteaux corniers épais, la sablière moulurée, les demi-croupes militent en faveur d'une construction ayant vu le jour probablement dans le 1er quart du 19e siècle ou au plus tard vers le milieu de celui-ci. En pan de bois, le logis est en rez-de-chaussée et dispose d'un sous-sol partiel. Couvert d'un toit à longs pans et demi-croupes, il présente un pignon sur rue avec auvents. Le sous-sol s'implante à l'arrière du logis. Les baies disposent de chambranles en bois. La porte d'entrée prend place sur la façade longitudinale côté cour.
Ferme	14 rue Principale	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui semblent avoir été remplacées depuis. La date figurant sur le logis situe son édification dans le 3e quart du 18e siècle et plus précisément en 1763. Un second millésime gravé sur la porte piétonne révèle que la clôture et ses percements ont vu le jour un an après (1764), cette date marquant vraisemblablement l'achèvement de la construction de l'ensemble agricole. Des travaux de remise en état du logis et sur les dépendances sont menés probablement à la limite 19e siècle 20e siècle et après-guerre. L'ensemble agricole adopte un plan en L en bordure d'une cour ouverte. Il se compose d'un logis, d'un séchoir (?), d'une étable et grange avec auvent, d'une grange et de diverses dépendances tardives. Mixte, le logis dispose d'un sous-sol partiel et d'un rez-de-chaussée légèrement surélevé avec perron en maçonnerie enduite, d'un étage carré en pan de bois. Un toit à longs pans débordants prenant appui sur des aisseliers moulurés le couvre. Le pan de bois, à bois court, comporte des poteaux corniers épais, des sablières de plancher et de chambrée moulurées. Les baies en rez-de-chaussée sont munies de chambranles en grès. Celui de l'entrée, disposée sur le mur gouttereau côté cour, présente un linteau en arc segmentaire avec millésime gravé dans un cartouche (+17 63+). L'exploitation a conservé en bordure de rue une clôture en moellons enduits équipée d'une porte piétonne en grès à amortissement en boule et de piédroits en grès à amortissement en bulbe. Le second millésime a été appliqué sur le linteau en arc segmentaire de la porte piétonne (17 64).
Ferme	32 rue de l'Eglise	Le logis ne semble pas figurer sur le plan cadastral de 1829 et paraît reprendre un fonds ancien de plan différent. Les poteaux corniers moins épais tendent à militer en faveur d'une édification menée après le 1er quart du 19e siècle, probablement vers le milieu de celui-ci. Les dépendances ont en partie vu le jour dans le cours du 19e siècle et après-guerre. L'ensemble agricole adopte un plan en U en bordure d'une cour ouverte. Il se compose d'un logis, d'un logement secondaire, d'un hangar, d'une grange, d'une étable. En pan de bois, le logis dispose d'un sous-sol partiel et d'un étage carré. Un toit à longs pans et croupe le couvre. Les baies sont munies de chambranles en bois, certains à fronton triangulaire. Le pan de bois comporte des sablières moulurées et des poteaux corniers d'épaisseur moyenne. Le logement secondaire prend place à l'avant du hangar. Grange, étable sont mixtes ou en maçonnerie enduite et essentage de planches. Une porte charretière en fer forgé et fonte de fer bordée de piédroits en grès subsiste en bordure de rue.
Ferme	17 rue Principale	Le logis, qui est absent du plan cadastral de 1829, a vraisemblablement vu le jour au cours de la seconde moitié du 19e siècle et plus certainement à la limite 19e siècle 20e siècle. Son volume, les chambranles des baies du rez-de-chaussée, la toiture débordante, le balcon, militent en faveur de cette hypothèse. Les poteaux corniers épais pourraient, avec d'autres pièces du pan de bois, provenir d'un logis antérieur. La grange et l'étable ont été en partie bâties dans la 1ère moitié du 20e siècle ou tout de suite après-guerre. Adoptant un plan en L discontinu en bordure d'une cour ouverte, l'ensemble agricole se compose d'un logis, d'une étable et d'une grange. Mixte et présentant un pignon sur rue, le logis dispose d'un demi-sous-sol et d'un rez-de-chaussée surélevé avec perron en maçonnerie enduite, d'un étage carré en pan de bois. Ce dernier comporte à l'étage du mur gouttereau sur cour, un balcon en encorbellement sur consoles. Implanté axialement, l'ensemble est en fonte de fer. Un toit à longs pans dont les débords en pignon prennent appui sur des aisseliers moulurés, le couvre. Le pan de bois présente des poteaux corniers épais. Les baies sont munies de chambranles. Ceux du rez-de-chaussée sont en grès tandis que ceux de l'étage sont en bois. Un mur de clôture ayant conservé ses piédroits en grès de porte piétonne et charretière s'élève en bordure de rue. Grange et étables ont été bâties en briques de terre cuite laissées non enduites.

Ferme	2 rue des Anémones	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu ou été remplacées depuis. La date, 1727, relevée sur le logis place son édification au début du 2e quart du 18e siècle. L'ensemble a été remanié au cours du 19e siècle et du 20e siècle. Vraisemblablement en pan de bois en totalité primitivement, le logis est actuellement mixte. En rez-de-chaussée, il semble avoir disposé d'un étage en surcroît. Il se présente en pignon sur rue. Un toit à longs pans et demi-croupes le couvre. Le pan de bois d'aspect relativement archaïsant comporte entre-autre des poteaux corniers montant de fond (tronqués) épais, des sablières de plancher moulurées, des croix-de-Saint-André, des liens pleins. La date accompagnée d'initiales prend place dans un cartouche gravé sur l'un des poteaux corniers (1727/V.D.).
Ferme	36 rue Principale	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont subsisté en grande partie. La date, 1816, relevée sur le logis place son édification au début du 1er quart du 19e siècle. Une seconde date (1829) gravée sur la clef du portail inclus dans la clôture révèle que l'exploitation faisait encore l'objet de travaux dans le second quart de ce même siècle. L'ensemble a été soumis à diverses transformations au cours du 20e siècle (toiture). L'exploitation adopte un plan en U en bordure d'une cour fermée communicante avec la rue par le concours d'une porte charretière. Elle se compose d'un logis, d'un hangar agricole, d'une étable et d'une grange. Le logis dispose d'un demi-sous-sol en maçonnerie enduite, d'un rez-de-chaussée surélevé avec perron et d'un étage carré en pan de bois. Un toit à longs pans débordants prenant appui sur des aisseliers moulurés le couvre. Placé en angle de rues, il présente un pignon avec auvents et un gouttereau au domaine public. Le pan de bois comporte des poteaux corniers épais et des sablières moulurées. La première date, accompagnée de noms vraisemblablement tronqués (?), prend place dans un cartouche gravé sur l'un des poteaux corniers de l'étage du pignon sur rue (CATHARINA/WINEAN/TEBINI /1816.). La seconde est gravée sur la clef du grand portail (1829). Couverts d'une toiture à longs pans hangar, étable et grange, vraisemblablement contemporains du logis, sont en pan de bois. A l'exception du portail qui est muni d'un encadrement en grès, les autres baies sont encadrées de chambranles en bois.
Ferme	63 rue Principale	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu ou été remplacées depuis. Les nombreuses similitudes du pan de bois avec celui du logis No 59, rue Principale, militent en faveur d'une édification contemporaine. Celle-ci aurait été menée dans la seconde moitié du 18e siècle et fort probablement dans le cours du 4e quart. La date portée 1754 (deux derniers chiffres incertains) tend à confirmer cette hypothèse. En pan de bois, le logis dispose d'un sous-sol partiel, d'un rez-de-chaussée légèrement surélevé avec perron, d'un étage carré. Un toit à longs pans le couvre. Placé en angle de rues, il présente un gouttereau et un pignon muni d'auvents au domaine public. Le pan de bois comporte des poteaux corniers épais, des sablières de plancher et de chambrée moulurées, des fenêtres à appuis moulurés saillants et linteaux en arc segmentaire, des écharpes courbes. La date, accompagnée vraisemblablement des noms des maîtres d'ouvrage, prend place sur le poteau cornier.
Ferme	7 rue Schultz	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu depuis. Les poteaux corniers épais, les sablières moulurées, tendent à militer en faveur d'une édification menée probablement dans la seconde moitié du 18e siècle ou au plus tard à la limite 18e siècle 19e siècle. La construction a fait l'objet de modifications au cours du 20e siècle. En pan de bois, le logis dispose d'un sous-sol partiel et d'un étage carré. Il présente un pignon sur rue avec auvents. Un toit à longs pans et demi-croupe le couvre. Le pan de bois comporte des poteaux corniers épais, des sablières de plancher moulurées, des allèges de fenêtres à croix-de-Saint-André. Le pignon principal semble avoir disposé autrefois d'une loggia rentrante à hauteur du comble.

Ferme	33 rue Principale	Le logis figure sur le plan cadastral de 1829, accompagné de dépendances qui ont été supprimées depuis. Les poteaux corniers épais, les écharpes courbes et les croix-de-Saint-André entre autres, tendent à militer en faveur d'une construction ayant pu voir le jour au 18e siècle (?). Le bâtiment a fait l'objet de transformations soit à la limite 19e siècle 20e siècle, soit après-guerre. Le logis est en pan de bois et se compose d'un demi-sous-sol, d'un rez-de-chaussée surélevé avec perron et d'un étage carré. Un toit à longs pans dont le débord en pignon prend appui sur des aisseliers moulurés, le couvre. Placé en angle de rues, il présente un gouttereau et un pignon au domaine public. Les baies qui le percent sont munies de chambranles en bois. Le pan de bois comporte des poteaux corniers pour certains particulièrement épais, des écharpes courbes, des allèges à croix-de-Saint-André.
Ferme	59 rue Principale	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu ou été remplacées depuis. La date, gravée dans un cartouche, situe l'édification du logis dans le cours du 3e quart du 18e siècle et plus précisément en 1759. L'ensemble a été remanié au cours du 20e siècle. En pan de bois en totalité, le logis se compose d'un sous-sol partiel et d'un étage carré. Il présente un pignon sur rue avec auvents. Un toit à longs pans et demi-croupe le couvre. Le pan de bois comporte des poteaux corniers épais et des sablières de plancher et de chambrée moulurées. La date qu'accompagnent les noms du couple maître d'ouvrage prend place dans un cartouche eu forme d'écu gravé sur l'un des poteaux corniers du rez-de-chaussée (IOSEBH/ORTLIEB/CATARI/NA .VOG/EL. ESYN/1759).
Ferme	4 rue des Anémones	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu ou été remplacées depuis. La date, 1686, relevée sur le logis place son édification au début du 4e quart du 17e siècle. L'ensemble a été remanié au cours du 19e siècle et du 20e siècle. Vraisemblablement en pan de bois en totalité primitivement, le logis est actuellement partiellement mixte. Il présente un pignon sur rue qui pourrait avoir comporté une loggia en comble (?). En rez-de-chaussée, il est couvert d'un toit à longs pans probablement à demi-croupes dans son état ancien. Le pan de bois, d'aspect relativement archaïsant, comporte des poteaux corniers épais et des croix-de-Saint-André. La date accompagnée d'initiales prend place dans un cartouche gravé sur l'un des poteaux corniers (1686/H.D.).
Ferme	12 rue de l'Ill	La ferme semble figurer sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont en partie disparu ou été remplacées depuis. Les poteaux corniers épais et la demi-croupe tendent à militer en faveur d'une édification menée au plus tard dans la 1ère moitié 19e siècle. La construction a fait l'objet de modifications au cours du 19e siècle et dans la 1ère moitié du 20e siècle. Primitivement en pan de bois, mixte actuellement, le logis dispose d'un rez-de-chaussée partiellement en maçonnerie enduite résultant de reprises et d'un étage carré en pan de bois. Il présente un pignon sur rue avec auvents. Un toit à longs pans et demi-croupe sur rue le couvre. Le pan de bois comporte des poteaux corniers épais. Les baies sont munies de chambranles en bois.
Ferme	1 rue de Wittisheim	La ferme semble figurer sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu ou été remplacées depuis. Les poteaux corniers épais, les sablières moulurées et les demi-croupes qui la caractérisent tendent à militer en faveur d'une édification menée soit dans la seconde moitié du 18e siècle soit au plus tard dans le 1er quart du 19e siècle. La ferme semble figurer sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont disparu ou été remplacées depuis. Les poteaux corniers épais, les sablières moulurées et les demi-croupes qui la caractérisent tendent à militer en faveur d'une édification menée soit dans la seconde moitié du 18e siècle soit au plus tard dans le 1er quart du 19e siècle.

Ferme	1 rue de l'Eglise	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui ont été en grande partie remplacées depuis. Seule la grange semble avoir été épargnée. Les poteaux corniers épais, les sablières moulurées, la coursière et les demi-croupes qui la caractérisent tendent à militer en faveur d'une édification menée dans le cours du 18e siècle. L'ensemble qui a souffert des combats de 1944, a fait l'objet de travaux de restauration conséquents et de reconstruction. L'ensemble adopte un plan en U discontinu en bordure d'une cour ouverte. Elle se compose d'un logis, d'un hangar agricole (?), d'une grange et d'une étable. Mixte, le logis dispose d'un sous-sol partiel et d'un rez-de-chaussée légèrement surélevé avec perron en maçonnerie enduite, d'un étage carré en pan de bois. Une toiture à longs pans et demi-croupes le couvre. Placé en angle de rues, il oriente un pignon avec auvent et un gouttereau sur rue. Le pan de bois, à bois court, comporte des poteaux corniers épais, des sablières moulurées et, côté cour, une coursière régnante. Rentrante, elle est rythmée par des poteaux à liens pleins et est munie d'une allège à croix-de-Saint-André. Les baies sont munies de chambranles en bois et l'entrée prend place sur le gouttereau côté cour. Les baies du rez-de-chaussée associent les chambranles en pierre artificielle aux chambranles en grès et aux chambranles en bois. Ceux de l'étage sont essentiellement en bois. Hormis la grange qui est en pan de bois, les constructions annexes sont en maçonnerie enduite ou en briques de terre cuite non enduite et essentage de planches.
Ferme	24 rue Principale	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829 accompagnée de dépendances qui subsistent en partie ou ont été remplacées depuis. La date figurant sur le logis situe son édification dans le 1er quart du 19e siècle et plus précisément en 1818. Elle fait l'objet de travaux de remise en état, notamment pour la toiture du logis, probablement à la limite 19e siècle 20e siècle ou dans le cours de la 1ère moitié du 20e siècle. L'ensemble agricole adopte un plan en L en bordure d'une cour ouverte. Il se compose d'un logis, d'une étable, d'une grange et de diverses dépendances tardives. En pan de bois, le logis dispose d'un sous-sol partiel, d'un rez-de-chaussée légèrement surélevé avec perron, d'un étage carré. Un toit à longs pans débordants prenant sur des aisseliers moulurés en pignon le couvre. Le pan de bois à bois court comporte des poteaux corniers épais, des sablières de plancher et de chambrée moulurées. L'accès, axiale, prend place sur le gouttereau côté cour. La date qu'accompagnent les noms du couple maître d'ouvrage a été gravée sur un des poteaux corniers du rez-de-chaussée (DIESESH/AVSHAT/GBAVEN/MARTIN/HAEGELI/MID/MAGTAL/ENAHEIM/IMIAHR/1818). Grange et étable, associent pan de bois, maçonnerie enduite et essentage de planches.
Ferme	2 impasse des Vosges	Le logis figure sur le plan cadastral de 1829, accompagné de dépendances qui ont été supprimées ou remplacées depuis. Les poteaux corniers épais, les sablières moulurées, la coursière, l'organisation du pan de bois tendent à militer en faveur d'une construction ayant vu le jour au 18e siècle, hypothèse que semble confirmer la date en partie illisible gravée sur un poteau cornier (1763 ?) et les similitudes avec d'autres logis datés de la commune. La grange et l'étable en maçonnerie enduite ont été en partie bâties dans la 1ère moitié du 20e siècle ou tout de suite après-guerre. Adoptant un plan en L discontinu en bordure d'une cour ouverte, l'ensemble agricole se compose d'un logis, d'une étable et d'une grange. En pan de bois à bois court, le logis dispose d'un sous-sol partiel et d'un étage carré. Ce dernier comporte, à l'étage du mur gouttereau sur cour, une coursière rentrante. Il se présente pignon sur rue. Un toit à longs pans et demi-croupe, le couvre. Le pan de bois présente des poteaux corniers épais, des allèges à croix-de-Saint-André, des sablières moulurées. Protégée par un auvent se développant sur les deux façades principales, l'entrée prend place côté cour. La date et l'inscription qui l'accompagnent n'ont pu être lues en toute certitude (ANTONI/HEGELI/MIG.HIL/1763 ?).

Ferme	42 rue Principale	La ferme figure sur le plan cadastral de 1829, accompagnée de dépendances implantées selon la même disposition que les actuelles qui sont tardives. Certaines particularités du pan de bois militeraient en faveur d'une date d'édification du logis soit encore dans le 18e siècle soit au plus tard dans le 1er quart du 19e siècle. L'exploitation agricole adopte un plan en L en bordure d'une cour ouverte. Elle se compose d'un logis et de dépendances. En pan de bois en totalité, le logis dispose d'un étage carré. Il présente un pignon sur rue muni d'auvents. Une toiture à longs pans le couvre. Des baies initialement à linteaux en arc segmentaire le percent. L'entrée prend place sur la façade longitudinale côté cour. Le pan de bois comporte des poteaux corniers épais, des allèges à petites croix-de-Saint-André, des écharpes courbes, des sablières de plancher et de chambrée moulurées.
Ferme	28 rue de l'Eglise	Le logis figure sur le plan cadastral de 1829, accompagné de dépendances qui ont été remplacées ou supprimées depuis. La présence d'un emblème professionnel (?) accompagné d'un texte et d'une date (difficilement lisible) prenant place dans un écu, les poteaux corniers épais, la sablière moulurée, tendent à militer en faveur d'une édification menée au cours du 18e siècle (1772 ?). L'état de remaniement du logis, découlant de travaux menés au siècle dernier ou dans le cours du 20e siècle, et la difficulté de lecture de l'inscription ne permettent pas de proposer une datation certaine pour l'instant. Les dépendances ont en partie vu le jour dans le cours du 19e siècle et après-guerre. L'ensemble agricole adopte un plan en L en bordure d'une cour ouverte. Il se compose d'un logis, d'une grange, d'une étable. Mixte, le logis dispose d'un étage carré. Il se présente en pignon sur rue. Un toit à longs pans débordants le couvre. Les baies sont munies de chambranles en bois. Le pan de bois comporte des sablières moulurées et des poteaux corniers épais. L'emblème professionnel (?), le texte et la date ont été gravés sur le poteau cornier de l'étage, côté rue (...../M.A.K/1772 ?).
Ferme	4 rue Bapst	Le logis figure sur le plan cadastral de 1829, accompagné de dépendances qui, détériorées par le conflit de 1945, ont été en partie remplacées après-guerre. Deux dates ont été relevées sur l'ensemble agricole. La plus ancienne, 1767, a été gravée sur la porte piétonne de l'ensemble agricole. La plus récente, 1778 (?), a été gravée sur un poteau cornier du logis. Le logis est en pan de bois et se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée surélevé avec perron et d'un étage carré. Un toit à versants débordant sur longs pans le couvre. Placé en angle de rues, il présente un gouttereau et un pignon avec auvent au domaine public. Les baies qui le percent sont munies de linteaux en arc segmentaire et d'appuis saillants moulurés. Les soupiraux disposent de chambranles en bois également à arc segmentaire. Le pan de bois comporte des poteaux corniers épais, des écharpes courbes. La date du logis, accompagnée d'initiales, prend place sur l'un des poteaux corniers au rez-de-chaussée du pignon (S.T.F.-B.A./A.M.-H.L. /1778 ?). La date de la porte piétonne, à chambranle en grès et amortissement en boule, incluse dans le mur de clôture est gravée sur le linteau en arc segmentaire (1767).
Base de données Mérimée – Ministère de la Culture		


HILSENHEIM
Localisation des édifices inscrits dans la base de données Mérimée
Willerhof + église St-Martin de l'orphelinat du Willerhof
ferme 4 rue des Anémones
ferme 2 rue des Anémones
ferme 3 impasse des Colombes
ferme 7 rue Schultz
ferme 42 rue Principale
ferme 39 rue Principale
ferme 63 rue Principale
école primaire de garçons
ferme 33 rue Principale
ferme 4 rue des Anémones
ferme 31 rue de Bindernheim
ferme 4 rue Bapst
mairie
ferme 36 rue Principale
ferme 3 place de la Mairie
église paroissiale St-Martin
presbytère
cimetière
ferme 2 impasse des Vosges
ferme 24 rue Principale
ferme 12 rue de l'Ill
école primaire de filles
ferme 17 rue Principale
ferme 14 rue Principale
ferme 28 rue de l'Eglise
ferme 1 rue de Wittisheim
ferme 32 rue de l'Eglise
ferme 42 rue de l'Eglise
foyer La Providence + église de l'Immaculée Conception

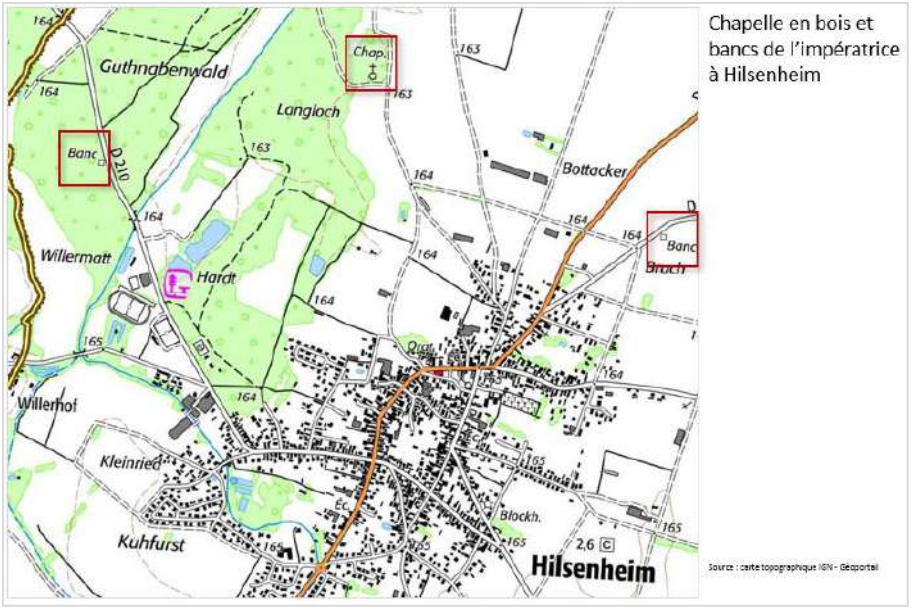
3) Autres éléments du patrimoine

Plusieurs éléments patrimoniaux hors village sont également à noter : une chapelle en bois de 1989, bans de l'impératrice (RD210 et RD212) et des éléments de la ligne Maginot (blockhaus).

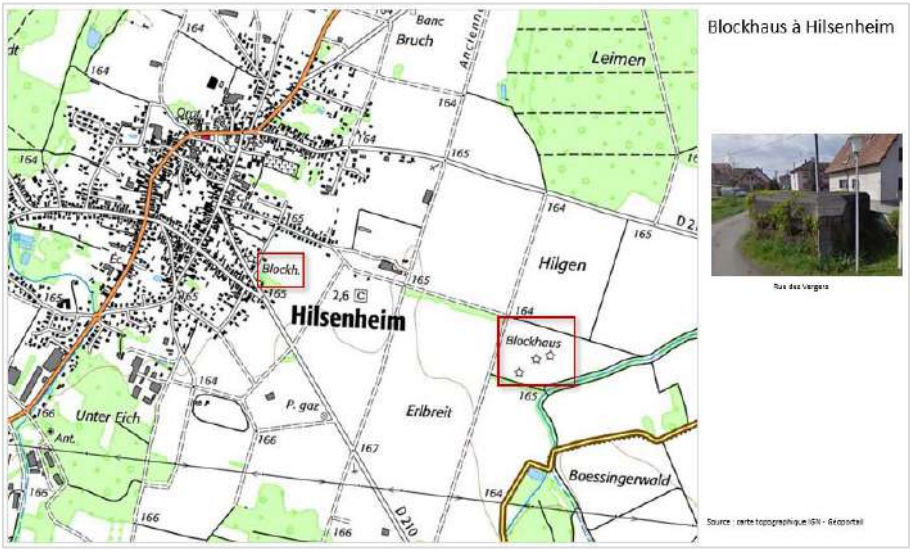
Chapelle en bois de 1989 (chapelle du Haut Chêne au nord du village) et banc de l'impératrice (le long de la RD 212au nord du village)







Des blockhaus sont situés à l'est du village et rue des Vergers.



12.2- Archéologie

Un site à Hilsenheim a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2006 par le service Archéologie Alsace. Il a été réalisé lors de l'aménagement de la zone d'activité route de Muttersholtz (rue des Tisserands), sur une superficie de 35 895 m².

Les observations géoarchéologiques ont permis d'identifier, au sud de la zone diagnostiquée, un chenal occasionnellement alimenté par des remontées de la nappe phréatique survenant après de fortes crues. Cet ancien cours d'eau s'est mis en place dans les galets rhénans du dernier Würm, qui ont été recoupés sur l'ensemble du secteur d'intervention.

Les sondages ont permis de reconnaître une fosse de forme carrée (2,50 m de côté, profondeur : 0,12 m sous le niveau de décapage), qui pourrait correspondre à un fond de cabane. Les deux formes céramiques issues du comblement datent probablement du début de La Tène. Dix trous de poteaux ont été observés immédiatement autour de la fosse, mais leur relation n'a pu être précisément définie. Des trous de plantation et trois fossés d'époque contemporaine ont également été reconnus.

13- DEVELOPPEMENT URBAIN

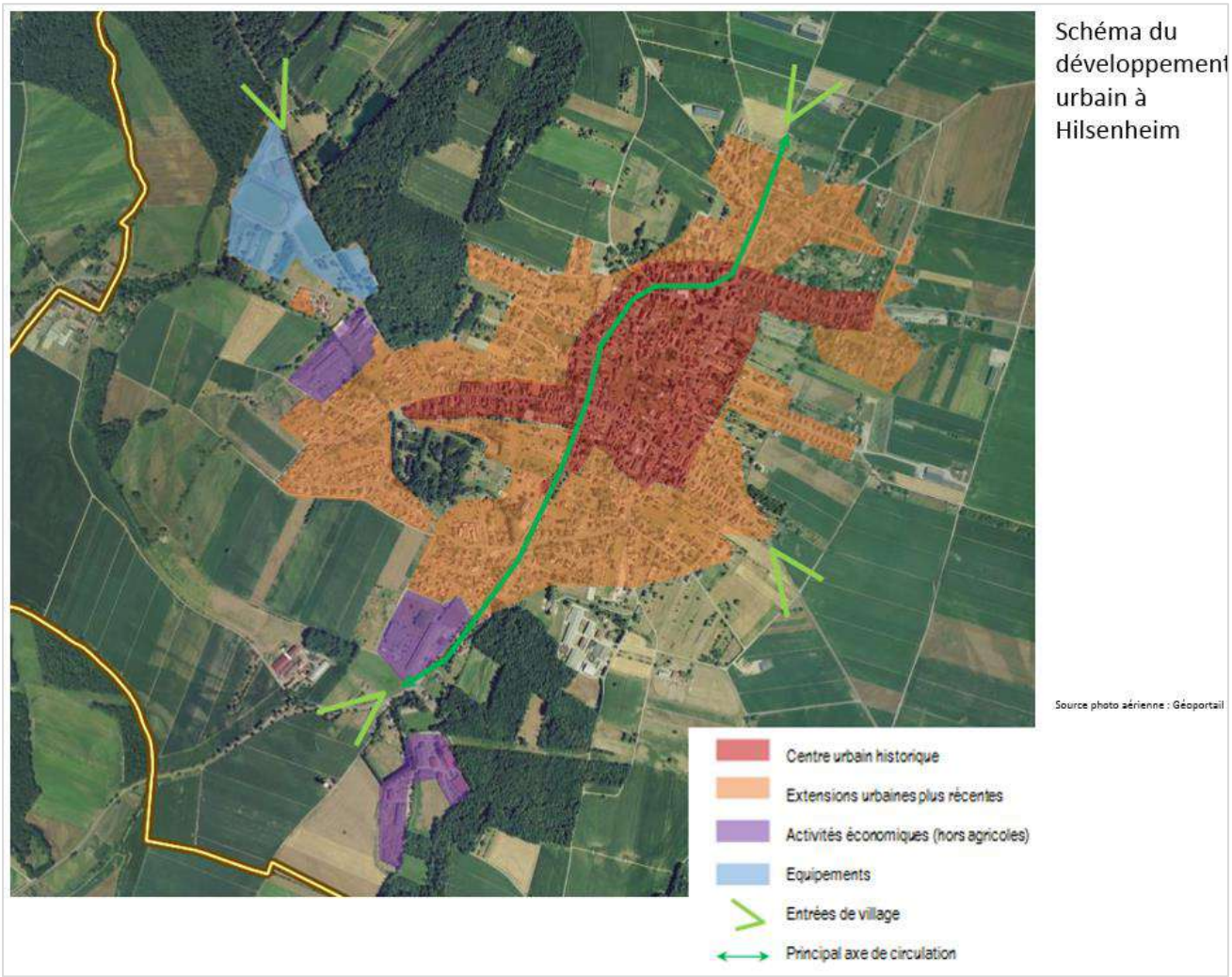
13.1- Une morphologie de village groupé

Principales caractéristiques :

- Un centre ancien présentant une morphologie de village groupé (développement urbain rue d'Ebersmunster, rue Principale, rue de Bindernheim, rue de l'Eglise).
- Des extensions urbaines sous forme d'habitat diffus vers le nord et sous forme de lotissements vers l'ouest et le sud.
- Des secteurs d'activités économiques et d'équipements implantés en périphérie du village.
- Deux entrées de village se faisant par un axe de communication structurant (entrée sud-ouest et nord-est par la RD211) et deux entrées secondaires par le nord-ouest et le sud-est (RD210).
- Un vaste espace vert au sein du tissu bâti.
- Des exploitations agricoles situées en périphérie de l'espace bâti.

Enjeux :

- Maintien d'une morphologie villageoise groupée
- Traitement des franges urbaines



13.2- Les caractéristiques urbaines et architecturales

- Le centre ancien :

La densité bâtie est élevée en raison d'un nombre important de construction et de leur implantation, pour la plupart, sur rue et sur limites séparatives. Cette implantation forme un front bâti sur rue, caractéristique des centres villageois.

En revanche, la densité résidentielle est moyenne, l'on recense environ 10 logements/ha (secteur rue Principale). En effet, beaucoup de constructions correspondent à des granges et des annexes (anciennes fermes). La création de logements dans ces constructions annexes peut représenter un potentiel de réhabilitation et de densification du tissu bâti. Le gabarit des constructions est généralement de type R+1+C (rez-de-chaussée avec un étage et combles).



- Les extensions urbaines sous la forme d'habitat diffus

Le tissu bâti est ici beaucoup plus « aéré » avec la présence d'espaces verts (jardins privatifs) et une implantation des constructions en recul par rapport à la rue et aux limites séparatives. Les constructions sont des maisons individuelles. Le gabarit de celles-ci est généralement de type R+C.

La densité résidentielle est d'environ 8 logements/ha (secteur rue de Witternheim, rue des Cerisiers).



- Les extensions urbaines sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble

Ce tissu bâti est également « aéré » mais plus structuré. L'aménagement de ce secteur résulte d'une opération d'aménagement d'ensemble (lotissement). Les parcelles sont de taille similaire et les constructions correspondent à des maisons individuelles et des maisons mitoyennes implantées en recul par rapport à la rue et aux limites séparatives. Le gabarit des constructions est généralement de type R+C (avec parfois le rez-de-chaussée surélevé).

La densité résidentielle y est de 15 logements/ha (secteur rues de du Héron, des Perdrix).

Il est à noter que sur le secteur de la rue du Moulin, plus au nord, la densité résidentielle est de 18 logements/ha grâce à la mixité de l'habitat (maisons individuelles, maisons mitoyennes, petits collectifs).





Source images : Géoportail

13.3- La trame viaire

La RD211 (rue de Muttersholtz au sud, rue Principale dans le centre et rue de Benfeld au nord) traverse le village du nord au sud et constitue l'un des principaux axes de communication à l'échelle du village. Cet axe relie par ailleurs Muttersholtz à Benfeld. La RD210 relie Ebersmunster à Wittisheim et traverse Hilsenheim sur un axe nord-ouest/sud-est.

Dans le centre du village, on constate la présence de plusieurs impasses (notamment rue des Lilas, rue du Cimetière, rue du Noyer, rue Bapst, rue Schultz. C'est également le cas dans certains secteurs de lotissement (par exemple rue du Faisan, impasse de la Forêt, chemin des Prés, rue de l'Orme).

Quelques chemins et sentiers complètent le réseau, par exemple entre la rue des Vergers et la rue de Wittisheim, entre la rue du Cimetière et la rue Rivoli, entre la rue de la Vigne et la rue de la Providence, entre la rue du Moulin et la rue des Meuniers.





Source images : Géoportail

14- CONSOMMATION FONCIERE SUR LES 10 DERNIERES ANNEES PRECEDENT L'ARRÊT DU PLU

14.1- Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)

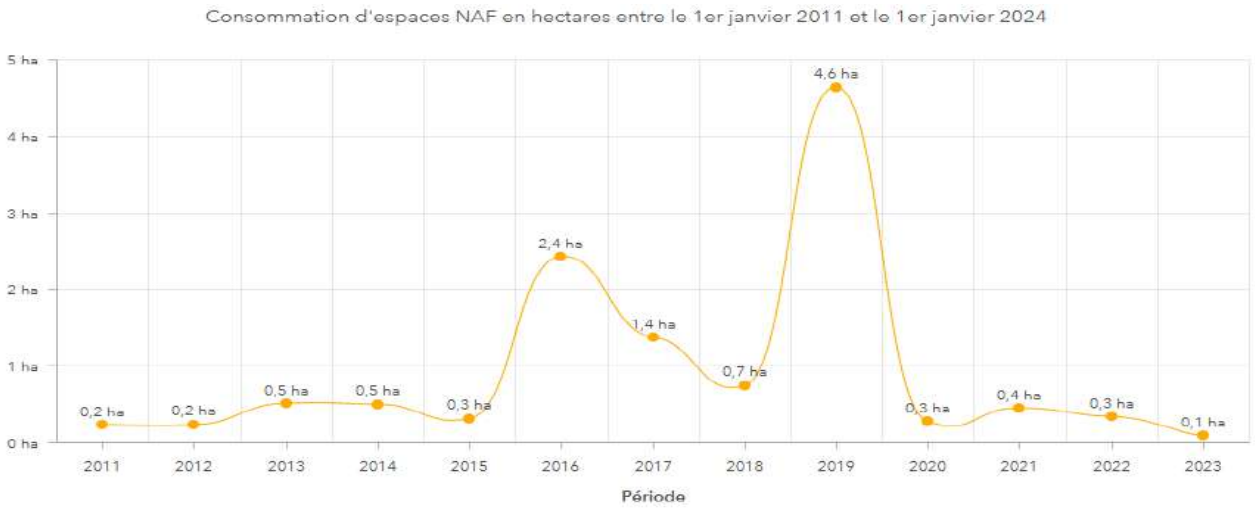
1) Consommation des espaces NAF sur les 10 années précédant l'arrêt du PLU (1er janvier 2014 au 31 décembre 2023) – basée sur les données du portail national de l'artificialisation

La consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période allant de 2014 à 2023 concerne majoritairement la réalisation de logements et dans une moindre mesure d'activités économiques.

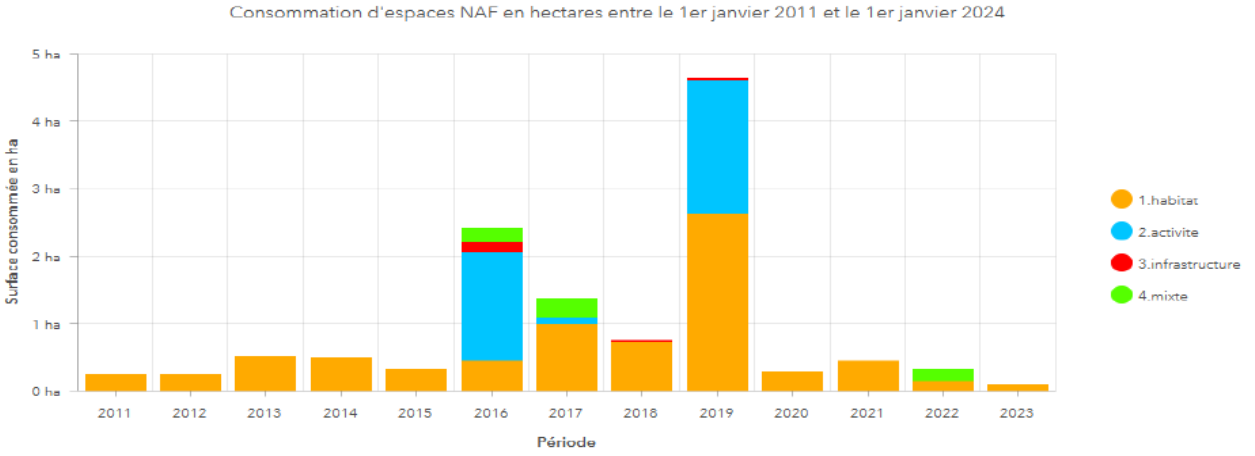
Elle représente une superficie totale de **11 ha de terres essentiellement agricoles** dont :

- 6,5 ha à destination d'habitat.
- 3,7 ha à destination d'activité économique non agricole.
- 0,6 ha de type mixte.
- 0,2 ha d'infrastructures.

Cela représente un rythme annuel de consommation d'espaces NAF de 1,1 ha.



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

14.2- Effet de l'urbanisation sur la production de logements

L'analyse est fondée sur les données consommation foncière globale (sans notion d'espaces NAF) à destination d'habitat sur les 10 années précédant l'arrêt du PLU (2013-2023) – basée sur le BD OCS GE et relevés communaux.

- **Analyse des densités produites**

Au total, **88 logements neufs ont été créés** (engendrant une consommation foncière de 6,33 ha) **et 12 par des opérations de renouvellement urbain** (sans consommation foncière supplémentaire).

La densité résidentielle moyenne réalisée sur la commune pour les nouvelles constructions est de **14 logements/ha** (88 / 6,33).

Il convient de préciser que la densité aurait été plus importante en intégrant les années 2011 et 2012 durant lesquelles des collectifs ont été réalisés, faisant bondir la densité moyenne produite à l'hectare.

15- POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

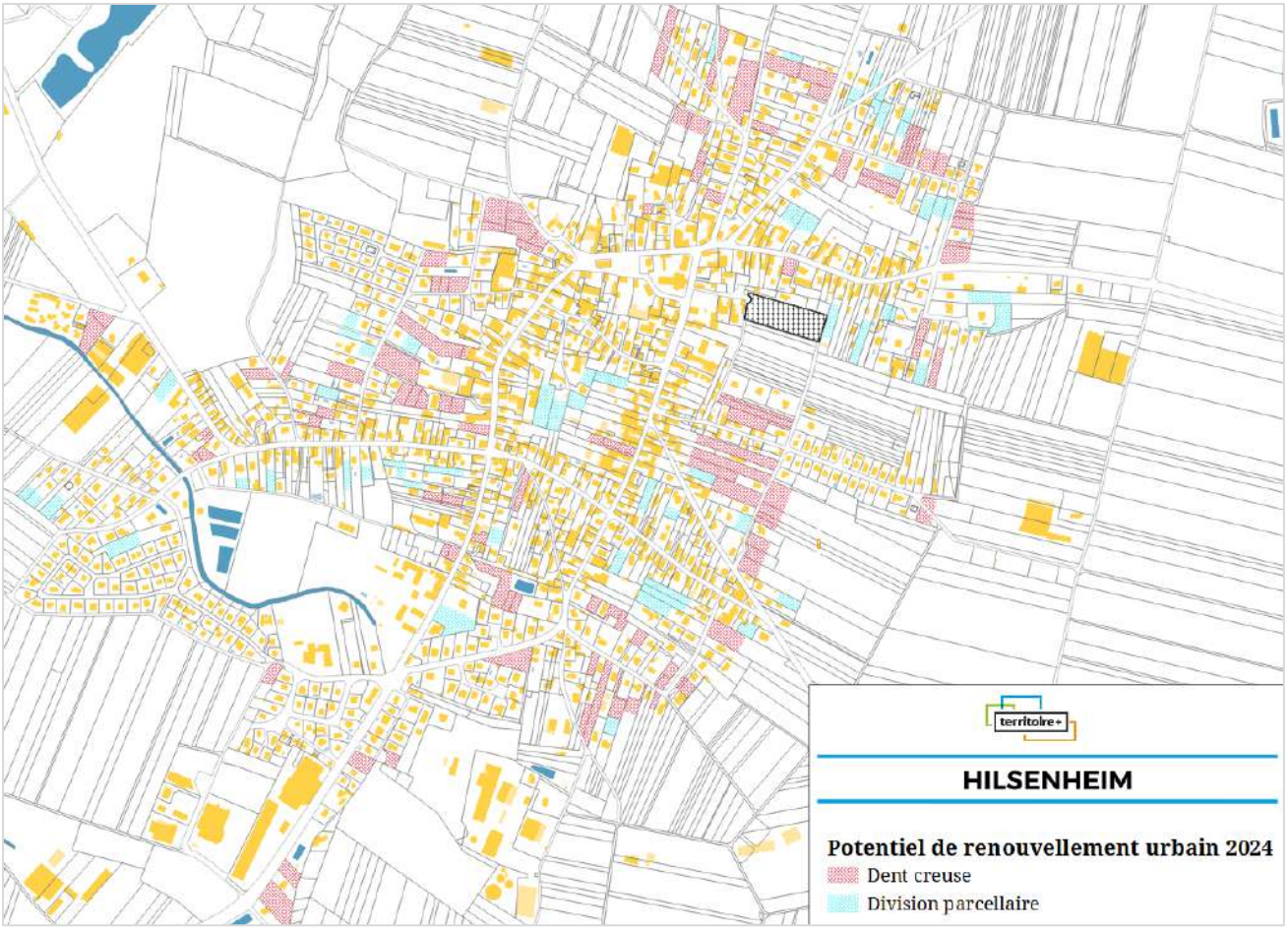
15.1- Capacité de densification : les « dents creuses »

A l'intérieur de l'enveloppe urbanisée du village (espace bâti continu actuel), certaines parcelles peuvent présenter un potentiel de mutabilité à court ou à long terme. Il s'agit de terrains non bâtis situés à l'intérieur du tissu urbain pouvant potentiellement accueillir de nouvelles constructions et de terrains déjà bâtis présentant un potentiel d'évolution (réhabilitation, démolition-reconstruction, remise sur le marché de logements vacants).

La carte ci-dessous n'a pas de valeur réglementaire. Elle permet d'évaluer un potentiel théorique de construction de logements à l'intérieur du tissu urbain (en zone urbaine constructible pour de l'habitat) afin de modérer la surface à mobiliser éventuellement en extension urbaine dans le projet de PLU. Par ailleurs, le phénomène de rétention foncière est pris en compte dans le présent diagnostic (volonté potentielle des propriétaires de ne pas mobiliser ces secteurs).

On distingue sur la carte ci-dessous :

- Les dents creuses, qui correspondent à des terrains d'au moins 3 ares et d'une largeur minimale d'environ 10 mètres.
- Les divisions parcellaires, qui correspondent à des terrains déjà bâtis mais suffisamment grands pour être divisés et accueillir de nouvelles constructions. Afin de définir les terrains divisibles, une zone tampon de 10m autour des bâtiments présents sur la parcelle a été laissée. L'occupation réelle du sol et les possibilités d'accès ont également été étudiées.



La surface brute relevée en dents creuses est de 10,41 ha.

La surface brute relevée en division parcellaire est de 4,88 ha.

La rétention foncière est estimée au regard de l'étude passée de la consommation foncière en renouvellement urbain, qui va donner une tendance sur 10 ans. On constate un taux de variation annuel des dents creuses de l'ordre de -3,6 par an.

Le potentiel mobilisable global en 2024 est évalué à 15,29 ha. A un rythme de comblement similaire, **6,89ha de dents creuses** pourraient être consommés d'ici 2040.

En prenant en compte une densité majorée de 20 logements/ha (comparé aux14 logements/ha constatés sur la précédente décennie), cela représente **138 nouveaux logements**.

15.2- Capacité de mutation du bâti existant

1) Potentiel de réhabilitation/rénovation/démolition-reconstruction

Ces dernières années, 12 logements ont été créés via une opération de réhabilitation (bâtiment ayant à l'origine une autre fonction et qui a été transformé en logements) ou rénovation (bâtiment ayant à l'origine une autre fonction et qui a été démoli puis reconstruit en logements). Bien que le potentiel à court terme ne semble pas énorme, les lois actuelles en faveur de la densification devraient augmenter la pression sur le foncier bâti à rénover ou réhabiliter. On peut donc estimer que les opérations de rénovation/réhabilitation pourraient entrainer la création de**30nouveaux logements** à l'horizon 2040.

2) Potentiel de remise sur le marché de logements inoccupés

Le taux de vacance à Hilsenheim est équilibré (7,3% en 2020). La remise sur le marché ne représente pas un potentiel de création de logements sur la commune à l'échéance du présent PLU.

15.3- Potentiel de renouvellement urbain total

- Mobilisation de dents creuses : 138 logements
- Opérations de réhabilitations-rénovations : 30 logements
- Remise sur le marché de logements vacants : 0 logement

TOTAL : 168 logements

16- BESOINS FONCIERS EN EXTENSION A L'HORIZON 2040

1) Le nombre de logements à produire

Le nombre de logements à prévoir à l'horizon 2040 est déterminé par rapport à la projection démographique et au phénomène de desserrement des ménages. Le nombre total de logements à produire est de**206**.

a) La projection démographique est de 2900 habitants à l'horizon 2040, soit 262 habitants supplémentaires par rapport à 2020. En considérant une taille moyenne des ménages à 2,25 en 2040 à Hilsenheim, le besoin est de **116 logements**.

b) La taille moyenne des ménages à Hilsenheim en 2020 est de 2,45. Elle a diminué progressivement au fil des années. En prenant en compte le phénomène structurel de desserrement des ménages, elle peut être estimée à 2,25 à l'horizon 2040. Ceci engendre un besoin de **90 logements**.

2) Le potentiel en renouvellement urbain

Sur les 206 logements à réaliser, 168 peuvent l'être dans le cadre du renouvellement urbain (dont 138 par comblement de dents creuse, 30 par opérations de réhabilitations-rénovations).

3) La surface mobilisable

En considérant la réalisation de 168 logements en renouvellement urbain, il reste donc 38 logements à réaliser en extension de l'enveloppe urbaine existante. En respectant une densité résidentielle moyenne de30 logements/ha (comme prescrit à ce jour par le SCoT), la surface théoriquement mobilisable en extension est de 1,3 ha au maximum.

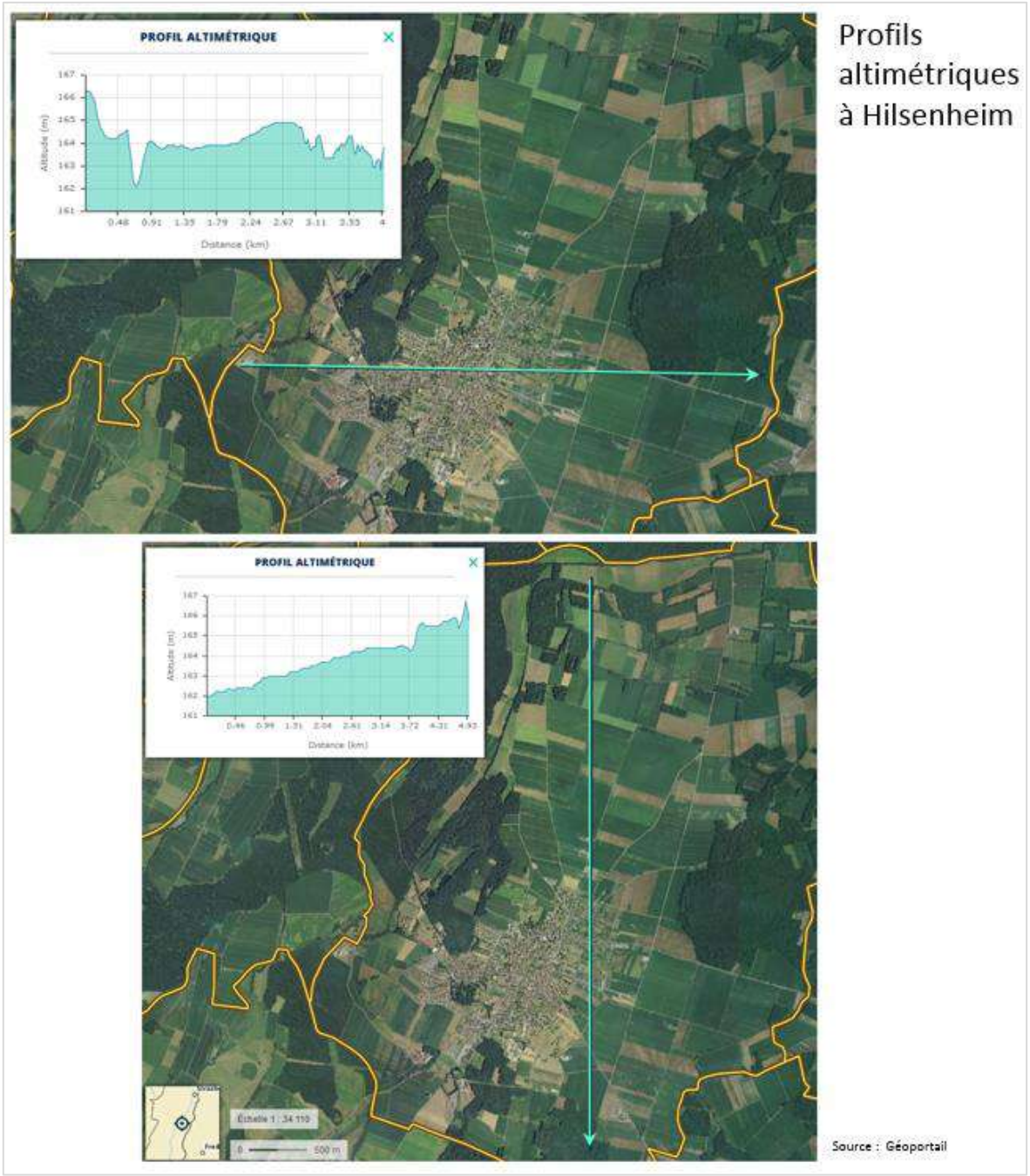
Synthèse du projet communal à l'horizon 2040	
Nombre total de logements à produire entre 2020 et 2040	206 logements
Nombre total de logements à réaliser en renouvellement urbain entre 2020 et 2040 (zone urbaine de moins de 1 ha)	168 logements
Nombre total de logements à réaliser en extension entre 2020 et 2040 (zone à urbaniser ou zone urbaine de 1 ha ou plus)	38logements
Surface maximale mobilisable pour réaliser les logements en extension	1,3 ha

PARTIE 2 : Etat initial de l'environnement

1-ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

1.1- Topographie

Etant située dans la plaine d'Alsace, la commune de Hilsenheim dispose d'un territoire sans relief. On observe une très légère inclinaison croissante, d'environ 5 mètres, du nord vers le sud (sur une distance de 5 km).

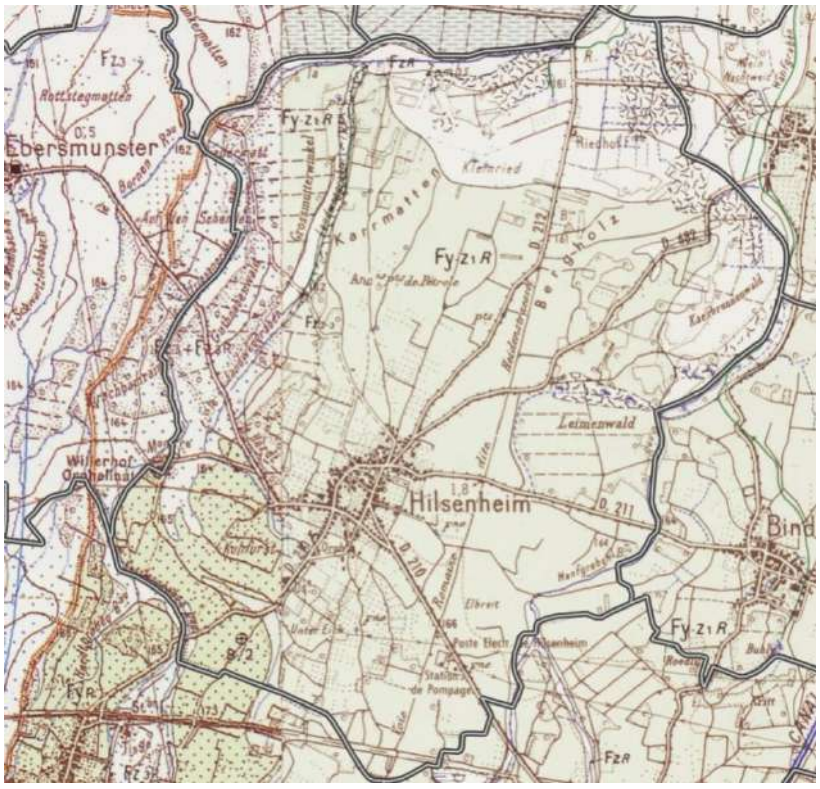


1.2- Géologie

Hilsenheim est une commune riedienne, du fossé d'effondrement vosgeso-schwartzwaldien. Ce dernier est rempli d'une épaisse (plus de 1300 m) couche de sédiments d'époque tertiaire, marneux, recouverts par des accumulations d'épaisseur variable de graviers, de sables et de limons du plio-quaternaires déposés par le Rhin, l'Ill et leurs affluents.

Le substratum géologique affleurant est majoritairement constitué par les alluvions rhénanes, d'âge würm à holocène : des limons discontinus, irrégulièrement décalcifiés sur sables et graviers. Les alluvions subactuelles des cours d'eau du ried ont recouvert les dépôts du fleuve à l'Est. Dans les dépressions et les anciens chenaux à l'abri des apports rhénans (Ried noir), se sont déposés des limons argileux acides (d'origine vosgienne) à modérément carbonatés (remaniement des limons alluviaux rhénans). Localement, se sont formées des tourbes (noires), parfois épaisses. Les types de sols rencontrés à Hilsenheim sont typiques des terrasses caillouteuses du Rhin (Ried brun) et de la plaine de l'Ill (Ried gris et noir de l'Ill). La commune est majoritairement couverte par des sols de type limono-argilo-sableux, caillouteux, calcaires, recouvrant des alluvions caillouteuses du Rhin. Des sols plus hydromorphes, turbescents (Ried noir) sont localisés au Nord et à l'Ouest de la commune.

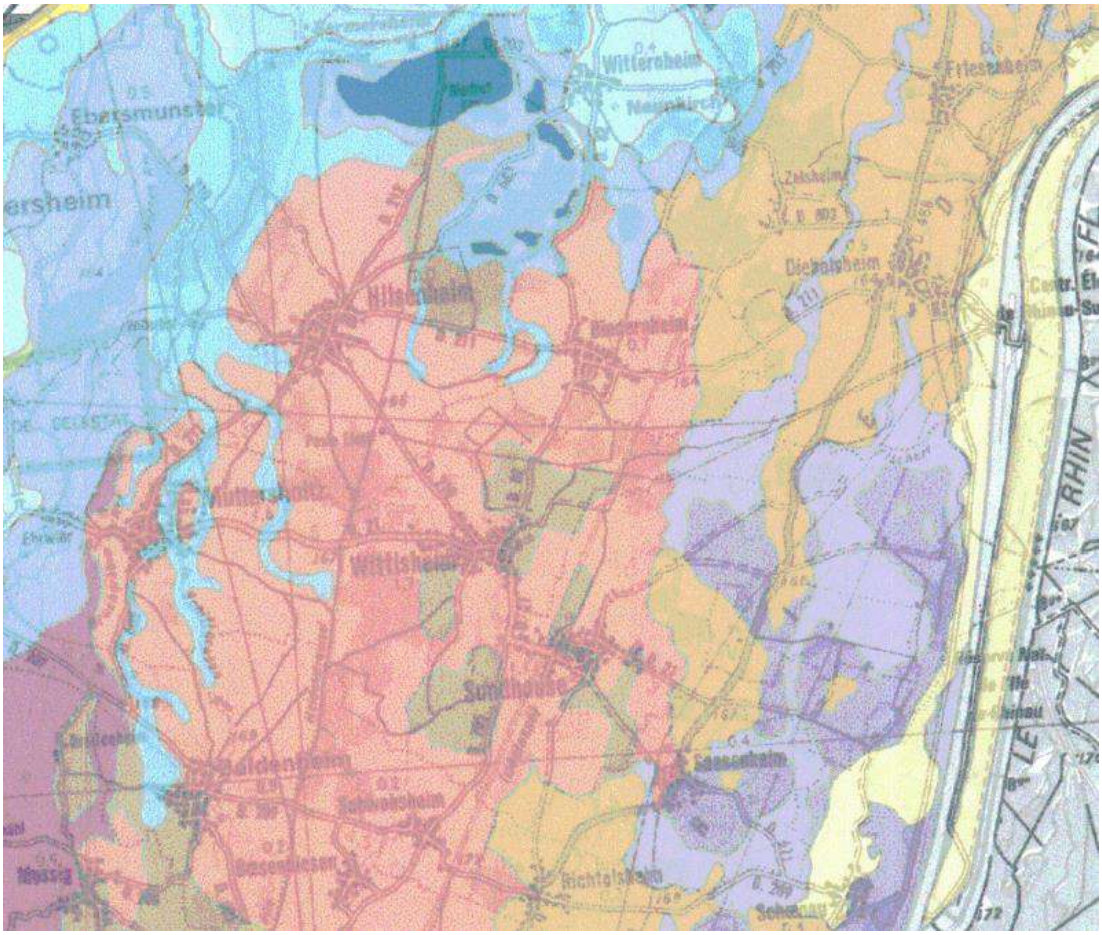
Carte géologique (1/50 000) d'Hilsenheim





Carte des sols détaillée

(source : guides des sols d'Alsace 1/100 000)



1.3- Hydrographie

1) Réseau superficiel

Le réseau

Le réseau comporte 6 cours d'eau pour un linéaire total de 19,8 kilomètres au sein de la commune1, tous sont des affluents ou sous-affluents de l'Ill :

- le Friesengraben (3,5 km), à l'Ouest de la commune, prend sa source à Baldenheim et rejoint la Zembs au Nord d'Hilsenheim. Ses eaux son limpides et son écoulement permanent ; en amont du Willerhof, il change de dénomination pour se nommer Kesslergraben ;

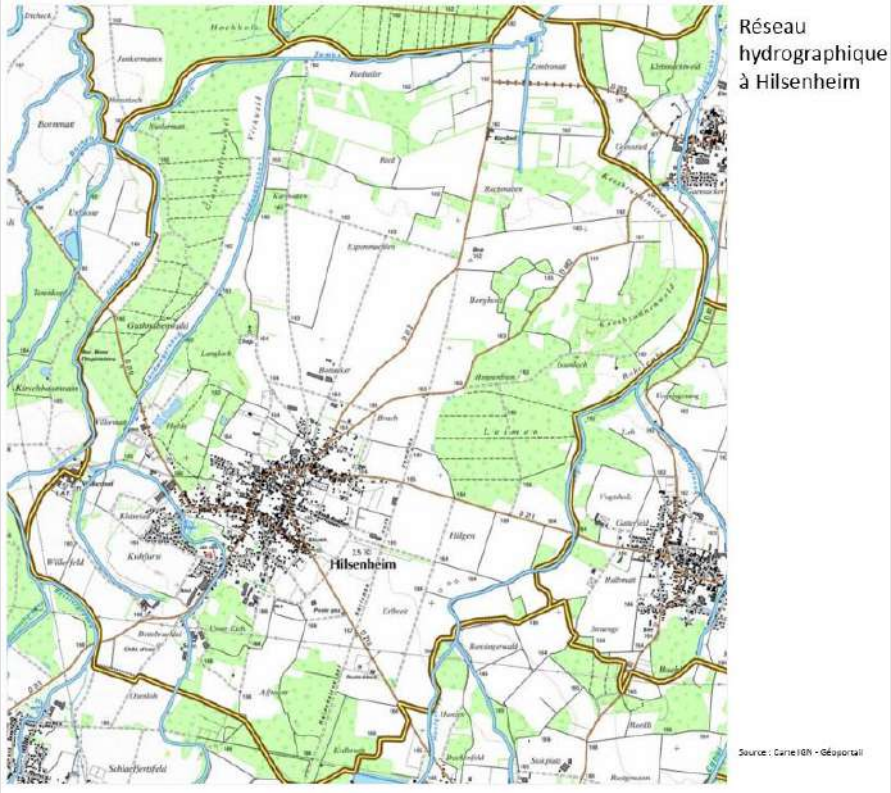
- le Landweggraben (5,6 km), à l'Ouest de la commune, prend sa source à Muttersholtz et conflue avec la Zembs à Hilsenheim ; il est de bonne qualité au Nord avec des eaux claires, alors qu'au Sud, sa qualité est médiocre principalement à cause de l'envasement et du caractère artificiel de son lit ; l'écoulement est permanent ; cette rivière reçoit les eaux du déversoir d'orage de la rue du Pont ;

- la Zembs (2,5 km), au Nord de la commune, prend sa source à Hilsenheim où elle est alimentée par des résurgences phréatiques ; ses eaux sont limpides, son courant est fort et son écoulement permanent ; c'est une rivière de 1ère catégorie ; dans les années 1970, un canal a été aménagé pour relier le Landweggraben à la Zembs afin d'alimenter celle-ci pour conforter son débit, à destination de la sucrerie d'Erstein ;

- le Waechterquellen (0,6km) au Nord, est une résurgence phréatique ; son écoulement est permanent, ses eaux limpides, dans un environnement de prairie ; l'ensemble est intégré dans un site Natura 2000 ;

- le Riedhoffgraben (1,1 km), au Nord, prend sa source à Hilsenheim à l'Est du Riedhof ; les eaux sont limpides à écoulement permanent ; c'est un affluent de la Zembs ;

- l'Hanfgraben (6,5 km), à l'Est, fait office de limite communale ; elle devient rivière au Sud de Wittisheim ; le premier tronçon est dénommé Schitterlachwald, avant de devenir Hanfgraben à l'entrée du ban de Hilsenheim et finalement Lehgraben vers Bindernheim.



Réseau hydrographique à Hilsenheim

[1] Source : René Kreder, 2013. APPMA HILSENHEIM ; Apphelsa : association de pêche et pisciculture d'Hilsenheim

Qualité des eaux superficielles

Aucune station ne permet de suivre la qualité des eaux sur la commune d'Hilsenheim, mais certaines se trouvent à proximité, sur le Friesengraben à Muttersholtz (fermée en 2014) et sur la Zembs à Herbsheim.

La Zembs à Herbsheim, de même que le Friesengraben à Muttersholtz, présentent un bon état écologique. Aucune donnée sur la qualité chimique n'existe pour ces stations. Le SDAGE 2016-2021 a fixé un objectif de retour au bon état écologique et chimique en 2027.

Le Haufgraben est pollué, historiquement par les rejets d'une ancienne usine de casseroles, aujourd'hui encore comme en témoigne la turbidité de ses eaux.

Paramètres de qualité des eaux mesurés à la station de la Zembs à Herbsheim

(source : S.I.E.R.M.°)

Paramètres	Etat écologique 2014-2016			
	2014-2016	Classes d'état		
Invertébrés (IBGN ou IBGN équivalent)				Etat écologique
Diatomées (IBD 2007)				
Poissons (IPR)				
Macrophytes (IBMR)				
Température (P90, °C)	15.9	Température	Parametres généraux	
pH (min)	7.8	Acidification		
pH (max)	7.9			
Conductivité (P90, µS/cm)	681	salinité		
Chlorures P90 (mg Cl/l)				
Sulfates P90 (mg SO4/l)				
O_2 dissous (P10, mgO_2/l)	7.5	Bilan de l'oxygène		
Tx Sat, O2 (P10, %)	76			
DBO5 (P90, mg O_2/l)	2.5			
Carb, Org, (P90, mg C/l)	1.2			
Phosphates (P90, mg PO_4^{3-}/l)		Nutriments		
Phosphore total (P90, mg P/l)	0.02			
Ammonium (P90, mg NH4+/l)	0.02			
Nitrites (P90, mg NO2-/l)	0.05			
Nitrates (P90, mg NO3-/l)	30.8			

Très bon · Moyen · Mauvais
Bon · Médiocre · Non déterminé / Inconnu

Paramètres de qualité des eaux mesurés à la station duFriesengraben à Muttersholtz

(source : S.I.E.R.M.°)

Paramètres	Etat écologique 2009-2011			
	2009-2011	Classes d'état		
Invertébrés (IBGN ou IBGN équivalent)	17	Biologie		Etat écologique
Diatomées (IBD 2007)				
Poissons (IPR)				
Macrophytes (IBMR)				
Température (P90, °C)	13.7	Température	Parametres généraux	
pH (min)	7.4	Acidification		
pH (max)	7.8			
Conductivité (P90, µS/cm)	691	salinité		
Chlorures P90 (mg Cl/l)	36			
Sulfates P90 (mg SO4/l)	44			
O_2 dissous (P10, mgO_2/l)	6.8	Bilan de l'oxygène		
Tx Sat, O2 (P10, %)	65			
DBO5 (P90, mg O_2/l)	2			
Carb, Org, (P90, mg C/l)	1.34			
Phosphates (P90, mg PO_4^{3-}/l)		Nutriments		
Phosphore total (P90, mg P/l)	0.026			
Ammonium (P90, mg NH4+/l)	0.04			
Nitrites (P90, mg NO2-/l)	0.06			
Nitrates (P90, mg NO3-/l)	36.4			

Très bon · Moyen · Mauvais
Bon · Médiocre · Non déterminé / Inconnu

Le régime des eaux superficielles

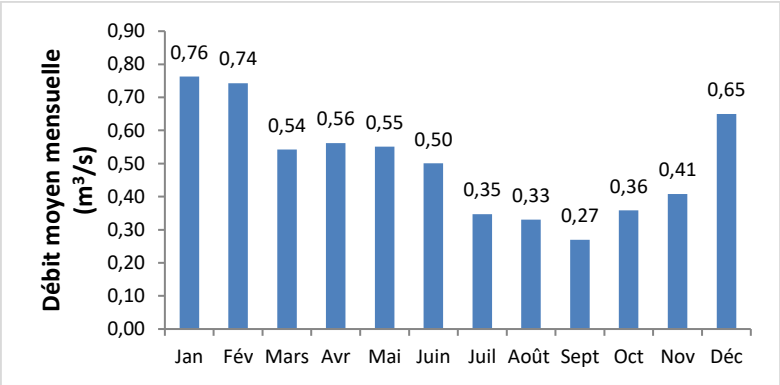
La seule station de mesure des débits est celle du Hanfgraben à Witternheim, en fonctionnement de 1981 à 1985. Cette durée n'est pas suffisante pour calculer les débits caractéristiques.

L'Hanfgraben est un cours d'eau au régime pluvial, caractérisé par une période de hautes eaux en hiver, déterminées par les précipitations. Son module est de 0,501 m3/s, son débit mensuel minimal de fréquence biennale (QMNA2) de 0,226 m3/s, et son plus fort débit de crue connu est de 2,4 m3/s, le 1er mai 1983.

Le régime des cours d'eau phréatiques est totalement sous la dépendance de la nappe.

Débit moyen mensuel pour la période 1981–1985 du Hanfgraben à Witternheim

(source : Banque Hydro)



2) Réseau souterrain

Le régime des eaux souterraines

La commune s'étend sur l'aquifère ello-rhénan. L'épaisseur de ce réservoir atteint près de 160 mètres au droit d'Hilsenheim. L'eau y circule avec une vitesse de 1 à 2 mètres par jour en direction du Nord. Son renouvellement est assuré principalement par les infiltrations du Rhin et de l'Ill. La contribution des eaux de pluie correspond à moins de 20 % des apports.

Les eaux souterraines sont affectées par divers polluants : les teneurs en nitrates se situent entre 25 et 50 mg/l (seuil de potabilité = 50mg/l), celles des chlorures entre 100 et 200 mg/l (non détectable au goût) et divers produits phytosanitaires y sont régulièrement détectés (sans atteindre le seuil d'alerte).

La nappe est très vulnérable, notamment au niveau des alluvions quaternaire de la plaine d'Alsace car les couvertures peu perméables sont rares. Elle est sujette aux pollutions diffuses (nitrates, pesticides, …) et ponctuelles (industries, accident de transport de matières dangereuses, …)

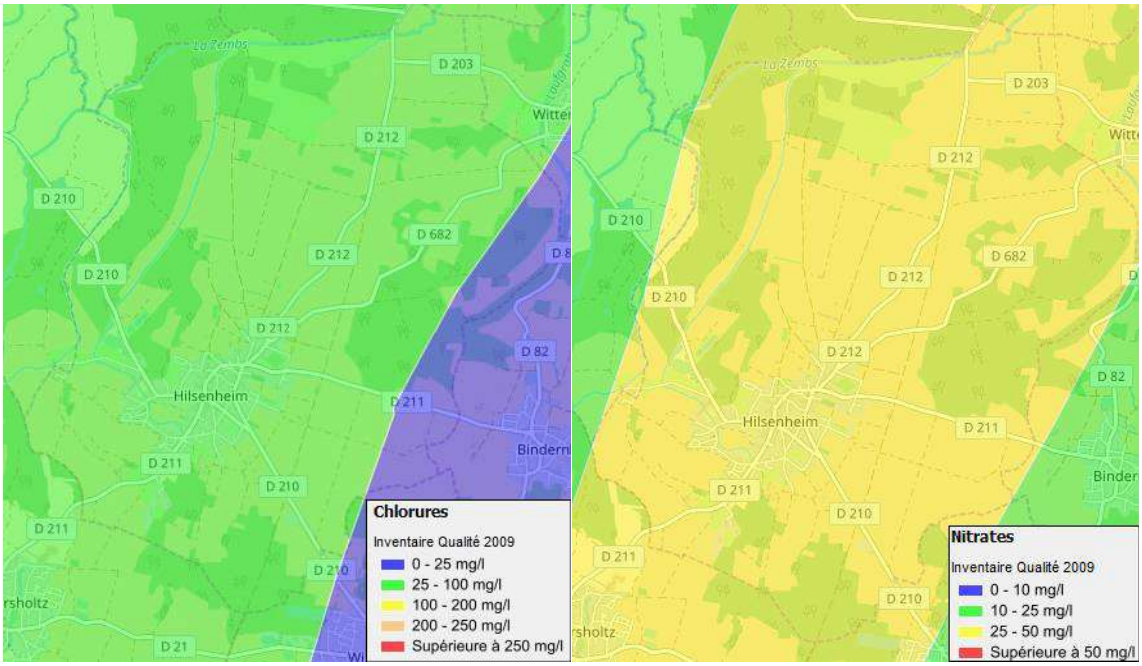
Carte piézométrique d'Hilsenheim en moyenne eaux (2009)

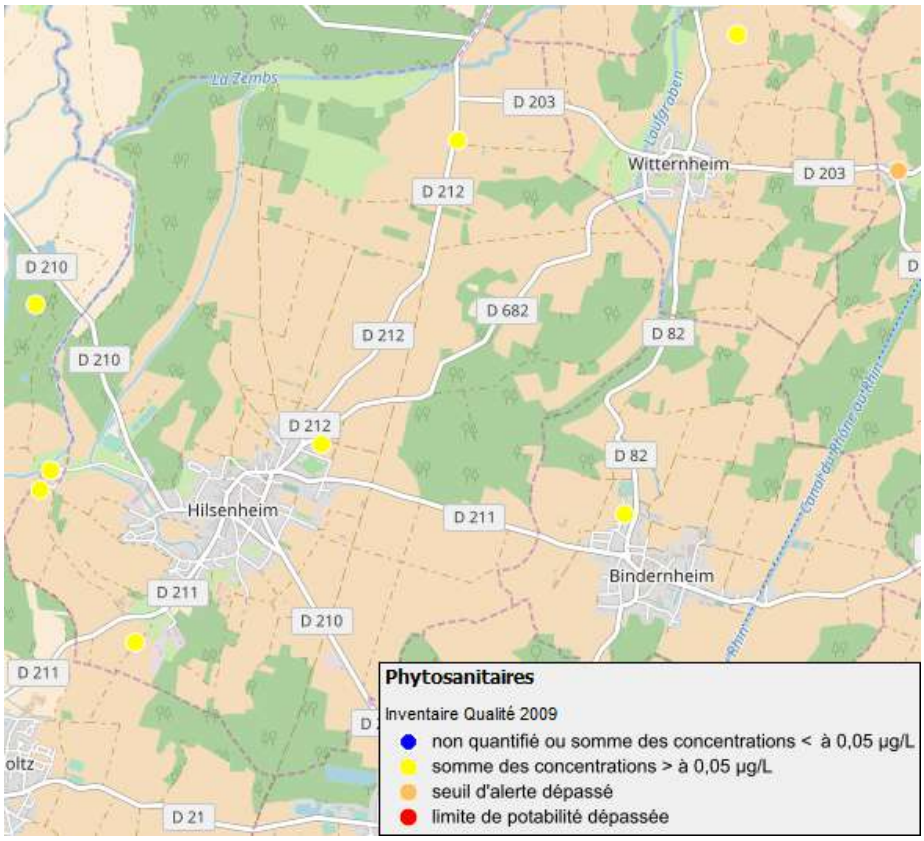
(source : SIGES Aquifère rhénan)



Cartes de qualité des eaux (2009)

(source : SIGES Aquifère rhénan)





1.4- Climat

Le climat semi-continental est typiquement celui du quart nord-est de la France (Alsace, Lorraine, Ardennes, Argonne, Franche-Comté et une partie de la Bourgogne) et de certaines plaines encaissées du Massif central et des Alpes, à l'abri des vents d'ouest.

En climat semi-continental, les étés sont chauds et les hivers rudes, avec un grand nombre de jours de neige ou de gel. La pluviométrie annuelle est relativement élevée, sauf en Alsace, région bénéficiant de l'effet protecteur des Vosges (effet de fœhn). Les pluies sont plus importantes en été qu'en hiver et sont souvent à caractère orageux.

Les données ci-dessous correspondent aux Normales annuelles observées sur la période 1981-2010 par Météo France. Les données disponibles les plus proches du territoire de Hilsenheim sont celles de Strasbourg :

- Les températures observées à Strasbourg sont similaires à celles de Colmar et Mulhouse, avec des minimales à 6,6°C et des maximales à 15,3°C.
- Concernant les précipitations, elles sont moins élevées à Strasbourg avec 665 mm et 114 jours de précipitations par an contre par exemple 772,8 mm et 119 jours de précipitations à Mulhouse.
- L'ensoleillement est en moyenne de 1 692 heures par an (soit 59 jours de bon ensoleillement) contre 1 783 heures à Mulhouse (soit 61 jours de bon ensoleillement).

	Normales annuelles – station de Strasbourg					
	Température minimale	Température maximales	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement
Période 1981-2010	6,6 °C	15,3°C	665,0 mm	114,9 jours	1692,7 heures	59,75 jours
Période 1991-2020	6,9 °C	16°C	635,7 mm	112,3 jours	1747,3 heures	112,3 jours

Source : Météo France

Les records mesurés à Strasbourg sont les suivants :

- Température la plus élevée : 38,9°C en 2019
- Température la plus faible : -23,6°C le 23 janvier 1942
- Précipitations les plus élevées : 811,1 mm en 1987 et 139 jours avec précipitations en 1965
- Précipitations les plus faibles : 392,6 mm en 1949 et 75 jours avec précipitations en 1971
- Ensoleillement le plus élevé : 2 197,9 heures soit 95 jours de bon ensoleillement en 2003
- Ensoleillement le plus faible : 1 456 heures en 1993

Hilsenheim connaît un climat de transition de type semi-continental atténué. Les influences océaniques et continentales se combinent en permanence.

Les écarts thermiques sont importants. Les hivers sont froids (-1,4 °C en moyenne en janvier) et les étés chauds (26,1°C en juillet).

1.5- Adaptation au changement climatique

Le diagnostic climatique réalisé par Météo-France pour la commune de Hilsenheim s'inscrit dans la trajectoire nationale d'adaptation au changement climatique (TRACC), correspondant à un réchauffement moyen de +2,7 °C à l'horizon 2050 par rapport à l'ère préindustrielle

La température moyenne annuelle augmentera nettement, avec un réchauffement plus marqué en été qu'en hiver. Cette évolution s'accompagnera d'une forte diminution du nombre de jours de gel, passant d'environ 55 jours par an actuellement à près de 30 jours à l'horizon 2050. En parallèle, les jours très chauds (≥ 35 °C), aujourd'hui rares, deviendront plus fréquents, tout comme les nuits chaudes (> 20 °C), renforçant les contraintes thermiques, notamment en période estivale.

Concernant les précipitations, les cumuls annuels évolueront peu à l'échelle globale, mais leur répartition saisonnière changera :

- Hausse modérée à forte en hiver.
- Baisse modérée en été.

Le nombre total de jours de pluie restera relativement stable, mais les épisodes de pluies intenses pourraient légèrement augmenter, ce qui constitue un facteur aggravant pour les risques de ruissellement et d'inondation.

La commune est déjà identifiée comme vulnérable aux inondations et au retrait-gonflement des argiles. Le changement climatique accentuera ces risques :

- Une augmentation des cumuls de précipitations quotidiennes remarquables (événements rares mais intenses) renforcera le risque d'inondations par ruissellement.
- Une hausse marquée du nombre de jours avec sols secs, en particulier en été et en automne, aggravera les phénomènes de retrait-gonflement des argiles, avec des impacts potentiels sur les bâtiments et les infrastructures.

Par ailleurs, même si le risque reste modéré, le nombre de jours à risque significatif de feu de végétation augmentera, traduisant une tendance à l'assèchement estival plus prononcée.

Le diagnostic met en évidence une augmentation importante des risques pour la santé. Les vagues de chaleur deviendront plus fréquentes et plus longues, tandis que les vagues de froid diminueront nettement. L'augmentation conjointe des jours très chauds, des nuits chaudes et des jours en vague de chaleur constitue un enjeu majeur pour les populations vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes isolées) et appelle des mesures d'adaptation spécifiques.

À l'horizon 2050, Hilsenheim devra donc s'adapter à un climat plus chaud, plus contrasté et plus contraignant, avec des impacts sur l'urbanisme, la gestion de l'eau, le bâti, la prévention des risques naturels et la santé publique. Le Climadiag fournit ainsi une base objective pour anticiper, prioriser les actions d'adaptation et intégrer le changement climatique dans les politiques locales (aménagement, prévention des risques, gestion des espaces, protection des populations).

2-PAYSAGE ET OCCUPATION DES SOLS

2.1- L'unité paysagère Plaine et Rieds



Selon l'Atlas des Paysages d'Alsace, Hilsenheimfait partie de l'unité paysagère Plaine et Rieds. Cette unité paysagère s'étend de la basse vallée de la Bruche à Colmar et regroupe plusieurs agglomérations telles que Molsheim, Obernai, Sélestat, Colmar, et se caractérise par :

- Une plaine cadrée par de longs reliefs montagneux
- Un paysage de grandes cultures vaste, tendu et ouvert
- L'intimité des rieds
- Une dualité subtile entre ried et plaine
- L'eau, révélatrice du ried
- Une diversité paysagère locale
- Une plaine régulièrement habitée
- Des agglomérations à l'interface du piémont
- Une orientation privilégiée des voies majeures

Plus au Sud, la ville de Sélestat occupe le débouché du Val de Villé et de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, sur un axe de passage vers le Rhin (route de Marckolsheim).

Les grands enjeux sur cette unité paysagère sont les suivants :

- Maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures
- Préserver l'ambiance et la diversité des rieds
- Valoriser la présence de l'eau et les canaux
- Soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords
- Maitriser les extensions villageoises, soigner le tour des villages
- Mettre en valeur les espaces publics, affirmer les entrées
- Mettre en valeur les axes routiers
- Préserver la vallée de la Bruche

2.2- Histoire de la commune

Le village est cité dès 642, mais son existence est probablement plus ancienne. Le territoire d'Hilsenheim recèle, en effet, de nombreuses traces d'occupation romaine, notamment le passage d'une route importante. Un hameau, aujourd'hui disparu, prolongeait sans doute l'existence d'une villa du côté du Willerhof : sa chapelle a été détruite au XIXe siècle.

La commune a connu la prospérité au XVIIIe siècle comme en témoignent les grandes fermes construites à cette époque. Sa population atteint un premier pic en 1866 avec 2235 habitants, mais elle ne compte plus que 1569 personnes au sortir de la dernière grande guerre (1946). Hormis ces accidents de l'Histoire, l'évolution démographique d'Hilsenheim ne traduit aucun exode.

Deux évènements ont profondément modifié le paysage local au cours du dernier siècle : le remembrement foncier qui s'est accompagné de la disparition de centaines d'arbres de plein champ et de l'élargissement des îlots de culture, ouvrant la voie au développement de la culture du maïs, puis l'étalement urbain de Sélestat et Benfeld qui a alimenté un important élargissement de l'enveloppe bâti du village.

2.3- Le grand Paysage

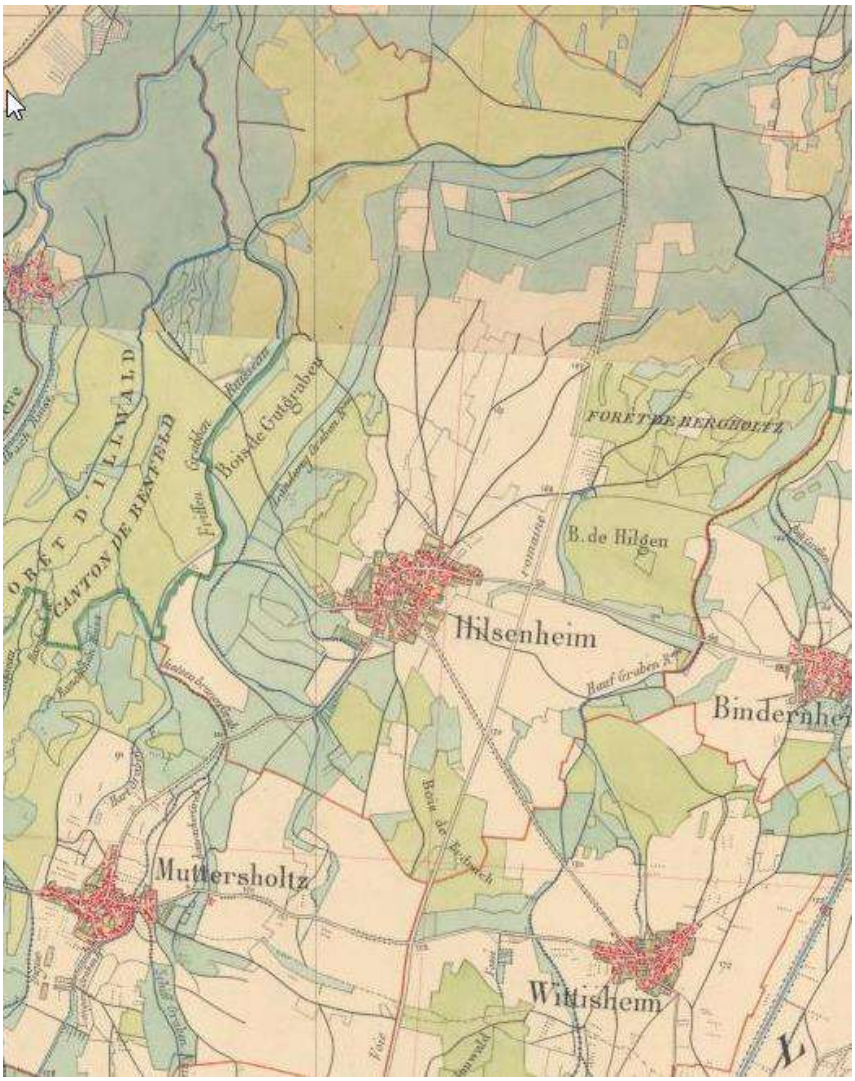
Le grand paysage est celui d'une plaine humide agricole et forestière à habitat groupé, dont les principales caractéristiques sont :

- une topographie parfaitement plane,
- un premier horizon constitué par les lisières de boisements feuillus (les limites de la clairière d'essartage sont encore partiellement visibles),
- un second horizon, bleu, constitué par la montagne vosgienne.

La prairie de fauche occupait de larges parties de ce territoire, donnant à ce paysage sa dimension riedienne. Ces surfaces en herbe ont largement cédé la place aux cultures saisonnières.

Les boisements jouent un rôle essentiel dans la structuration visuelle de ce territoire, dont ils contribuent à accroitre la dimension perçue. Ils délimitent des espaces rarement intimes, parfois exempts de manifestations urbaine et technologique.

Carte d'Etat-major de la deuxième moitié du XIXe siècle



2.4- Les unités visuelles

Les boisements partagent le territoire en une dizaine d'unités visuelles répondant à 5 types de paysages :

1. des couloirs herbeux encadrés par une lisière forestière et une ripisylve, espaces harmonieux et colorés exempts de signe urbain et technologique, témoignages du Ried traditionnel : unités 1, 2, 3 et 5 ; l'unité 5 diffère cependant des trois autres par une plus grande amplitude de la perspective ;
2. un paysage à coulisses, succession d'espaces clos par des haies et des bosquets : unités 6, 7 et 8 ; ce type est attractif pour le promeneur, stimulé à découvrir les différents compartiments ; les prairies sont plus rares ; l'unité 7 est un ensemble de clairières forestières plus qu'un bocage ; l'unité 8 comporte deux compartiments à étangs ;
3. une clairière herbeuse : unité 4 ;
4. des clairières cultivées : unités 9 et 10 ; l'espace est vide de tout objet vertical ; sa qualité visuelle tient entièrement à celle des frondaisons qui en limitent l'étendue ;
5. une unité village (unité 11), vaste plaine cultivée (en maïs surtout) autour d'une agglomération rurale étalée sous forme d'éclats périphériques.

Unités visuelles du ban communal d'Hilsenheim.

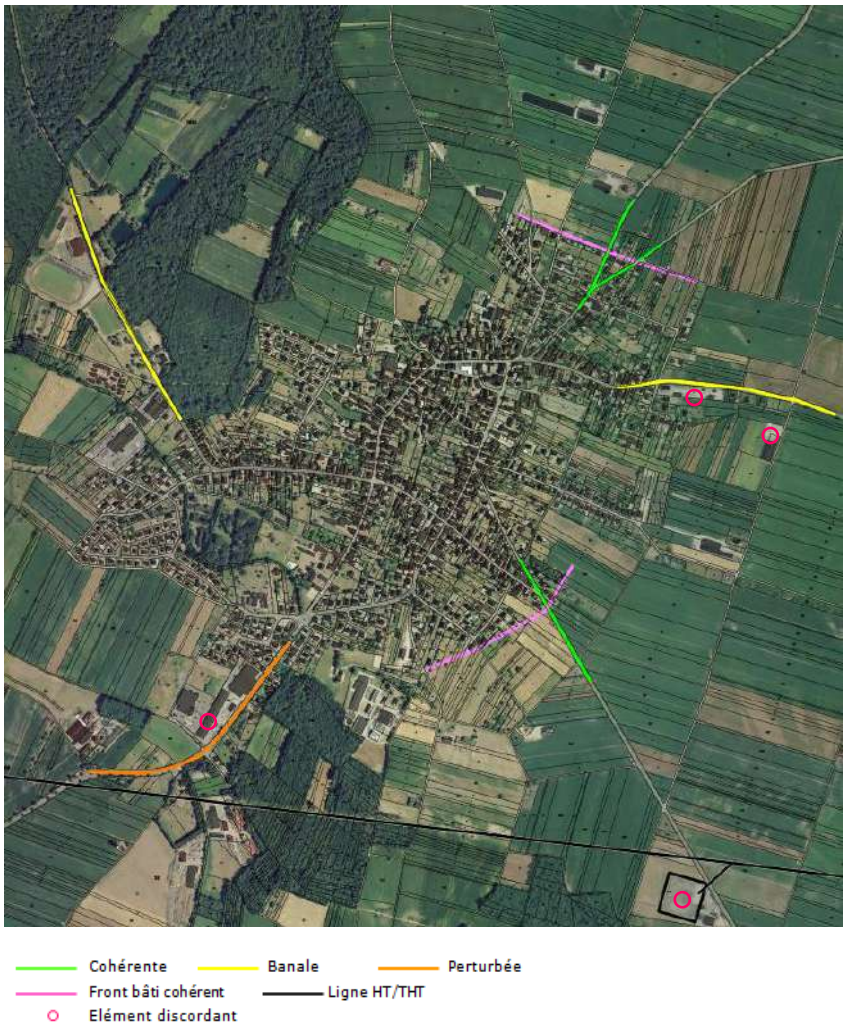


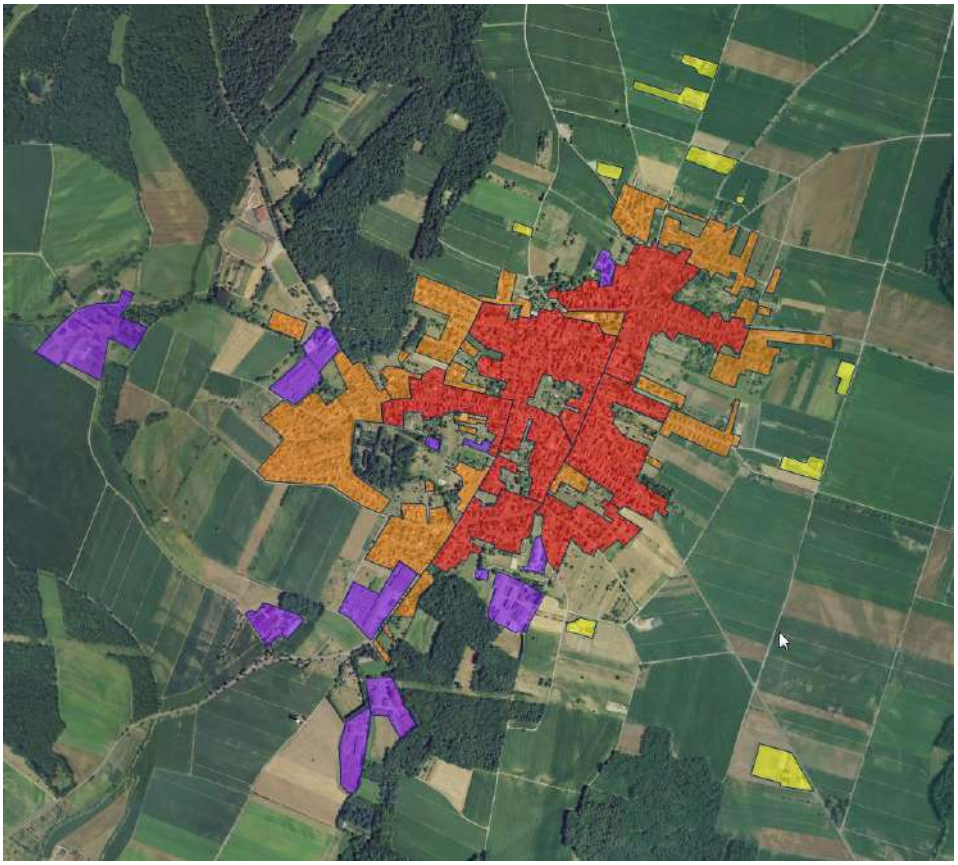
Au sens de la convention européenne du paysage, ratifiée par la France, les unités 1 à 7 méritent d'être protégées pour leur qualité esthétique, tandis que les efforts de gestion doivent portés sur l'unité 11.

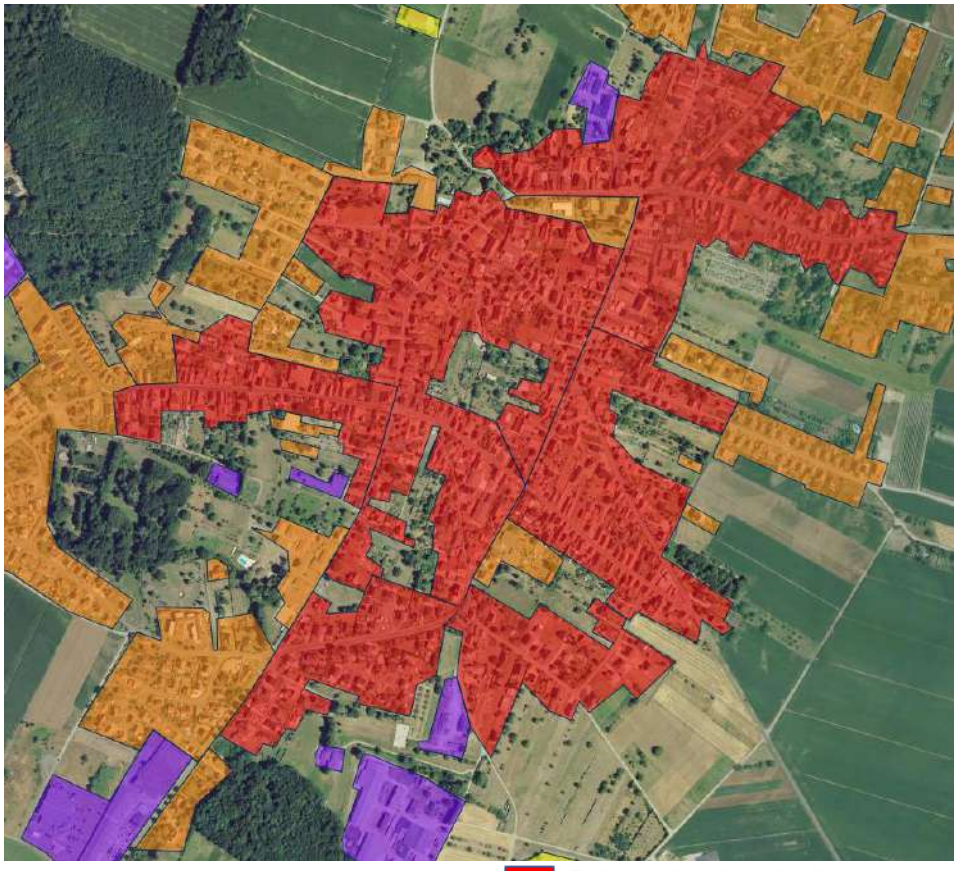
Les routes départementales s'accompagnent de 6 entrées de ville :

- 3 sont cohérentes et donnent une image favorable du village : entrée sud-est par la RD210 ou rue de Wittisheim (franges végétalisées, entrée progressive dans l'espace urbanisé, hauteur modérée des constructions), entrées nord-est par la RD212 et RD682 formant la rue de Benfeld (vergers, constructions homogènes, hauteurs modérées…) ;
- 2 sont banalisées par diverses constructions entrant dans le champ visuel des automobilistes : entrée nord-ouest par la RD210 ou rue d'Ebersmunster (vue sur différents équipements et parking mais la végétation présente améliore le paysage), et entrée est par la RD211 ou rue de Bindernheim (vue sur un bâtiment d'activité aux façades claires, parking, franges urbaines pavillonnaires, mais l'alignement d'arbres aide à structurer quelque peu cette entrée de village) ;
- 1 crée une ambiance urbaine confuse : entrée sud par la RD211 ou rue de Muttersholtz (vues sur des habitations, des bâtiments d'activité et un alignement de grillages, un bas-côté non aménagé.

Les entrées de ville







Centre ancien et construction ancienne
Extensions contemporaines
Activités artisanales ou industrielles
Agriculture

L'évolution de la tache urbaine s'est faite par une dizaine d'opérations groupées et autant de constructions isolées. Ce qui frappe, c'est la dispersion des sites à vocation économique (industriel et artisanal). Les sorties d'exploitation agricole constituent une nouvelle source de mitage de l'espace autour du bourg. De nombreux espaces sont restés vides au sein même de l'enveloppe urbaine. Ces espaces n'ont pas tous vocation à être urbanisés : certains participent à la qualité du paysage urbain.



Unité 11 : un espace mité par les exploitations agricoles



Unité 11 : un espace agricole à double horizon valorisé par l'horizon bleu des Vosges



Unité 2 : un bel espace prairial exempt de signe urbain et technologique



Unité 2 : la rivière phréatique comme animation remarquable de cette unité

Unité 7 : prairies et champs de maïs se disputent l'espace

Unité 5 : couloir herbeux plus vaste que les autres

2.5- Les tendances évolutives

La commune a distribué les autorisations de construire, autant pour les activités artisanales que pour les constructions agricoles, tout autour du village. Cette dispersion, souvent au bénéfice d'une situation isolée aux milieux des champs, a déstabilisé la perception de l'agglomération. L'objectif de la planification est de mettre de l'ordre dans cette occupation des sols et de tenter de donner une cohérence à la périphérie bâtie en accord avec la qualité du centre ancien.

Les discordances d'aspect dans le bâti résidentiel sont rares, mais les sollicitations à s'affranchir du code architectural régional s'accroissent.

Enfin, l'évolution des pratiques agricoles et la réduction du nombre d'exploitants créent une menace sur les prairies résiduelles du Ried et sur les haies qui structurent le paysage.

En se développant, l'urbanisation a respecté des îlots de vergers et de jardins dans l'enveloppe urbaine. La tendance est à l'urbanisation de ces « vides » dans un souci de densification. Mais, ces espaces constituent aussi des espaces de respirations dans le tissu bâti et un apport à la biodiversité villageoise.

Vides dans le tissu bâti (en vert, les vergers).



2.6- L'occupation des sols

La superficie du territoire d'Hilsenheim est de 1 991 hectares.

Les surfaces agricoles en couvrent 49,8%, soit 990,8 hectares.

Les herbages, pairies de fauche, pâturages et friches, sont réduits, quant à eux, à 10,8% du territoire, soit 215,7 hectares.

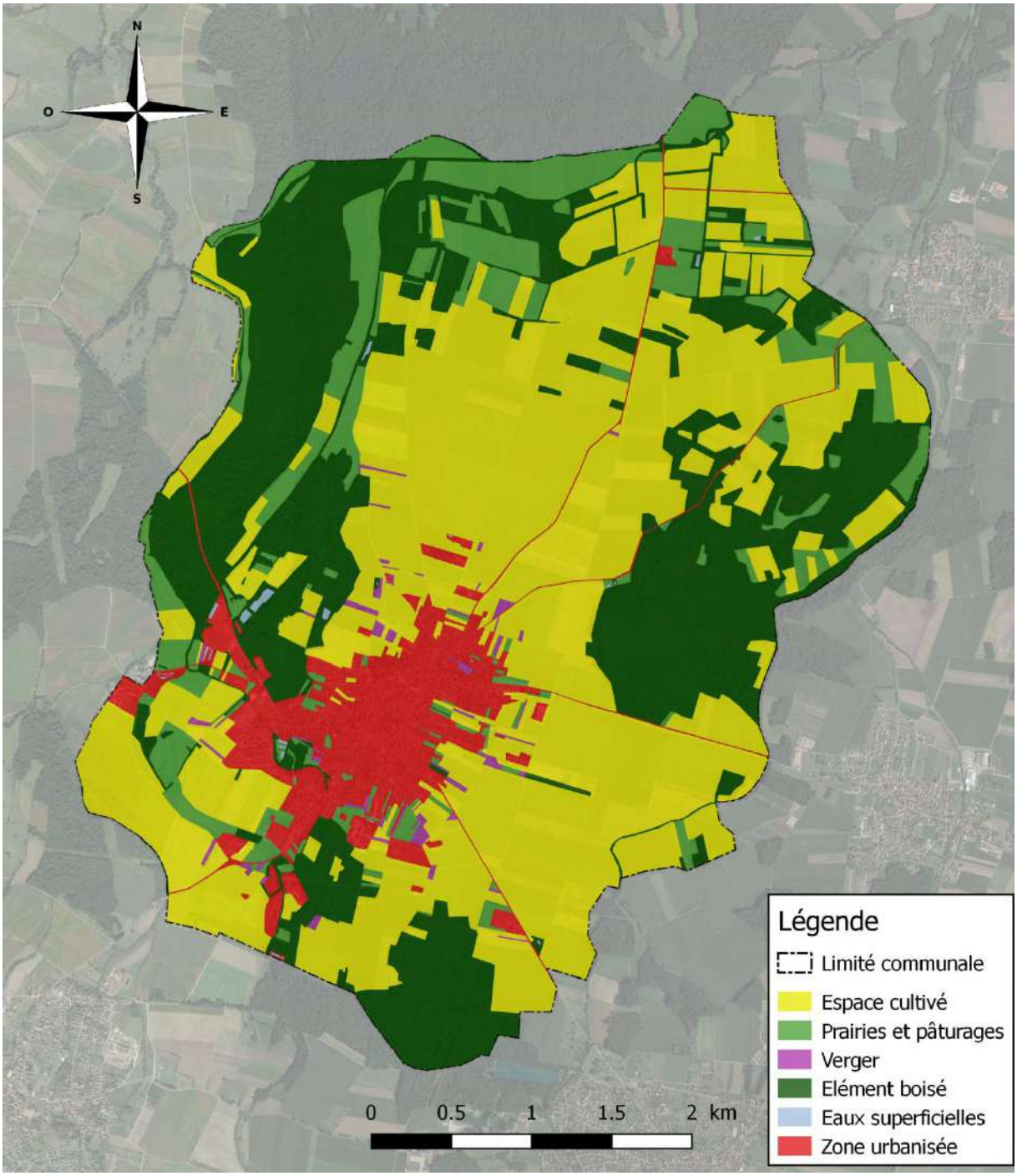
Les zones boisées, regroupant les forêts, les bosquets, les ripisylves, les haies et les alignements d'arbres, couvrent une superficie de 595,3 hectares, soit 29,9% du ban.

Le reste, soit environ 189 hectares, est occupé par des zones urbanisées (172,2 ha ; 8,6% du territoire), des vergers (13,9 ha ; 0,7% du territoire) et des eaux superficielles (3,1 ha ; 0,2% du territoire).

Occupation des sols sur la commune d'Hilsenheim.

	Superficie (ha)	Proportion (%)
Zone cultivée	990,8	49,8
Zone enherbée (prairies, pâturages, friches…)	215,7	10,8
Elément boisé (forêts, bosquets, ripisylves, haies, alignements d'arbres…)	595,3	29,9
Verger	13,9	0,7
Zone urbanisée (bâtiments, jardins, voirie principale, terrains de sport…)	172,2	8,6
Eaux superficielles (mares et étangs)	3,1	0,2
Total	1991	100

Carte de l'occupation des sols de la commune d'Hilsenheim.



3-ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

3.1- Trame verte et bleue

1) La trame verte et bleue régionale identifiée par le SRCE de l'Alsace

Le schéma régional de cohérence écologique d'Alsace adopté le 22 décembre 2014 identifie un réservoir de biodiversité, plusieurs corridors et un cours d'eau classé en liste 1.

Le Nord, l'Est et l'Ouest de la commune sont couverts par le réservoir de biodiversité RB46, correspondant au grand Ried centre Alsace.

La Zembs, le Friesengraben, le Landweggraben et l'Hanfgraben sont classés en liste 1.

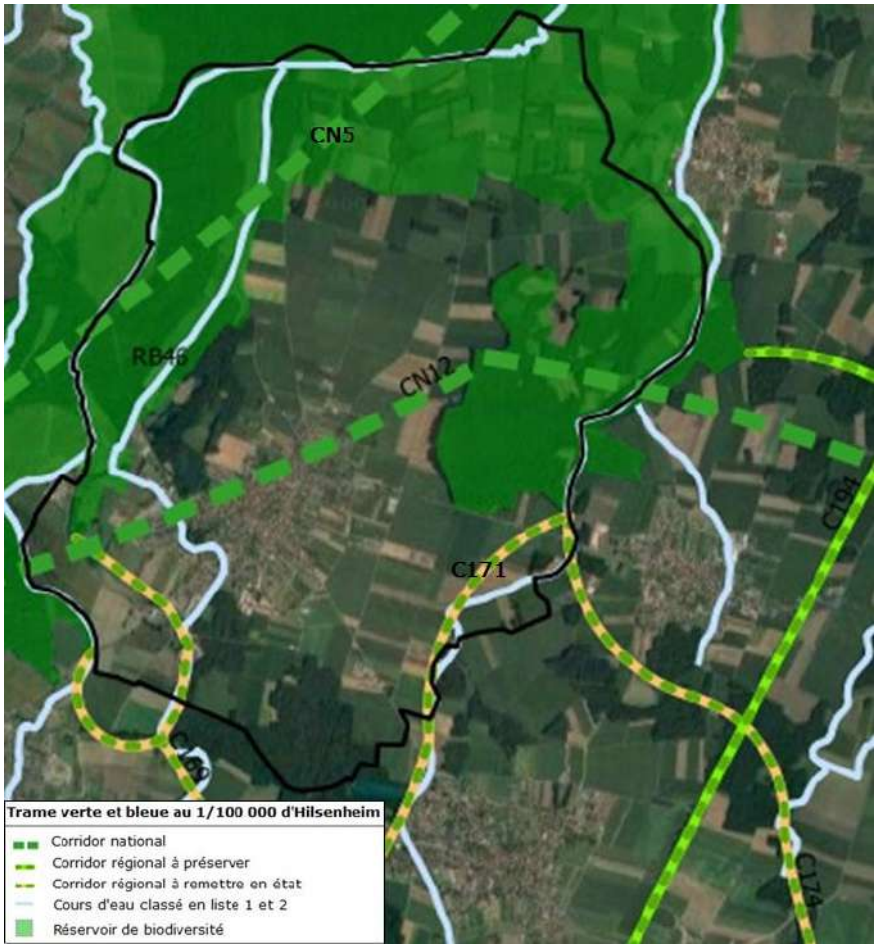
Deux corridors écologiques d'importance nationale traversent la commune : le corridor CN5 de la vallée de l'Ill et au Ried Alsacien et le corridor CN12 reliant les Vosges moyennes et la vallée du Giessen au Rhin.

Le schéma identifie trois corridors d'importance régionale à remettre en état :

- le corridor mixte C169 pour l'Azuré des Paluds et l'Azuré de la sanguisorbe ;
- le corridor mixte C171 pour l'Azuré des Paluds, l'Azuré de la sanguisorbe et la Chevette d'Athéna
- le corridor forestier C174 pour le Gobemouche noir.

Trame verte et bleue issue du SRCE d'Alsace

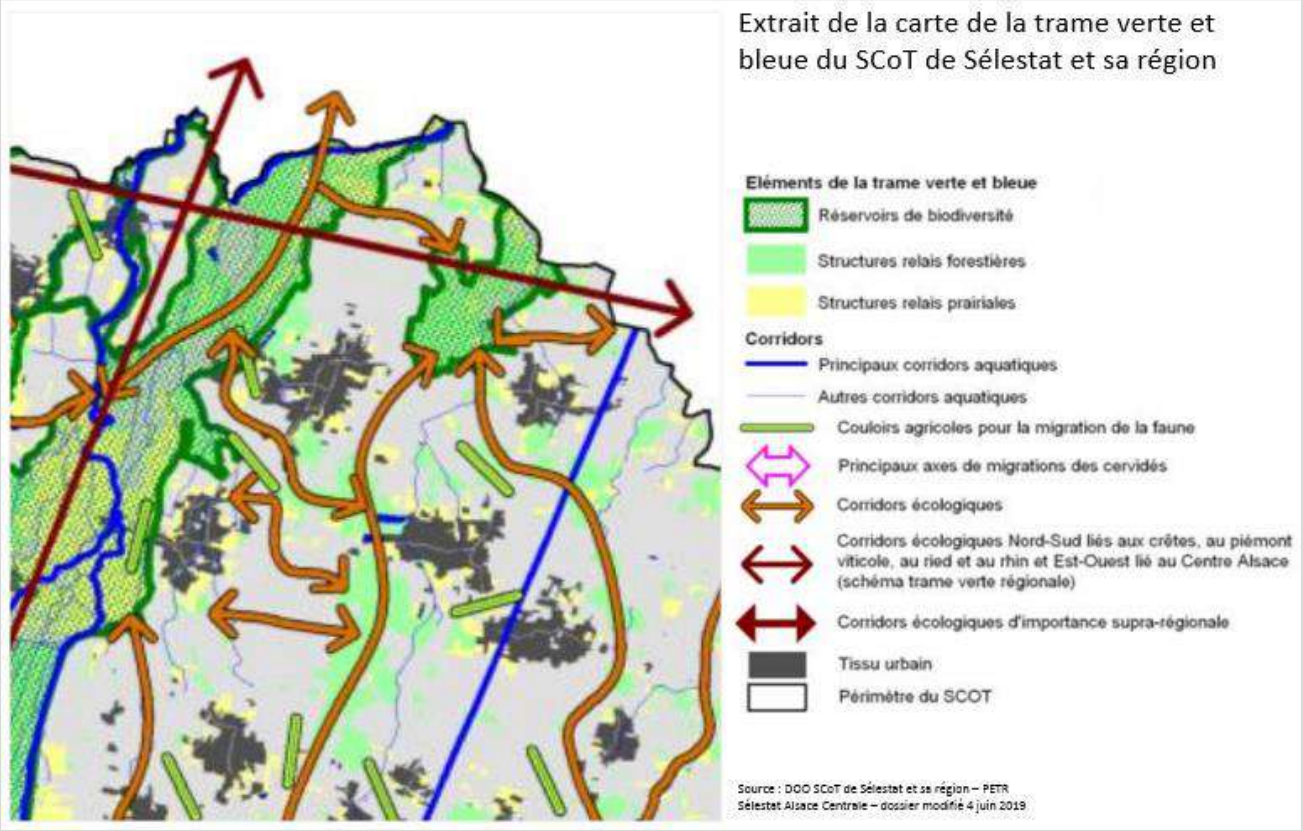
(source : cabinet A. Waechter, QGIS 2.14.2, DREAL Grand-Est, Data.gouv)



2) La trame verte et bleue régionale identifiée par le SCoT

Le territoire de Hilsenheim est concerné par :

- Des réservoirs de biodiversité (à l'ouest, au nord et à l'est du territoire)
- Des corridors écologiques (au sud-ouest et à l'est du village)
- Des structures relais forestières (au nord-ouest et au sud du village)
- Des structures relais prairiales (en périphérie de l'espace bâti du village)



3.2- Zones humides

Les « milieux humides » sont des portions du territoire, naturelles ou artificielles, qui sont ou ont été en eau (ou couverte d'eau), inondées ou gorgées d'eau de façon permanente ou temporaire, qu'il s'agisse d'eau stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre.

La notion de milieu humide regroupe 3 ensembles :

- Les zones humides au sens de la convention de Ramsar ;

- Les zones humides au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié ;

- Les autres milieux humides.

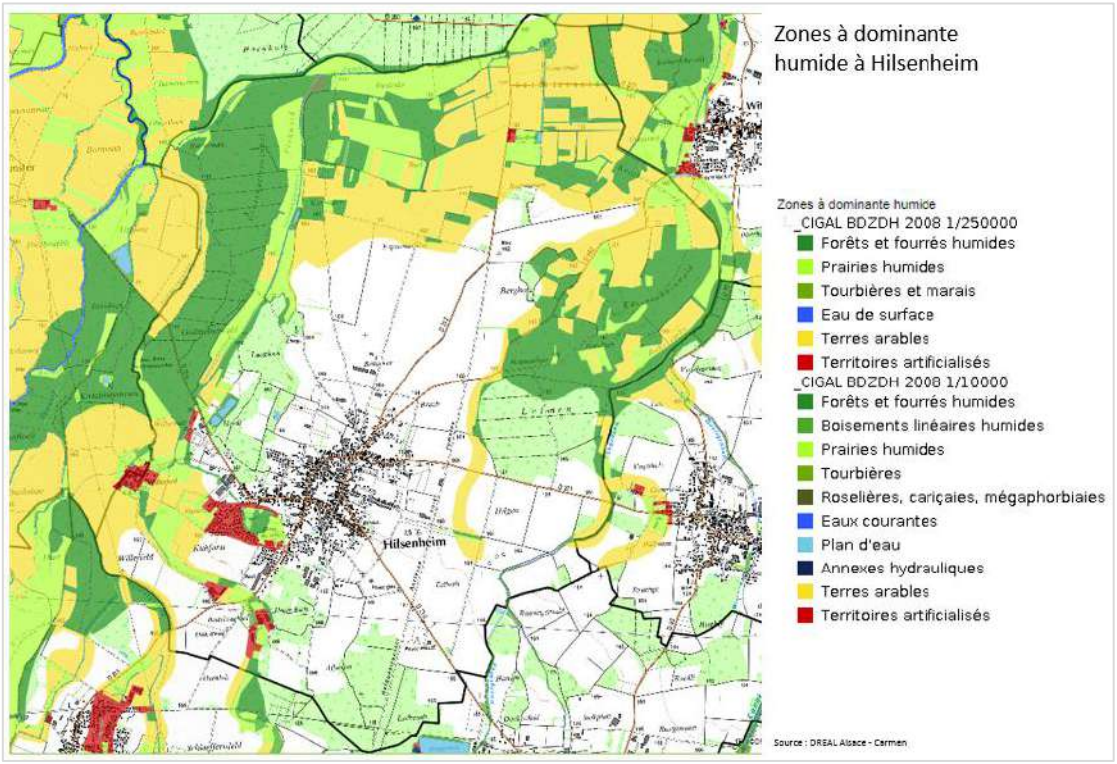
Certains milieux humides sont susceptibles de correspondre à la définition de « zones humides » selon les critères de définition et de délimitation de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié.

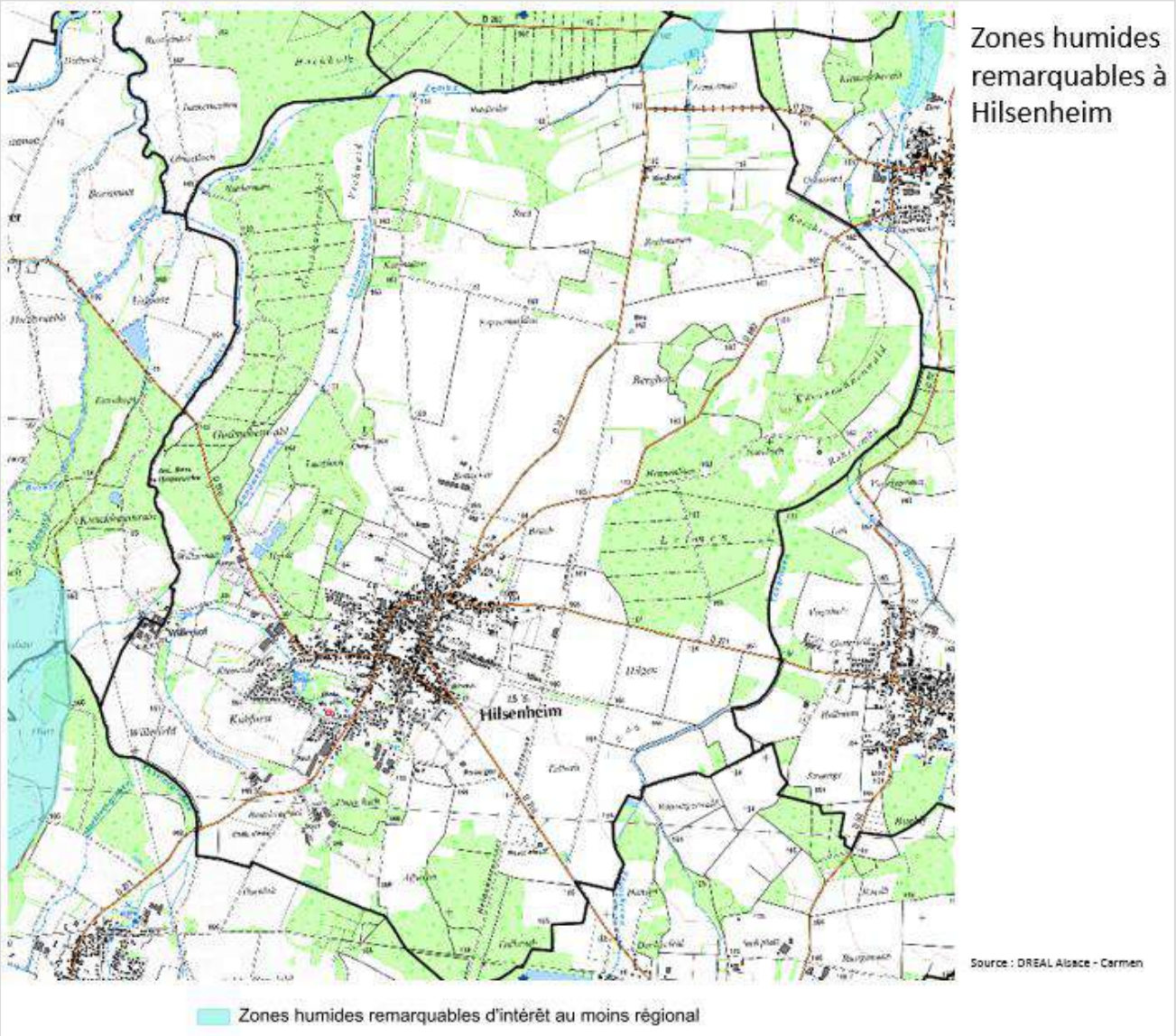
Le code de l'environnement définie les zones humides comme "les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année" (article L211-1). Cette définition constitue la définition officielle en droit français.

Ces zones humides offrent une végétation abondante qui permet d'assurer un équilibre au sein même de ces milieux. On trouve, plus secondairement, une végétation caractéristique du bord des eaux tels que les saules et les aulnes. Les ripisylves accompagnant les cours d'eau ponctuent les prairies inondables et pâtures. Les zones humides sont une priorité pour le patrimoine écologique et la biodiversité et elles jouent un rôle primordial dans le cycle de l'eau (alimentation et protection des nappes, soutien d'étiage, écrêtement des crues, etc.)

Le territoire de Hilsenheim est concerné par :

- **Des zones à dominante humide** : espaces boisés et agricoles au nord du territoire, espaces urbanisés et prairies sur la partie sud-ouest du village
- **Une zone humide remarquable d'intérêt au moins régional** : à l'extrémité nord du territoire communal (Laufgraben, Rossfeld, Witternheim)

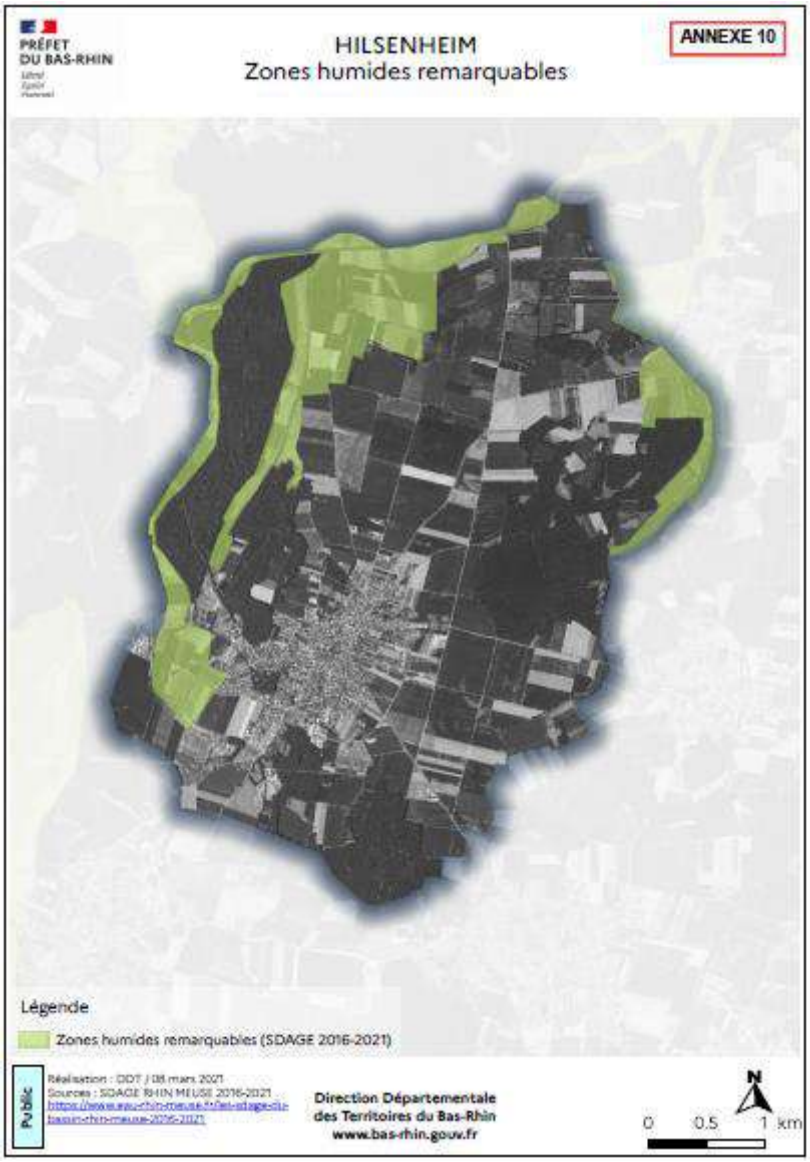




Les zones humides remarquables recensées sur le territoire de Hilsenheim sont les suivantes :

- Zembs-Langweggraben-Hilsenheim (type surfacique)
- Laufgraben-Rossfeld-Witternheim (type surfacique)
- Kaesbrunnenried-Witternheim-Hilsenheim (type surfacique)
- Zmbs(BV III)-Ebersmunster-Erstein (type linéaire)

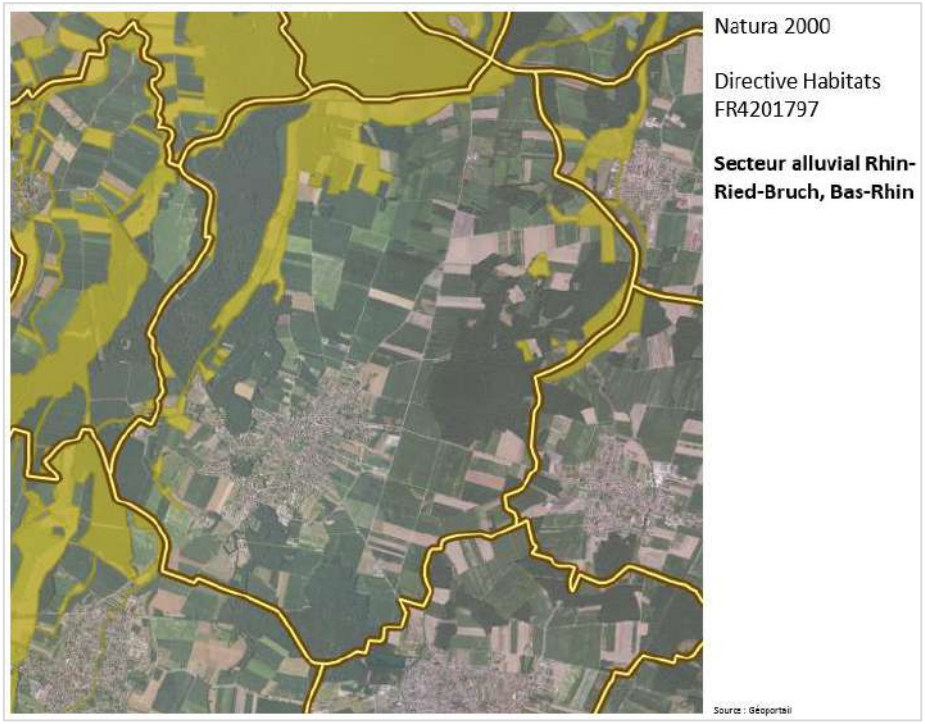
Voir carte page suivante

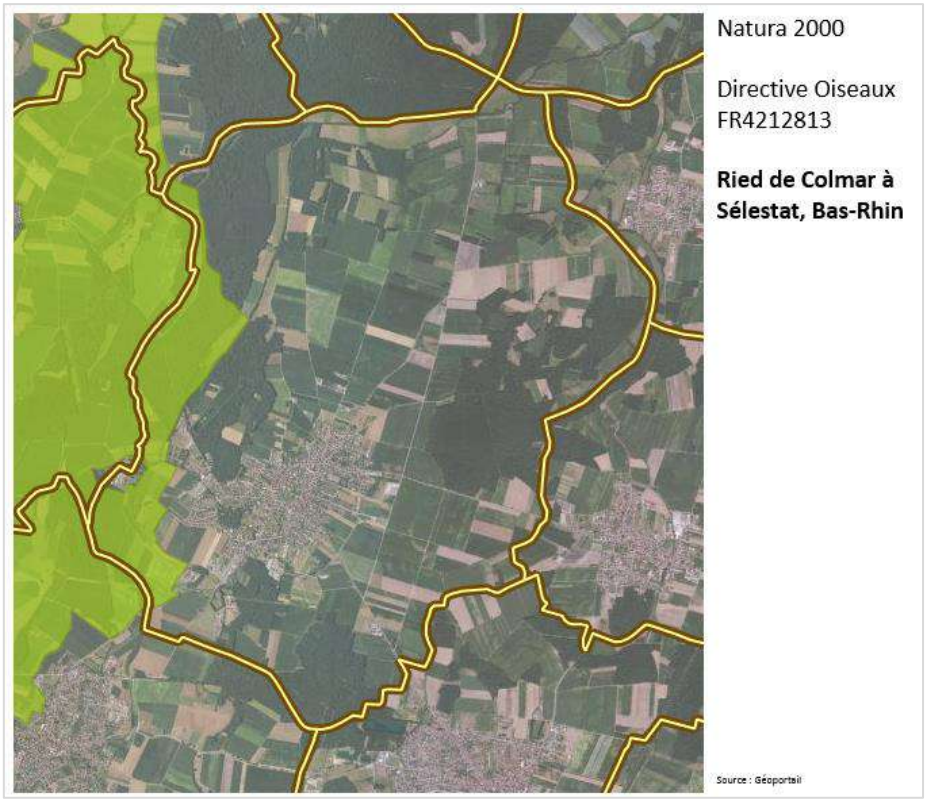

PRÉFET
DU BAS-RHIN
HILSENHEIM
Zones humides remarquables
ANNEXE 10
Légende
Zones humides remarquables (SDAGE 2016-2021)
Public
Réalisation : DDT / 08 mars 2021
Sources : SDAGE RHIN MEUSE 2016-2021
Direction Départementale
des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr
N
0
0.5
1 km

3.3- Site Natura 2000

Le territoire de Hilsenheim est concerné par les deux sites Natura 2000 suivants :

- Site FR4201797 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin » - directive Habitats
- Site FR4212813 « Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin » - directive Oiseaux





Site FR4201797 – directive Habitats : Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin

Source : INPN

Superficie totale du site : 20 162 ha

Site composé à 50% de forêts caducifoliées, 19% de cultures céréalières extensives, 10% de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées, 5% d'eaux douces intérieures, 4% de forêt artificielle en monoculture, 3% de marais salants, prés salés et steppes salées, 2% de pelouses sèches ou steppes…

Le site comporte trois grands ensembles, la bande rhénane, le ried de l'Ill et celui du Bruch de l'Andlau.

La vallée du Rhin est un site alluvial d'importance internationale, comme peut l'être, en Europe, la vallée du Danube. L'enjeu patrimonial majeur de la bande rhénane réside dans la conservation des dernières forêts alluviales qui sont à la fois très productives et de grande complexité structurelle. Ces forêts figurent parmi les boisements européens les plus riches en espèces ligneuses. Le Rhin lui-même, les bras morts du fleuve, alimentés par les eaux phréatiques, les dépressions occupées de mares, constituent autant de milieux de vie de grand intérêt où se développent une flore et une faune variées, aujourd'hui rares. Il subsiste quelques prairies tourbeuses à Molinie bleues, marais calcaires à laiches et prés plus secs à Brome érigé.

Le ried central était l'un des plus grands marais européens et le plus grand des marais continentaux français. Il doit son existence à l'affleurement de la nappe phréatique rhénane et une partie de ses caractéristiques aux débordements de l'Ill.

Le Bruch de l'Andlau, développé dans une cuvette, présente beaucoup d'affinités avec le ried centre Alsace. Ces deux ensembles possèdent un remarquable réseau de rivières phréatiques, propices, notamment, à la présence de nombreuses espèces de poissons de l'annexe II de la directive Habitats.

Sa désignation est justifiée pour la préservation des forêts alluviales, en particulier l'aulnaie-frênaie, qui connaît là un développement spatial très important, les végétations aquatiques des giessens, mais également la grande diversité de prairies maigres, qui abritent une faune diversifiée d'insectes parmi lesquels figurent divers papillons de l'annexe II de la directive Habitats (par ex. Maculinea teleius, M. nausithous, etc...).

Ce secteur alluvial présente également un intérêt ornithologique remarquable (reproduction, hivernage et migration de nombreuses espèces) et est désigné sur la plus grande partie de sa surface en zone de protection spéciale.

L'installation d'espaces protégés tout le long du cours du Rhin a permis d'enrayer la destruction du patrimoine naturel alluvial engagée depuis le XIXème siècle et qui a trouvé son paroxysme dans les années 1960. Fortement dépendant des fluctuations de la nappe phréatique, le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch est très sensible à tout aménagement hydraulique visant à stabiliser le cours du fleuve.

La plaine du Rhin est d'une grande vitalité économique : zones industrielles, commerciales et villages se succèdent. Les pressions foncières sont en conséquence très importantes ; outre les effets directs sur les milieux, elles ont pour effet le cloisonnement du site.

Les espèces aquatiques et subaquatiques sont tributaires de la qualité des eaux.

La préservation optimale des prairies oligotrophes, milieu de vie des papillons, et plus spécifiquement de Maculinea teleius, nécessite :

- le maintien d'un maillage suffisant de zones humides ;

- une gestion attentive des prairies à grande Pimprenelle ;

- d'éviter l'enfrichement qui désavantagerait l'espèce de fourmis qui accueille les chenilles des papillons d'intérêt communautaire par rapport à d'autres espèces de fourmis ;

- le maintien d'une gestion extensive à faibles apports d'amendements organiques en phosphore et en nitrates. La gestion actuelle de ces espaces, sous la forme d'une agriculture extensive, d'occupation des sols en prairies et pâturages, d'entretien très légers des parties les plus humides, a créé les conditions favorables à la préservation de ces deux espèces. Elle constituera les bonnes pratiques en la matière. Il en est de même des parcelles cultivées environnantes dont la fertilisation est en équilibre avec la présence de l'habitat de ces espèces.

Espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000

(source : INPN, DREAL Grand-Est, Arrêtés)

Habitats ayant justifiés désignation du site	Code EU
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	3240
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510
Tourbières basses alcalines	7230
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0
Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160
Chênaies-charmaies du Galio-Carpinetum	9170

Liste des espèces (faune et flore) ayant justifiés désignation du site	
Dénomination française	**Dénomination latine**
Triton crêté	*Triturus cristatus*
Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*
Vertigo étroit	*Vertigo angustior*
Vertigo des Moulins	*Vertigo moulinsiana*
Mulette épaisse	*Unio crassus*
Gomphe serpentin	*Ophiogomphus cecilia*
Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*
Leucorrhine à gros thorax	*Leucorrhinia pectoralis*
Agrion de mercure	*Coenagrion mercuriale*
Cuivré des marais	*Lycaena dispar*
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*
Pique-prune	*Osmoderma eremita*
Grand capricorne	*Cerambyx cerdo*
Ecrevisse à pattes blanche	*Austropotamobius pallipes*
Azuré de la Sanguisorbe	*Phengaris teleius*
Azuré des paluds	*Phengaris nausithous*
Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*
Vespertilion de Bechstein	*Myotis bechsteinii*
Grand Murin	*Myotis myotis*
Castor d'Eurasie	*Castor fiber*
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*
Lamproie marine	*Petromyzon marinus*
Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*
Lamproie de rivière	*Lampetra fluviatilis*
Grande alose	*Alosa alosa*
Saumon atlantique	*Salmo salar*
Aspe	*Aspius aspius*
Loche d'étang	*Misgarnus fossilis*
Loche de rivière	*Cobitis taenia*
Chabot	*Cottus gobio*
Bouvière	*Rhodeus amarus*
Blageon	*Telestes souffia*
Dicrane vert	*Dicranum viride*
Ache rampante	*Apium repens*

Site FR4201797 – directive Oiseaux : Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin

Source : INPN

Superficie totale du site : 4 937 ha

Site composé à 35% de forêts caducifoliées, 27% de cultures céréalières extensives, 17% de prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées, 10% d'eaux douces intérieures, 5% de forêt artificielle en monoculture.

Le Ried Centre-Alsace constitue la zone humide de la plaine d'Alsace par excellence. L'imbrication étroite entre des milieux naturels exceptionnels formant une mosaïque remarquable d'habitats et abritant une faune et une flore de grande valeur patrimoniale. Il s'agit d'une vaste zone humide qui est utilisée par les oiseaux lors de leur migration mais également pour la nidification. C'est la partie bas-rhinoise d'une ZICO au contour régional.

Ainsi, le site abrite plusieurs espèces nicheuses d'intérêt européen (la Cigogne blanche, le Martin pêcheur, le Pic noir, le Pic mar, Pic cendré, la Pie Grièche écorcheur, la bondrée apivore, le Milan noir et le Busard des roseaux ...) et parfois le Râle des genêts. Il abrite également des espèces inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Alsace (la Chouette chevêche, le Courlis cendré, le Râle d'eau et le Tarier des prés ...).

Un des enjeux majeurs sur ce site est d'ailleurs la conservation ou la restauration des populations de Râle des genêts et de Courlis cendré, dont les effectifs se sont effondrés en un demi-siècle, mais également du Pic mar car la plaine de l'Ill abrite d'importantes populations.

On considère que 2000 à 5000 oiseaux passent l'hiver sur le site. Parmi eux, on peut citer l'Oie des moissons, le Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver ou le Fuligule milouin.

La sauvegarde des espèces d'intérêt communautaire du ried suppose sur :

- le maintien, voire le rétablissement, des prairies en zone inondable ;

- le maintien de la structure "bocagère lâche", faite d'étendues prairiales, de diverses friches hygrophiles (roselière, mégaphorbiaies, cariçaies, etc.), de bosquets et de haies ;

- des dates de fauche postérieures à la nidification des oiseaux prairiaux ;

- le respect des caractères hydrologiques du ried de l'Ill ;

- une gestion forestière qui respecte la composition et l'architecture des chênaies-charmaies alluviales.

Cette démarche est à inscrire dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la plaine de l'Ill, en cours d'élaboration, et à conforter par la pérennisation des mesures indemnitaires en faveur du maintien des surfaces en herbe, notamment au travers des contrats territoriaux d'exploitation prévus par la loi d'orientation agricole.

Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 du Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin au titre de la directive Oiseaux

(source : INPN, DREAL Grand-Est, Arrêtés)

Dénomination française	Dénomination latine	Statut
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	R
Grande Aigrette	*Egretta alba*	S
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	S
Cigogne noire	*Ciconia nigra*	S
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	R
Cygne de bewick	*Cygnus columbianus bewickii*	H
Cygne chanteur	*Cygnus cygnus*	H
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	R
Milan noir	*Milvus migrans*	R
Milan royal	*Milvus milvus*	R

Pygargue à queue blanche	*Haliaeetus albicilla*	
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	R
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	R
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*	H
Faucon émerillon	*Falco columbarius*	S
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	S
Marouette ponctuée	*Porzana porzana*	S
Râle des genêts	*Crex crex*	R
Grue cendrée	*Grus grus*	S
Chevalier combattant	*Philomachus pugnax*	S
Chevalier sylvain	*Tringa glareola*	S
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	R
Hibou des marais	*Asio flammeus*	S
Martin pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	R
Pic cendré	*Picus canus*	R
Pic noir	*Dryocopus martius*	R
Pic mar	*Dendrocopos medius*	R
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	R
Grèbe castagneux	*Tachybaptus ruficollis*	R
Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*	S
Héron cendré	*Ardea cinerea*	R
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	R
Oie des moissons	*Anser fabalis*	H
Oie rieuse	*Anser albifrons*	H
Oie cendrée	*Anser anser*	H
Canard siffleur	*Anas penelope*	H
Canard chipeau	*Anas strepera*	H
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*	H
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*	R
Canard pilet	*Anas acutea*	H
Sarcelle d'été	*Anas querquedula*	H
Canard souchet	*Anas clypeata*	H
Fuligule milouin	*Aythya ferina*	R
Fuligule morillon	*Aythya fuligula*	R
Foulque macroule	*Fulica atra*	R
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*	R
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*	S
Barge à queue noire	*Limosa limosa*	S
Courlis cendré	*Numenius arquata*	R
Chevalier arlequin	*Tringa erythropus*	S
Chevalier gambette	*Tringa totanus*	S
Chevalier aboyeur	*Tringa nebularia*	S
Chevalier culblanc	*Tringa ochropus*	R
Chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	S
Goéland cendré	*Larus canus*	S

R : reproduction / H : hivernant / S : stationnement ou chasse ou repos migratoire

3.4- Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est une portion de territoire particulièrement intéressante pour sa faune, sa flore et ses milieux naturels. Il existe deux types de ZNIEFF.

- *Les ZNIEFF de type 1, secteurs d'une superficie en général limitée, se caractérisent par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Elles abritent des milieux riches et variés et des espèces rares, en voie de disparition.*
- *Les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau…) riches ou peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques intéressantes.*

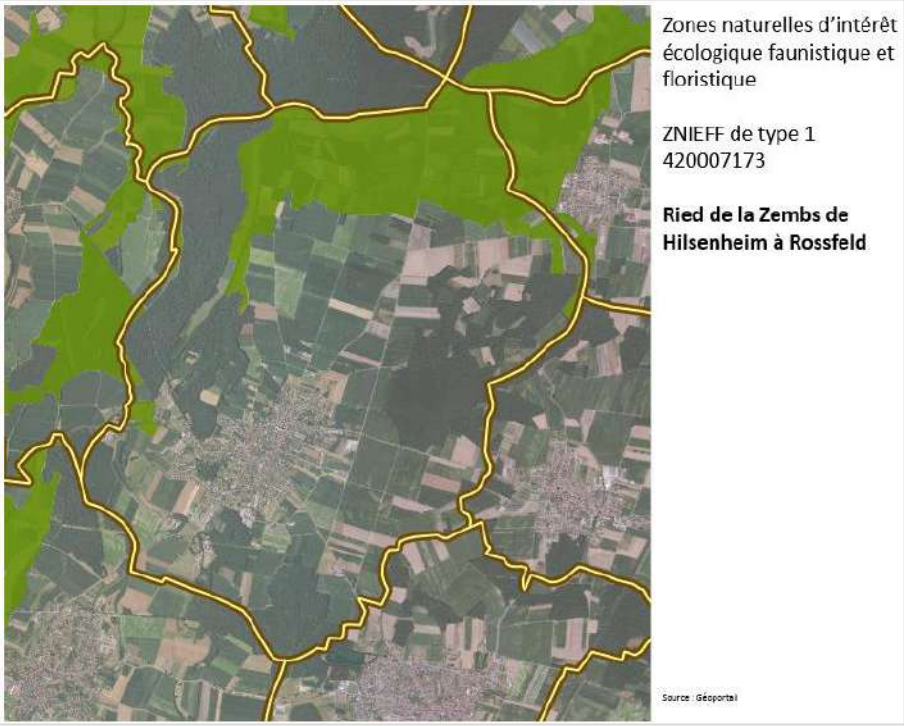
Le territoire de Hilsenheim est concerné par les troisZNIEFF suivantes :

- **ZNIEFF de type 1 – 420007173 : Ried de la Zembs de Hilsenheim à Rossfeld**

Superficie totale : 587 ha

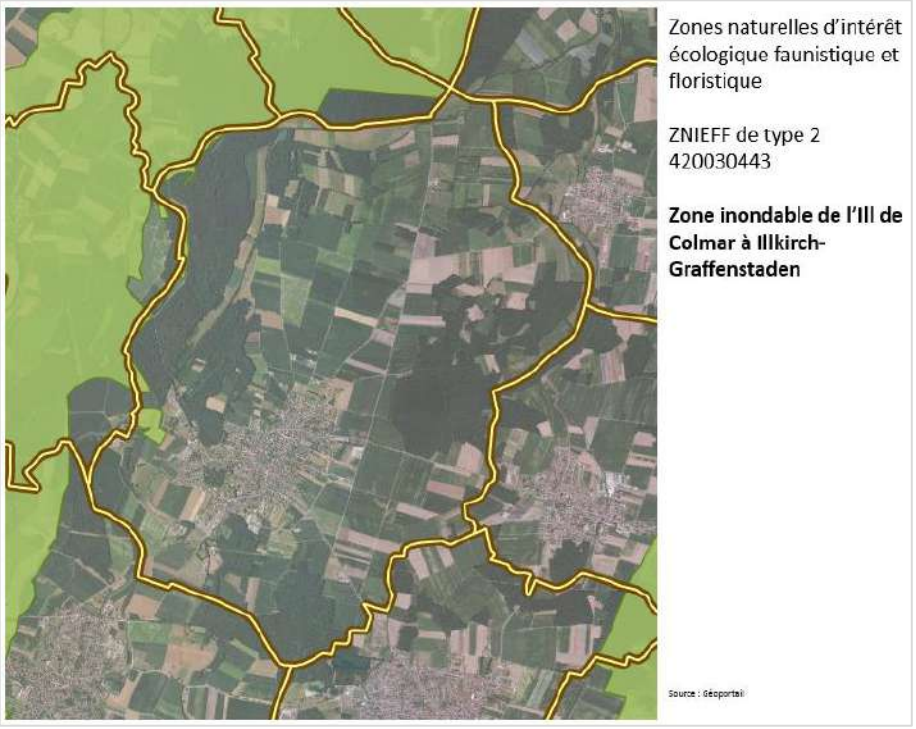
Sur ce secteur, les prairies sont menacées par les fauches précoces, l'amendement important et la mise en culture de certaines parcelles. Les mesures de protection dans ce secteur doivent maintenir ce réseau de prairies en état.

La zone comprend l'APB "Sources phréatiques des Waechterquellen". De plus, le site est en partie inclus dans le périmètre Natura 2000 ZSC secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin (FR4201797).



- **ZNIEFF de type 1 – 420007168 : Ried de l'Ill à Ebersmunster et Kogenheim**

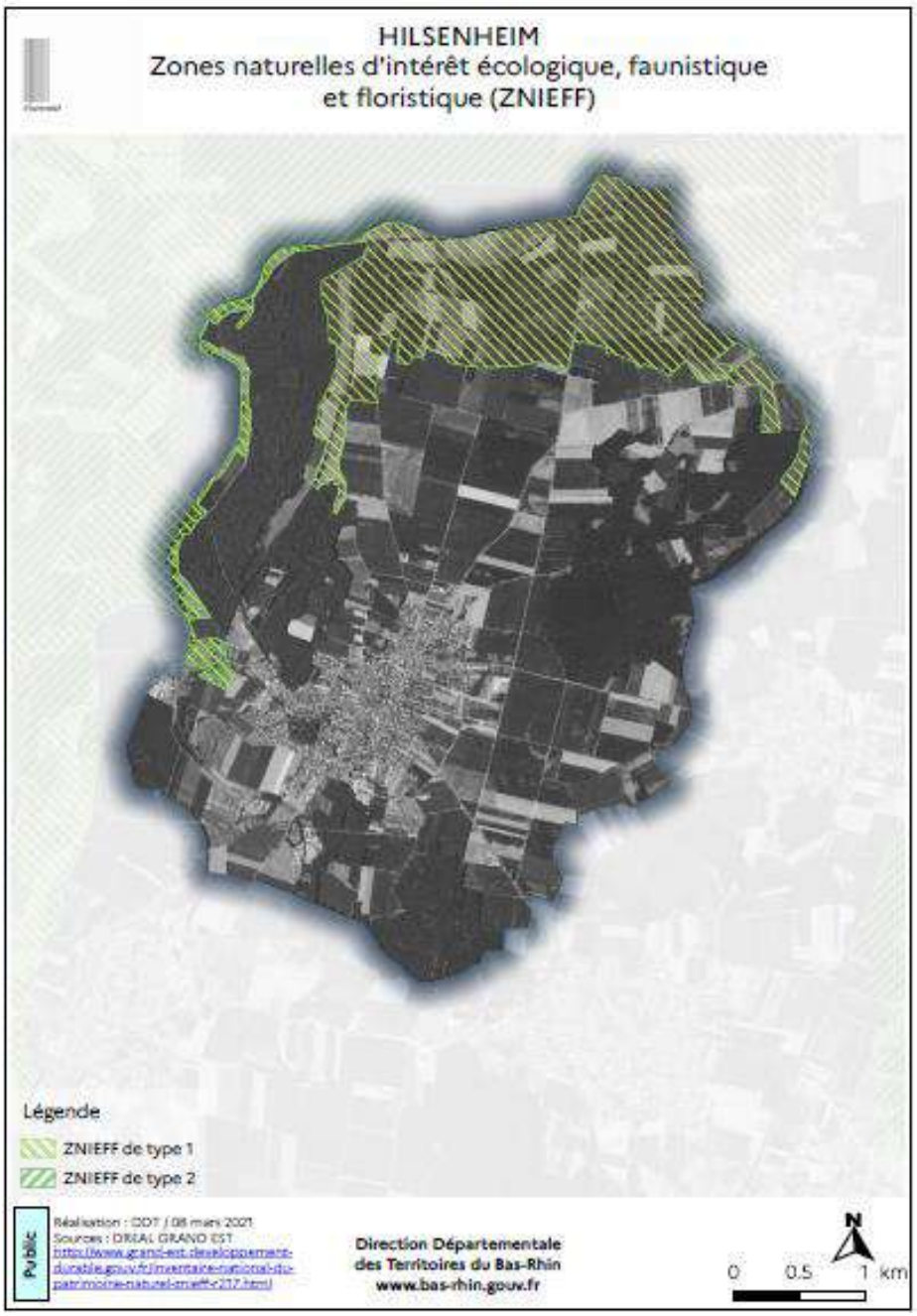
- **ZNIEFF de type 2 – 420030443 : Zone inondable de l'Ill de Colmar à Illkirch-Graffenstaden**



Superficie totale : 17 302 ha

L'expansion de l'agriculture intensive a fortement dégradé ce secteur. La mise en culture de prairies humides, l'amendement et les fauches précoces sont les principaux facteurs de cette dégradation. L'Ill présente encore quelques secteurs dynamiques qui doivent être protégés de toute destruction.

La zone comprend 4 APPB : "Ried de la Lutter", "Etang du Rustloch", "Mare dite Bütt et prairies environnantes", "Sources phréatiques des Waechterquellen". Une réserve naturelle régionale est incluse dans la zone : la réserve naturelle du Ried de Sélestat, IllWald.De plus, le site est en partie inclus dans la zone Natura 2000 ZSC secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin (FR4201797) et dans la zone ZPS Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin (FR4212813). Tous ces périmètres de protection montrent bien la richesse ce secteur.

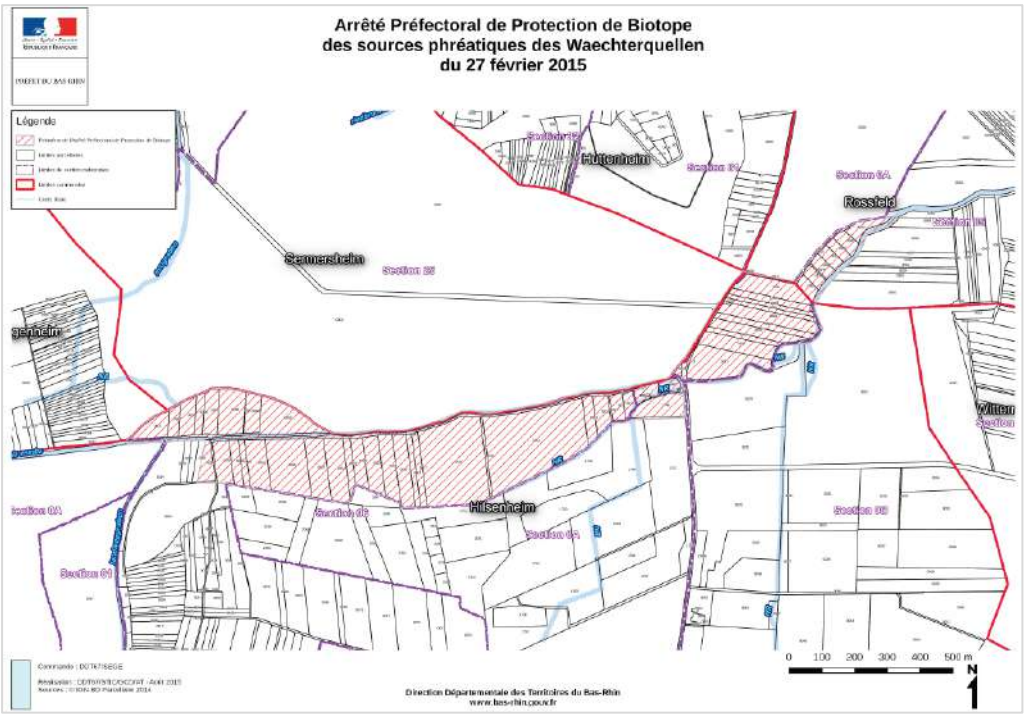


3.5- Arrêté de protection de biotope

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées. Ces biotopes sont nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Les dispositions des APPB sont fixées par les articles R.411-15 à R.411-17 du Code de l'Environnement.

Le Nord de la commune d'Hilsenheim est couverte par l'arrêté préfectoral de protection de biotope "**Sources phréatiques des Waechterquellen et prairies environnantes**" (FR3800627) en date du 27 février 2015, abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral de création du 24 octobre 2000.

D'une superficie totale de 41,12 hectares, ce site associe un système aquatique et un système prairial constituant un ensemble indispensable nécessaire à certaines espèces spécialisées. La majeure partie du site (41 ha), est située sur la commune d'Hilsenheim.





3.6- Plans d'action

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation.

Lorsque les régions possèdent de forts enjeux de conservations pour des espèces dotées d'un PNA, une déclinaison régionale des plans peut être mise en œuvre. C'est le cas en région Grand Est, par exemple pour 3 espèces d'amphibiens : le Crapaud vert, le Pélobate Brun et le Sonneur à ventre jaune.

En Alsace, 16 espèces particulièrement menacées font l'objet de plans régionaux d'action (PRA).

La DREAL élabore des cartes d'enjeux (voir pages suivantes) relatives à chaque espèce :

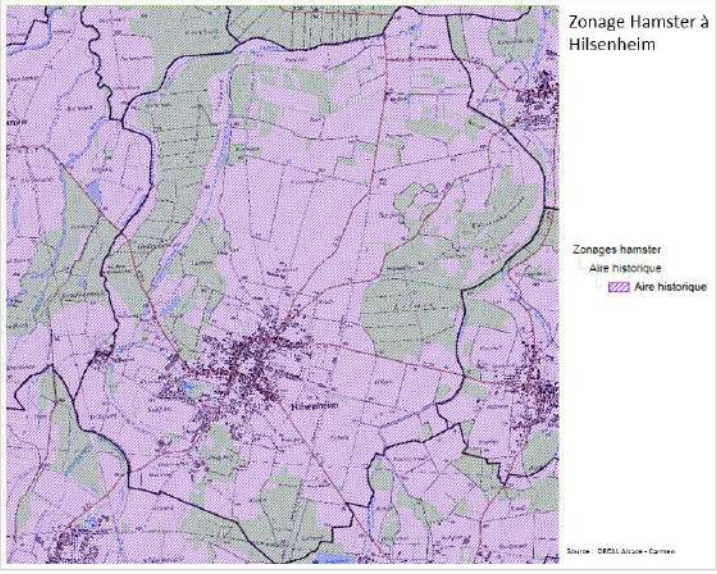
- Les enjeux forts : territoires avec présence permanente de l'espèce
- Les enjeux moyens : territoires avec présence régulière ou ponctuelle de l'espèce
- Les enjeux faibles : territoires avec présence potentielle ou historique de l'espèce

1) PNA en faveur du Grand Hamster

Le hamster commun (Cricetus cricetus), ou grand hamster ou hamster d'Europe ou marmotte de Strasbourg, est une espèce protégée en France depuis juillet 1993, et par l'arrêté du 23 avril 2007 qui protège aussi son habitat. Il est inscrit sur la liste rouge de la faune menacée en France, dans la catégorie « rare ». Il s'agit également d'une espèce protégée en Europe (annexe II de la convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe) et dans la communauté européenne (annexe IV de la Directive européenne N°92/43 " Habitats, faune, flore ").

L'objectif général du plan national d'actions (PNA) en faveur du hamster commun et de la biodiversité de la plaine d'Alsace 2019-2028 est de fédérer l'ensemble des actions, des acteurs œuvrant à la protection de cette espèce emblématique de la plaine d'Alsace. Ce plan s'appuie sur les actions conduites dans les précédents PNA en faveur de cette espèce. Il a une ambition renouvelée car outre le hamster, il s'ouvre sur la prise en compte de la biodiversité inféodée aux grandes cultures présentes en plaine alsacienne. Préserver une espèce dite parapluie, clé de voute, comme le hamster commun, et son habitat contribue aussi à la préservation de toute une biodiversité située dans les mêmes milieux.

Les grands enjeux de ce nouveau PNA sont les suivants : atteindre la population minimum viable, améliorer l'état de conservation, se servir du hamster en tant qu'espèce parapluie (espèce dont l'habitat est commun à d'autres espèces différentes et qui est particulièrement sensible aux modifications apportées à son habitat, cette espèce peut donc faire office d'indicateur de la qualité d'accueil du milieu).



Le hamster est une espèce inféodée à des milieux naturels ouverts qui a trouvé des milieux de substitution dans les cultures fourragères (luzerne, trèfle) et les céréales d'hiver (blé, orge), situés à basse altitude, avec des terrains profonds stables (lœss) non inondables, permettant la construction des terriers.

Le territoire de Hilsenheim, dans sa totalité, se situe dans « **l'aire historique** » du hamster.

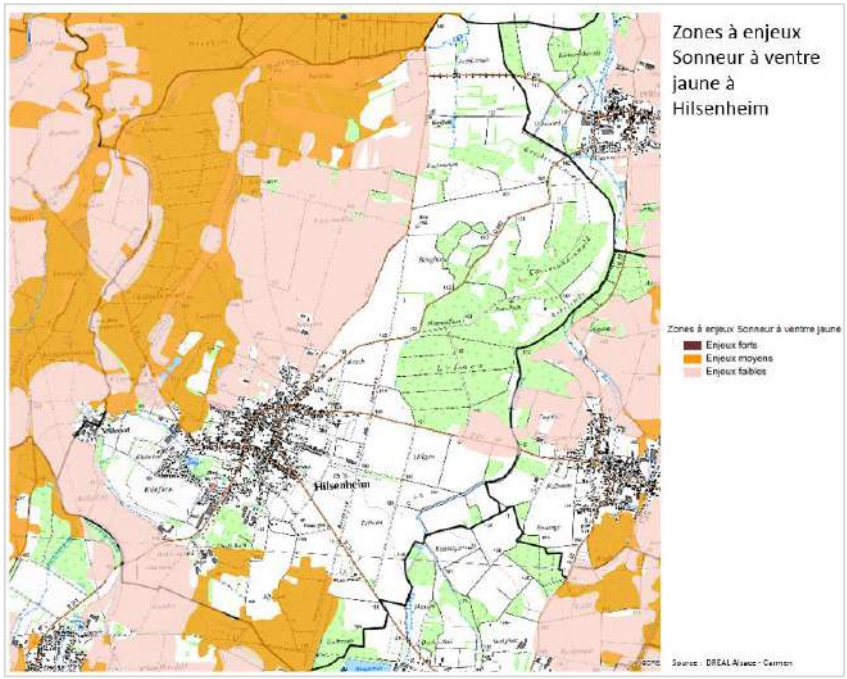
L'aire historique concerne 301 communes en Alsace où la présence de hamster est attestée sur la base de données historiques actualisées.

Localement, le territoire communal est identifié comme défavorable pour l'habitat du Grand Hamster et ne fait pas partie de la zone de reconquête de l'espèce.

2) PRA en faveur du Sonneur à ventre jaune

Le Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) est une espèce considérée comme vulnérable sur la liste rouge nationale des Amphibiens (UICN 2015). Elle est également inscrite à l'annexe 2 de la Directive européenne « habitats-faune-flore » contribuant ainsi à la définition du réseau Natura 2000. Cette espèce se reproduit dans des zones humides temporaires (ornières, bras mort, mares) où le niveau d'eau varie considérablement au cours de l'année, pouvant aller jusqu'à un assec complet.

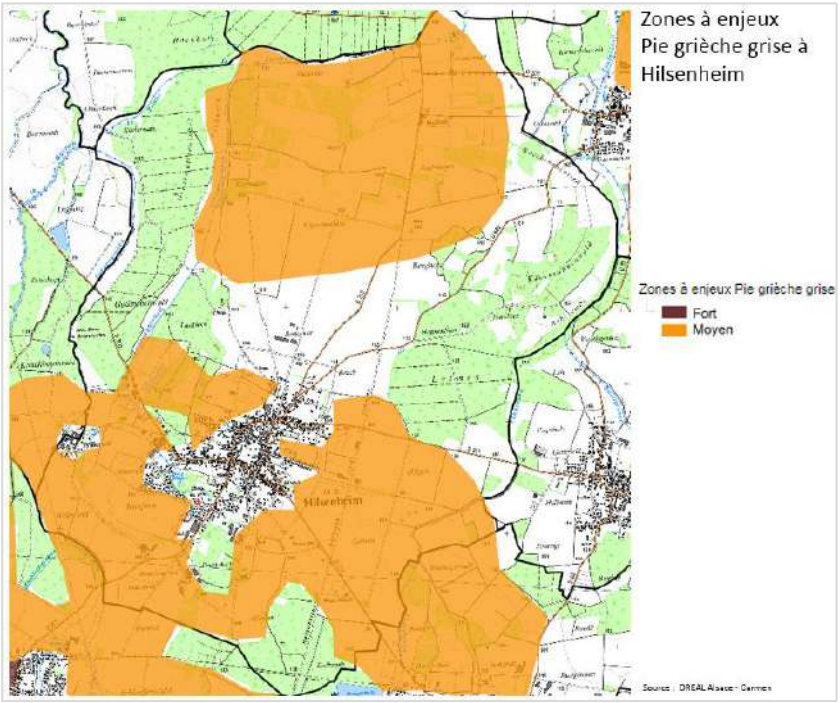
Le territoire de Hilsenheim est concerné par des zones à enjeux « faibles » et « moyens » concernant le Sonneur à ventre jaune. Les zones à enjeux forts se situent essentiellement au nord-ouest du territoire.



3) PRA en faveur de la Pie grièche grise

La pie grièche grise (Lanius excubitor) est un migrateur partiel, dont la population la plus importante niche en Europe du Nord et qui est quasiment sédentaire en Alsace. Elle fréquente les milieux semi-ouverts composés de prairies, pâturage, bosquets et vergers et construit son nid aussi bien dans des buissons que dans des arbres de haute taille. Son régime alimentaire se compose quasi-exclusivement de micromammifères tels que les campagnols.

L'espèce est protégée par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (abrogation de l'arrêté ministériel modifié du 17 avril 1981) et est inscrite en annexe 2 de la convention de Berne. En Alsace, elle figure sur liste rouge dans la catégorie « rare ».



Le territoire de Hilsenheim est partiellement concerné par des zones à enjeux « moyens » concernant la Pie grièche grise. Ces zones sont situées au nord du territoire et en périphérie de l'espace urbanisé.

3.7- Projet agro-environnemental et climatique

Le Projet Agro-environnemental et Climatique porte sur les périmètres agro-environnementaux des arrêtés de 1996 sur les rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau et sur le périmètre des précédents PAEC pour le ried du Dachsbach.

Il a été déposé sur l'enjeu « préservation des maculinea » (espèces de papillons de type azurés).

Pour garantir la prise en compte globale des enjeux agricoles et environnementaux de ces territoires, le périmètre agroenvironnemental s'étend sur une surface de plus de 8017 hectares, compris pour parti dans le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch et pour parti en zone d'accompagnement à Natura 2000.

La campagne de souscription des mesures agro-environnementales et climatiques a commencé en 2023.

3.8- Les formations végétales

1) Les milieux ouverts

Code Corine : 82.11

Les principales espèces cultivées sont les céréales, maïs (majoritairement) et blé.

La plante cultivée forme un peuplement dense, limitant la possibilité de développement des espèces messicoles. Adaptées aux conditions particulières de ce milieu instable, ces espèces présentent une vie courte et un mode de reproduction visant à maximiser leur dispersion. En effet, leur existence est annuelle et leur mode de dispersion s'appuie sur une grande abondance de semences, résistantes et facilement emportées par le vent, les animaux ou les activités anthropiques.

Les champs de maïs à phénologie décalée, sont pauvres en plantes compagnes. Les céréales à paille tel que le blé y sont un peu plus favorables. L'utilisation d'herbicides et le degré de sélection des semences contribuent à la pauvreté spécifique de ces milieux.

- **Les herbages**

L'évolution de l'agriculture du dernier demi-siècle, à la suite du remembrement des années 1960, se traduisant par la maîtrise de l'eau et l'accroissement de la fertilisation des prairies de fauche, s'est accompagné d'un fort recul appauvrissant considérablement la richesse floristique du territoire communal.

La flore originelle des prairies des Rieds est très variée et richement colorée ; elle est le résultat de facteurs complexes du milieu tel que la microtopographie, la nature des sols, les variations de la nappe phréatique …

Quatre formations sont identifiées :

- les prairies à Cirse des maraîchers

- les prairies à Sélin

- les prairies de fauche mésophiles à Fromental

- les prairies oligotrophes à Molinie bleue

- Les prairies à Cirse des maraîchers

Angelico-Cirsietum oleracei R. Tx. 1937 i.a.

Code Corine : 37.211

LR des habitats d'Alsace

Ces prairies se développent sur des sols mésohydromorphes limono-argileux, riches en bases, des plaines et des collines des fleuves, rivières et ruisseaux.

Le cortège floristique est caractérisé par le Cirse des maraîchers (Cirsium oleraceum) est l'abondance en Colchique d'automne (Colchicum autumnale), Grande Pimprenelle (Sanguisorba officinalis) et Cumin des prés (Silaum silaus).

L'Angélique des bois (Angelica sylvestris), le Populage des marais (Caltha palustris), la Silène fleur de coucou (Lychnis flos-cuculi), la Renoncule âcre (Ranunculus acris), la Bistorte (Bistorta officinalis), la Grande Oseille (Rumex acetosa) contribuent à colorer ce pré, par ailleurs dominé par les Graminées : Houlque laineuse (Holcus

lanatus), Vulpin des prés *(Alopecurus pratensis),* Fétuque des prés *(Festuca pratensis)* et Pâturin commun *(Poa trivialis)*.

- Les prairies à Sélin

Cnidio venosi-Violetum persicifoliae (Walter ex R. Tx. 1954) Pass. 1955

Code Corine : 37.23

LR des habitats d'Alsace ; annexe 1 de la directive Habitats

Les formations sur sols humides, soumis aux inondations des vallées riveraines, sous climat continental ou subcontinental sont des prairies à Sélin douteux (Kadenia dubia).

Le cortège floristique est caractérisé par la Violette à feuilles de pêcher (Viola persicifolia), l'Ecuelle d'eau (Hydrocotyle vulgaris), la Menthe aquatique (Mentha aquatica), le Gratiole officinale (Gratiola officinalis), la Gesse des marais (Lathyrus palustris), le Pigamon des rives (Thalictrum flavum), l'Iris de Sibérie (Iris sibirica), le Sélin douteux (Cnidium dubium), l'Ail à tige anguleuse (Allium angulosum), l'Oenanthe de Lachenal (Oenanthe lachenalii), l'Oenanthe à feuilles de Silaüs (Oenanthe silaifolia), la Nivéole d'été (Leucojum aestivum), la Laiche de Schreber (Carex praecox var. suzae), la Laiche à épis noirs (Carex melanostachya), le Lythrum effilé (Lythrum virgatum) et la Serratule des teinturiers (Serratula tinctoria).

Plusieurs de ces plantes figurent sur la liste rouge alsacienne des espèces menacées. C'est notamment le cas du rare Iris de Sibérie.

Ce groupement a fortement régressé du fait des épandages d'engrais et de la modification des condition hydriques. Des îlots subsistent du côté des Waechterquellen.

- Les prairies de fauche mésophiles à Fromental

Arrhenatherion W. Koch 1926 s.s.

Code Corine : 38.22

LR des habitats d'Alsace ; annexe 1 de la directive Habitats

La prairie mésophile à Fromental ou arrhénathéraie est la prairie de fauche typique des plaines et de l'étage collinéen. Elles se développent sur des terrains frais, bien drainés ou légèrement humides, à bonnes réserves hydriques et riches en substances nutritives.

La formation herbeuse est dense et régulièrement fauchée. Elle est caractérisée par le Fromental (Arrhenatherum elatius) associé au Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), à la Flouve odorante (Anthoroxanthum odoratum), à la Fétuque des près (Schedonorus pratensis) et à la Houlque laineuse (Holcus lanatus). Les graminées constituent l'essentielle de sa biomasse (et 35% des espèces de la prairie).

Une gestion extensive permet l'expression d'une grande richesse floristique. Ainsi le pré se colore notamment par la présence d'espèces telles que la Knautie des champs (Knautia arvensis), la Renoncule âcre (Ranunculus acris), la Campanule étalée (Campanula patula), la Grande Berce (Heracleum sphondylium), la Vesce commune (Vicia sativa), le Trèfle des prés (Trifolium pratense), la Carotte sauvage (Daucus carota), la Crépide bisannuelle (Crepis biennis), la Picride fausse épervière (Picris hieracioides), le Gaillet commun (Galium mollugo), le Grand boucage (Pimpinella major), l'Oseille (Rumex acetosa), le Salsifis des prés (Tragopogon pratensis), la Centaurée Jacée (Centaurea jacea), la Silène enflée (Silene vulgaris), la Luzerne cultivée (Medicago sativa) et le Lotier corniculé (Lotus corniculatus).

En revanche, une fauche précoce, avant la montée en épiaison, provoque l'effondrement de la biodiversité en favorisant les graminées au détriment des espèces à fleur.

Cette formation, la plus commune, n'est éligible à Natura 2000 que si elle présente une forte typicité, aujourd'hui très rarement réalisée.

- Les prairies oligotrophes à Molinie bleue

Molinion caeruleae W. Koch 1926

Code Corine : 37.311

LR des habitats d'Alsace ; annexe 1 de la directive Habitats

Les prairies humides à Molinie se développent sur des sols neutro-basiques à calcaires soumis aux fluctuations de la nappe phréatique. Ces prés peuvent résulter d'un régime de fauchage tardif ou bien d'une dégradation de tourbières drainées.

Relativement diversifié, le cortège floristique de ces prairies peut comporter l'Oenanthe de Lachenal (Oenanthe lachenalii), la Calamagrostide commune (Calamagrostis epigejos), l'Ail à tige anguleuse (Allium angulosum), la Petite Valériane (Valeriana dioica), la Gentiane des marais (Gentiana pneumonanthe), le Mouron d'eau (Samolus valerandi), le Colchique d'automne (Colchicum autumnale), le Cumin des prés (Silaum silaus), le Gaillet boréal (Galium boreale), la Grande pimprenelle (Sanguisorba officinalis), le Lotier à gousses carrées (Lotus maritimus), l'Oeillet à plumet (Dianthus superbus).

Différentes espèces d'Orchidée, telles que l'Epipactis à longues feuilles (Epipactis palustris) et la Gymnadénie moucheron (Gymnadenia conopsea) contribuent également à la coloration de ce pré.

Cette formation est typique du Ried noir.

- **Les vergers**

Code Corine : 83.151

Quelques vergers extensifs à hautes tiges subsistent sur des parcelles isolées et surtout dans les vides au sein de l'enveloppe villageoise.

Ces vergers remplissent aujourd'hui un rôle paysager et un rôle biologique plus modeste.

2) Les milieux boisés

- **La chênaie-charmaie à Stellaire**

Stellario-Carpinetum betuli (Oberd. 1957) Rameau 1994 s.l.

Code Corine : 41.24

LR des habitats d'Alsace ; annexe 1 de la directive Habitats

Forêts subatlantique et médio-européenne sur des sols méso-oligotrophes, plus ou moins hydromorphes, constituant les chênaies-charmaies dominantes des régions rhénanes.

Le peuplement est caractérisé par une strate arborescente composée du Chêne pédonculé (Quercus robur), du Chêne rouvre (Quercus petraea) et du Charme (Carpinus betulus), associés à l'Erable champêtre (Acer campestre), au Peuplier tremble (Populus tremula) et au Tilleul à feuilles cordées (Tilia cordata).

La strate herbacée est faite de Canche flexueuse (Deschampsia flexuosa), en compagnie du Maïanthème à deux feuilles (Maianthemum bifolium), de la Stellaire holostée (Stellaria holostea), du Pâturin de Chaix (Poa chaixii), du Gaillet des bois (Galium sylvaticum), de la Renoncule des bois (Ranunculus nemorosus) et de la Potentille faux fraisier (Potentilla sterilis).

- **L'aulnaie-frênaie à Cerisier en grappe**

Pruno padi-Fraxinetum Oberd. 1953

Code Corine : 44.331

LR des habitats d'Alsace ; annexe 1 de la directive Habitats, formation prioritaire

Habitat d'Europe centrale des rivières à cours lent, installé dans la partie inondable lors des crues (lit majeur), en plaine alluviales plus ou moins larges ; sur les terrasses inférieures inondées l'hiver ou au printemps.

Le peuplement est dominé par le Frêne commun (Fraxinus excelsior) accompagné du Cerisier à grappes (Prunus padus), de l'Aulne glutineux (Alnus glutinosa), de l'Aulne blanc (Alnus incana), de l'Orme blanc (Ulmus laevis), pus rarement de l'Orme de montagne (Ulmus glabra), de l'Erable sycomore (Acer pseudoplatanus) et du Charme (Carpinus betulus).

La strate arbustive est très fournie avec notamment la Viorne obier (Viburnum opulus), le Noisetier (Corylus avellana), le Fusain d'Europe (Euonymus europaeus), le Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), l'Aubépine à un style (Crataegus monogyna).

La strate herbacée est très colorée au premier printemps par la Ficaire (Ficaria verna), l'Epiaire des bois (Stachys sylvatica), le Lamier jaune (Lamium galeobdolon), le Lierre terrestre (Glechoma hederacea), le Compagnon rouge (Silene dioica), la Renoncule à têtes d'or (Ranunculus auricomus) et la Circée commune (Circaea lutetiana).

- **La chênaie-charmaie à Ormes, Merisiers et Tilleuls à feuilles cordées**

Ulmo-Carpinetum Hadac 1965

Code Corine : 44.43

LR des habitats d'Alsace ; annexe 1 de la directive Habitats

Cette chênaie charmaie est un groupement de transition entre la Frênaie-Ormaie et l'Ormaie-Charmaie qui se développe sur les levées rarement, voire jamais inondées.

Le Charme (Carpinus betulus), qui atteint de grandes dimensions, domine, mais le Merisier (Prunus avium) est l'espèce la plus caractéristique avec le Tilleul à feuilles cordées (Tilia cordata).

Ces espèces sont associées au Chêne pédonculé (Quercus robur), au Frêne commun (Fraxinus excelsior), à l'Orme champêtre (Ulmus campestris), à l'Erable sycomore (Acer pseudoplatanus), au Peuplier tremble (Populus tremula) et au Pommier sauvage (Malus sylvestris).

La strate arbustive formée du Noisetier (Corylus avellana), de l'Aubépine à un style (Crataegus monogyna) et du Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), domine une riche végétation herbacée qui fleurit au printemps composée notamment de la Clandestine écailleuse (Lathraea squamaria), de la Scille à deux feuilles (Scilla bifolia), de la Primevère des bois (Primula elatior), de l'Ail des ours (Allium ursinum), da l'Arum tacheté (Arum maculatum), de l'Anémone fausse renoncule (Anemone ranunculoïdes), de la Pulmonaire à fleurs sombres (Pulmonaria obscura), et localement de la Mercuriale vivace (Mercurialis perennis) et de la Corydale à tubercule creux (Corydalis cava).

Les mousses sont abondantes et, sur les lisières, le Houblon (Humulus lupulus) et la Clématite des haies (Clematis vitalba) forment des drapperies. La Vigne sauvage (Vitis vinifera subsp. sylvestris) a disparue.

- **Les haies**

Code Corine : 84.1

La composition des haies d'Hilsenheim est variée. Les essences les plus fréquentes sont le Chêne pédonculé (Quercus robur) et le Charme (Carpinus betulus). Selon les conditions du milieu, s'y ajoutent le Frêne commun (Fraxinus excelsior) et l'Erable sycomore (Acer pseudoplatanus), en station fraîche, l'Aulne glutineux (Alnus glutinosa) et les Saules (Salix alba, S. fragilis, S. x rubens) dans les stations plus humides et argileuses, le Noisetier (Corylus avellana)... Les boisements communaux, soumis au régime forestier, couvrent 324,2 hectares, soit 56% de la superficie forestière du ban communal.



Carte des forêts communales d'Hilsenheim.

3.9- Le peuplement animal

Les Oiseaux, qui constituent un excellent descripteur du milieu naturel, permettent de distinguer six habitats significatifs pour la faune : la steppe céréalière, le bocage à mailles ouvertes, le bocage herbeux à mailles fermées, la futaie feuillue et le village.

La plaine céréalière

La plaine céréalière, qui couvre une grande partie du territoire d'Hilsenheim, est très pauvre lorsqu'il s'agit de maïs, un peu moins lorsqu'il s'agit de blé. La seule espèce s'y reproduisant est l'Alouette des champs. Les céréales à paille pourraient accueillir la Caille et la Perdrix grise, mais ces espèces paraissent avoir disparu. La grande faune, Chevreuil et Sanglier, s'aventure dans les cultures à partir des lisières forestières.

Le bocage cultivé à mailles ouvertes

Nous désignons sous le terme de « bocage » l'association d'une haie ou d'une lisière feuillue avec un espace herbacé, cultivé ou prairial. Une partie du réseau de haies, au Nord du ban, forme des mailles ouvertes, le plus souvent cultivées en maïs ou en blé. Les lisières, avec leur manteau arbustif et leurs grands arbres, introduisent les ubiquistes des milieux arborés (Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Pinsons des arbres, Merle noir…) et permettent la nidification du Faucon crécerelle et de la Tourterelle des bois, espèce caractéristique de cet habitat. Ce milieu est favorable aux petits Mammifères (Mulot gris, Campagnol des champs, Musaraigne carrelet…) et, à leur suite, aux prédateurs terrestres (Renard, Blaireau) et ailés (Hibou moyen-duc, Buse variable).

Le bocage herbeux à mailles fermées

La présence d'une couverture prairiale permanente accroit de manière très significative les capacités d'accueil biologique du site, tout d'abord en élargissant la pyramide trophique avec des Lépidoptères, des Orthoptères et des Hyménoptères puis en ajoutant au cortège spécifique précédent les espèces qui recherchent l'association de l'herbe et de l'arbre en même temps que le soleil : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Verdier, Pic vert… puis un ensemble d'espèces « patrimoniales » : Hermine, Putois, Lézard des souches, Azuré de la Sanguisorbe, Azuré des paluds, Agrion de Mercure, les trois dernières figurant à l'annexe 2 de la directive Habitats. La Cigogne blanche, le Héron cendré et la Grande aigrette y chassent les Criquets. Le Traquet motteux (une seule station de reproduction connue en plaine d'Alsace) y a été observé.

La futaie feuillue de chênes, frênes, érables, tilleuls

La forêt est la couverture végétale naturelle du territoire d'Hilsenheim depuis la fin de la dernière période glaciaire. La faune est majoritairement composée d'espèces d'origine forestière. La Sittelle torchepot, le Pic épeiche, le Pic mar, le Pic épeichette, le Grimpereau des jardins en sont des éléments caractéristiques. La Bondrée apivore y niche. Le Chat sylvestre est présent, et aux Ongulés communs (Chevreuil, Sanglier) s'ajoute le Daim, dont les représentants sont issus du noyau de population de l'Illwald.

L'habitat forestier n'est cependant pas homogène : ses capacités d'accueil biologique sont élevées en présence d'une vieille futaie avec des prés en lisière, elles sont nettement plus faibles en présence d'une plantation ou d'un perchis environné de champs de maïs.

Le village

Le village abrite une faune spécifique, commune parce qu'accompagnant l'humain à peu près partout : Tourterelle turque, Rouge-queue noir, Hirondelle rustique, Martinet noir, Choucas des tours, Chouette effraie… auxquels s'ajoutent les ubiquistes des milieux arborés, introduits dans le village par la présence d'arbres. Au total, comparé aux cultures environnantes, le village apparait comme une oasis de biodiversité.

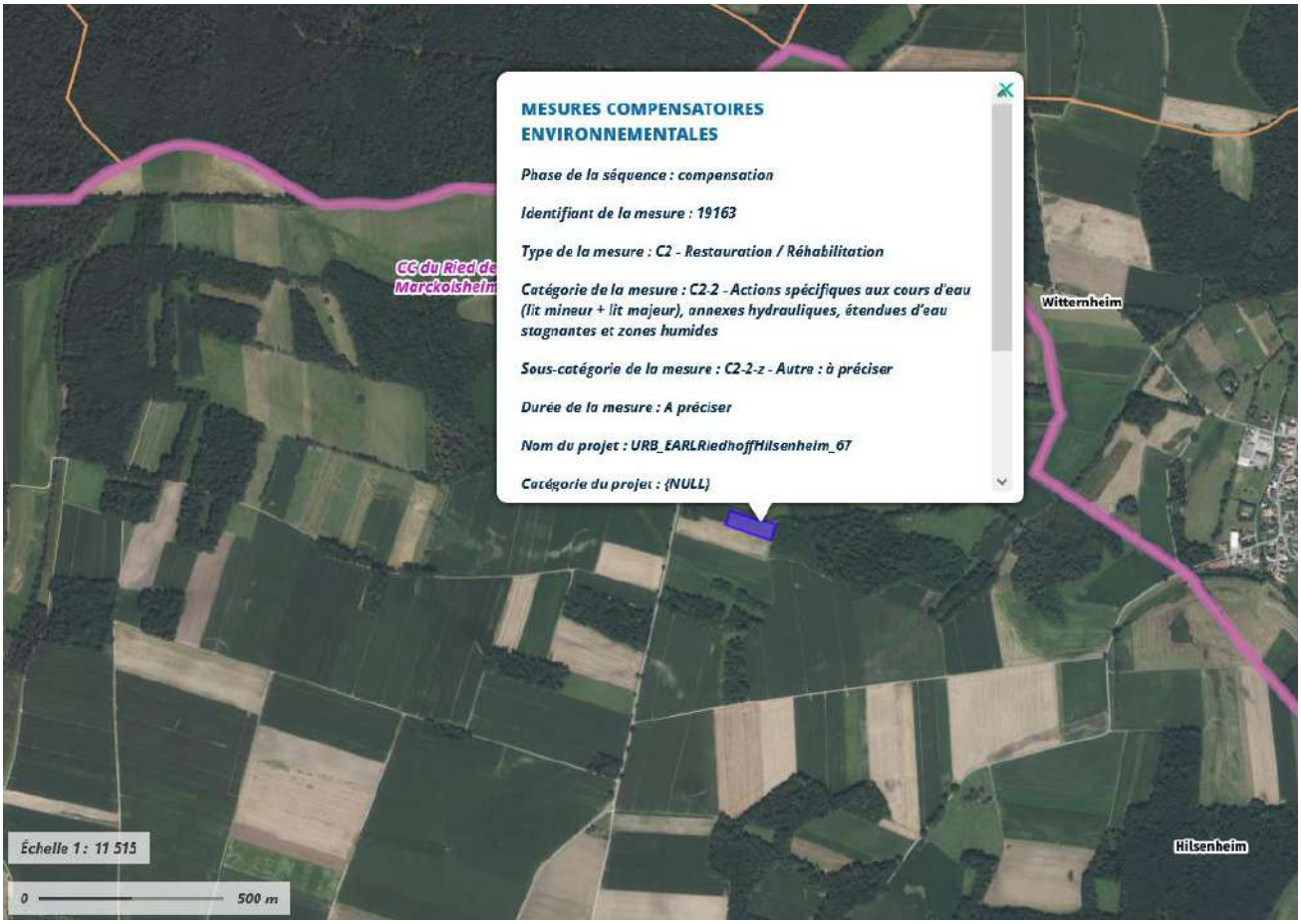
Les résidences « contemporaines » et les locaux artisanaux ou industriels « modernes », par contre, ne permettent l'installation d'aucune espèce.

Enjeux comparés des différents habitats.

Habitat	Niveau de biodiversité	Enjeux patrimoniaux	Niveau d'enjeu global
Plaine céréalière	(+)	0	0
Bocage cultivé à mailles ouvertes	+++++	+	+++
Bocage herbeux à mailles fermées	++++++++	+++++	+++++
Futaie feuillue	+++++++	+++	+++++
Village centre ancien	++++	+	+

3.10- Les mesures compensatoires

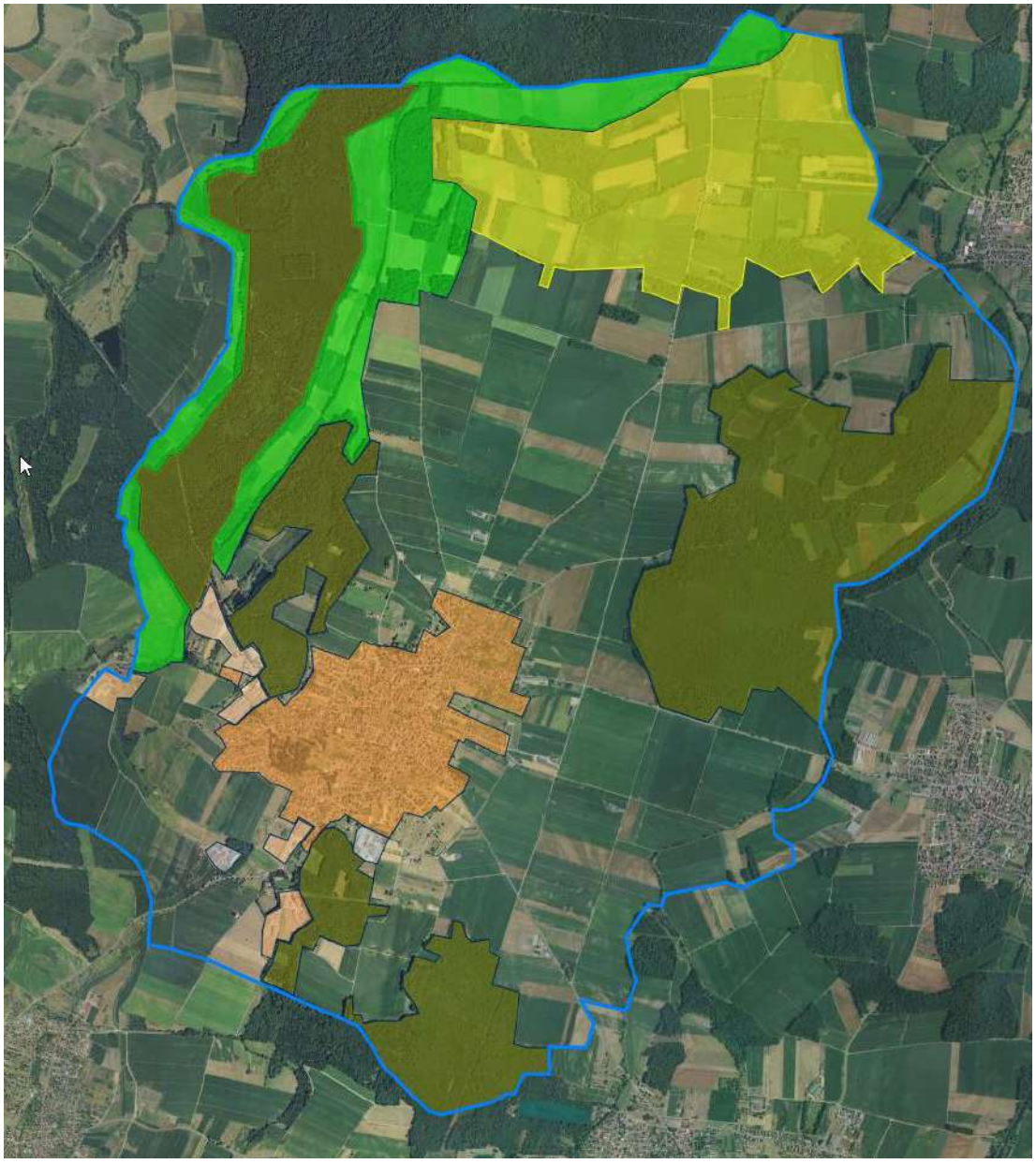
Un site localisé au nord du village est réservé pour la mise en œuvre de mesures compensatoires sur une surface d'un peu plus de 50 ares.



Localisation des mesures compensatoires – source : Géoportail

3.11- Cartes des enjeux biologiques

Le territoire d'Hilsenheim présente un enjeu biologique fort dans le tiers Nord de son territoire, notamment dans l'environnement de prairies et de forêts du bassin de la Zembs. Les naturalistes y ont noté six espèces d'intérêt européen, auxquelles s'ajoutent cinq espèces à enjeu (Odonat, 2017).



4- RESSOURCES ET ENERGIES

Définitions

Energie produite	Electricité	Chaleur	Carburant
Filières dites « classiques »	Nucléaire (centrales)	-	Extraction de pétrole
	Incinération des déchets (part non renouvelable)		-
	Hydraulique par pompage (non renouvelable)	-	-
Filières dites « renouvelables »	Eolien	Filière bois-énergie (production de bois-énergie par la filière forêt bois)	Agrocarburants (carburants produits à partir de biomasse agricole)
	Hydraulique renouvelable (grande, petite et micro-hydraulique)	Pompes à chaleur aérothermiques (extraction de la chaleur de l'air pour diffusion dans bâtiment)	-
	-	Pompes à chaleur géothermiques (PACs individuelles) (extraction de la chaleur de la Terre pour diffusion dans bâtiment)	-
	Géothermie très haute énergie (production d'électricité par géothermie profonde)	Géothermie basse à haute énergie (production de chaleur renouvelable par les PACs géothermiques collectives)	-
	Biogaz (injecté dans le réseau de gaz naturel)		-
	Incinération de déchets (part renouvelable, incinération de la part biodégradable des déchets)		-
	Photovoltaïque (production d'électricité des panneaux photovoltaïques mise sur le réseau)	Solaire thermique (production de chaleur des chauffe-eau solaires collectifs et individuels)	-
	Cultures énergétiques (production de cultures énergétiques (ex : miscanthus) ayant vocation à être valorisées énergétiquement)		

Source: Observatoire Atmo Grand Est – « Atmo Grand Est Invent'Air V2020 »

4.1- Géothermie

Géothermie haute, moyenne et basse énergie

Le potentiel est localisé en Alsace du nord et nécessite, pour être exploitable, un captage en profondeur et dans une zone faillée.

Géothermie très basse énergie

Globalement, l'Alsace est particulièrement favorisée par la présence de la nappe alluviale rhénane qui est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe.

De par l'accessibilité de sa ressource et par les débits de pompage élevés dans les alluvions, la Plaine d'Alsace, où se situe notamment Hilsenheim, avec la nappe alluviale rhénane, correspondant géologiquement au Plio-Quaternaire du Fossé rhénan (en bleu clair sur la carte ci-dessous), se dégage comme le potentiel majeur pour l'exploitation géothermique sur aquifère.



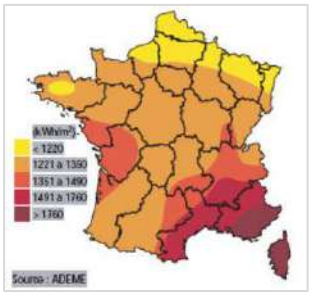
Aquifère :formation géologique, continue ou discontinue, contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables et capable de la restituer naturellement ou par exploitation.

4.2- Photovoltaïque

Le coefficient d'ensoleillement est relativement faible en Alsace (inférieur à 1 200 kWh/m²) mais la filière photovoltaïque a connu une forte croissance ces dernières années.

A l'échelle de Hilsenheim, certaines constructions disposent de panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

Ci-contre, carte du gisement solaire en France – Source ADEME

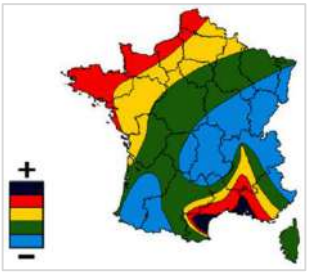


4.3- Eolien

Comme l'indique la carte ci-contre, en comparaison avec d'autres régions françaises, le potentiel éolien est relativement faible en Alsace.

Toutefois, d'après le Schéma Régional Eolien (SRE) d'Alsace de 2012, Hilsenheim fait partie de la liste des communes présentant une zone potentiellement favorable au développement de l'éolien.

Ci-contre, carte du potentiel éolien en France – Source ADEME



4.4- Hydraulique

L'énergie hydraulique permet de fabriquer de l'électricité, dans les centrales hydroélectriques, grâce à la force de l'eau. Cette force dépend soit de la hauteur de la chute d'eau (centrales de haute ou moyenne chute), soit du débit des fleuves et des rivières (centrales au fil de l'eau). Une centrale hydraulique est composée de 3 parties : le barrage qui retient l'eau, la centrale qui produit l'électricité et les lignes électriques qui évacuent et transportent l'énergie électrique. C'est une énergie qui n'émet pas de gaz à effet de serre, elle est utilisable rapidement grâce aux grandes quantités d'eau stockée et c'est une énergie renouvelable très économique à long terme.

Aucune centrale hydraulique n'est installée sur le territoire de Hilsenheim.

4.5- Bois énergie

Les massifs forestiers constituent une ressource énergétique et un patrimoine économique, écologique et social. Une gestion raisonnée permet à la forêt de produire un matériau noble et renouvelable tout en assurant la protection des sols, des eaux (action d'infiltration et lutte contre l'érosion) et des paysages. Le bois peut notamment servir de matériau de construction et de système de chauffage. Il est également utilisé dans l'industrie de l'ameublement et l'industrie papetière.

La région Grand Est est une des régions françaises les plus boisées, avec un taux de boisement de 33%. Le hêtre et les chênes dominent très largement. Sapin et Epicéa occupent les zones de moyenne montagne, et les peupliers les vallées alluviales. La région compte 794 000 ha de forêts pour 310 900 propriétaires environ (46 000 ha et 56 500 propriétaires environ pour le Bas-Rhin) (source CNPF).La région Grand Est est la deuxième région en termes de poids économique de la filière bois (première région pour la récolte du bois d'œuvre feuillu et du bois énergie, deuxième pour le bois de trituration, troisième pour le peuplier, quatrième pour le bois d'œuvre résineux, 55 000 emplois).Enfin, la région est identifiée comme la plus importante en termes d'augmentation potentielle de la récolte (pour l'essentiel les forêts privées). Le « Programme National de la Forêt et du Bois » indique une disponibilité supplémentaire envisageable pour la Région Grand Est de 2,7 Mm3.

En Alsace, le bois destiné aux chaufferies domestiques, collectives et industrielles produit représente 500 000 tonnes par an en 2016 (source Forestiers d'Alsace).

Le territoire de Hilsenheim est partiellement couvert de boisements dont une partie correspond à une forêt publique.

4.7- La consommation énergétique globale à Hilsenheim

Les principaux postes de consommation d'énergie à Hilsenheim sont le transport motorisé, le chauffage résidentiel et les usages de l'électricité (robots ménagers, éclairage, informatique).

Selon EDF, la consommation annuelle d'électricité est de 4 790 MWh, soit 7 220 kWh par foyer et par an. Le chauffage fait appel au gaz naturel pour 56%, au fioul pour 27,5%, à l'électricité pour 15,8% et au gaz en citerne pour 0,7%. La consommation de bois énergie n'est pas renseignée.

Selon l'INSEE (2014), le parc automobile compte 1 139 véhicules individuels. Les déplacements sont imposés par la distance séparant l'habitation des services et des commerces, ainsi que des sites d'emplois. La commune est bien pourvue en services et en commerces. 24% des actifs ayant un emploi travaillent à Hilsenheim, 76 % rejoignent un pôle d'emplois, situé pour la majorité d'entre eux à moins de 20 kilomètres. L'automobile est le mode quasi exclusif de transport pour ces déplacements pendulaires habitat-travail.

Distance entre le centre d'Hilsenheim et les services, commerces et pôles d'emplois.

Services, commerces, sites d'emplois	Distance km	Localité la plus proche
Epicerie	3,5	Muttersholz
Boulanger	0	Hilsenheim
Supermarché	0	Hilsenheim
Garage	0	Hilsenheim
Médecin généraliste	0	Hilsenheim
Pharmacie	0	Hilsenheim
Poste	0	Hilsenheim
Banque	0	Hilsenheim
Ecole primaire	0	Hilsenheim
Collège	9	Sélestat
Lycée	9	Sélestat
Pôle d'emplois de Sélestat	10	
Pôle d'emplois de Benfeld	11	
Pôle d'emplois de Marckolsheim	18	
Pôle d'emplois d'Erstein	19	
Pôle emplois de Colmar	34	
Pôle emplois de Strasbourg	39	

4.8- Le potentiel énergétique local

Le solaire photovoltaïque est le potentiel le plus valorisé localement. Six bâtiments, essentiellement agricoles, ont leur toiture d'exposition Sud couverte de panneaux : la surface des capteurs atteint près de 8 000 m² pour une puissance installée de 1000 kWc et une production annuelle de l'ordre de 850 MWh, soit environ 18% de la consommation locale.

Les autres sources potentielles sont la géothermie de surface, la géothermie profonde (sous réserve de développer un réseau de chaleur dans le cadre d'une cogénération) et le bois énergie (sous réserve de respecter les autres fonctions de la forêt). Mais, les gains les plus sérieux relèvent des énergies économisées, soit par l'isolation des bâtiments, soit par le développement du covoiturage et des déplacements doux. La gare la plus proche est située à Sélestat, soit à une dizaine de kilomètres d'Hilsenheim.

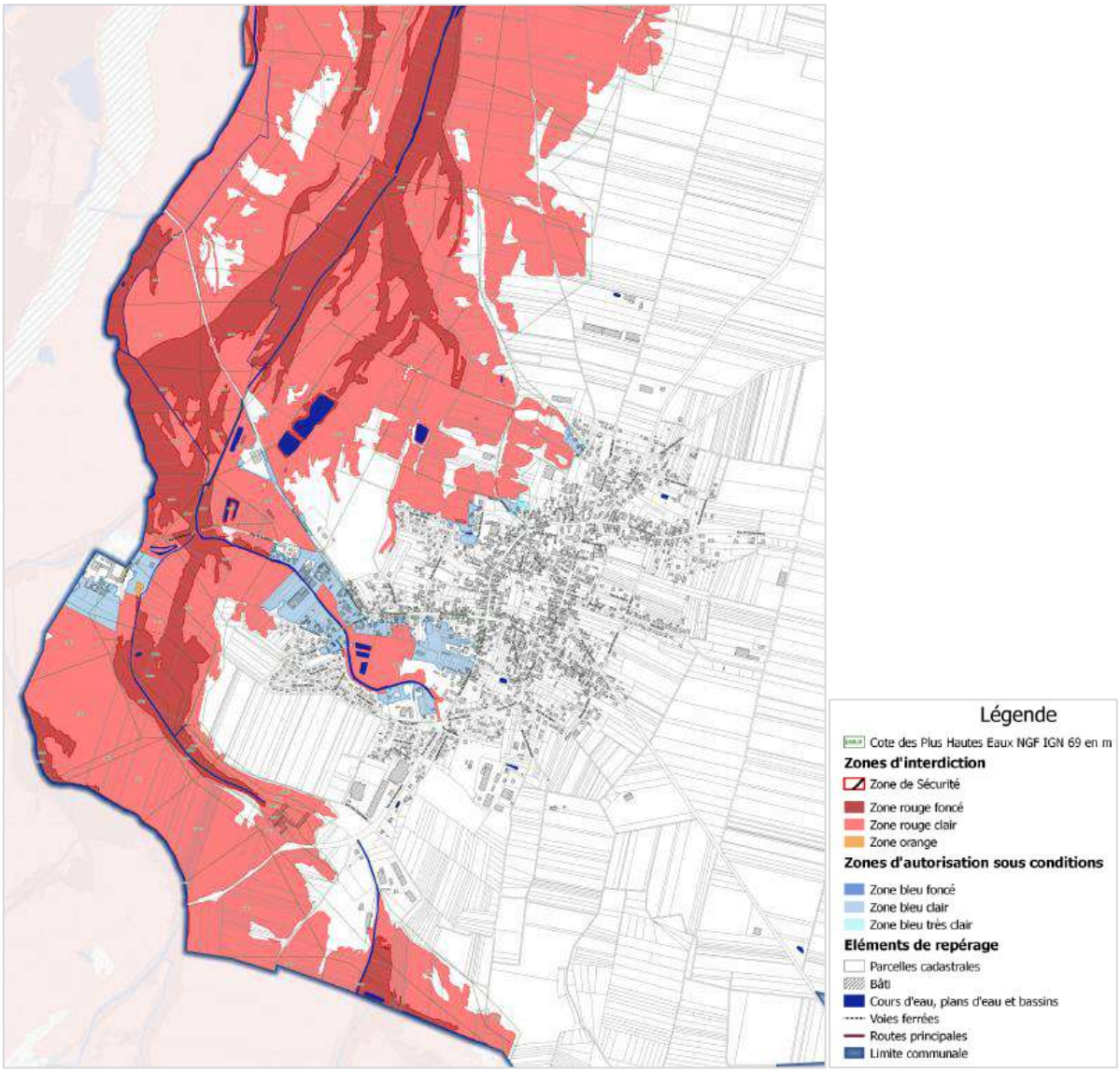
5- RISQUES ET NUISANCES

5.1- Risque d'inondation

La commune de Hilsenheim est soumise au risque d'inondation en raison de la présence des cours d'eau Zembs, Friesengraben, Hanfgraben, Bindernheim et Landweggraben.

Le territoire est concerné par le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de l'Ill approuvé le 30 janvier 2020.

PPRI de l'Ill approuvé le 30 janvier 2020 - Extrait carte n°12 – Commune de Hilsenheim (Sud)



5.2- Coulées de boues

La commune de Hilsenheim dispose d'un porté à connaissance spécifique au risque de coulées d'eaux boueuses, datant du 15 octobre 2010.

A ce titre, la commune fait partie des zones à risques de coulées d'eaux boueuses "ceb 1, 1 bis, 2 ou 3" définies dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) du Bas-Rhin révisé.

Les catégories ceb 1, 1 bis et 3 signifient que la commune a connu au moins un événement caractéristique d'une coulée d'eaux boueuses reconnu par arrêté ministériel comme catastrophe naturelle. La catégorie ceb 2 signifie que la commune est soumise au risque de coulée d'eaux boueuses en raison de la présence d'un bassin versant situé en amont ou alimentant un cours d'eau qui rend une zone urbaine sensible. La catégorie ceb 3 signifie que la commune a connu au moins une coulée d'eaux boueuses identifiée depuis 2008 mais non reconnue en état de catastrophe naturelle.

5.3- Risque de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Parmi ces différents phénomènes observés, on distingue :

- *Les affaissements et effondrements de cavités*
- *Les chute de pierre et éboulements*
- *Les glissements de terrain*
- *Les avancées de dune*
- *Les modifications des berges de cous d'eau et du littoral*
- *Les tassements de terrain provoqués par les alternances de sécheresse et de réhydration des sols*

Les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux catégories :

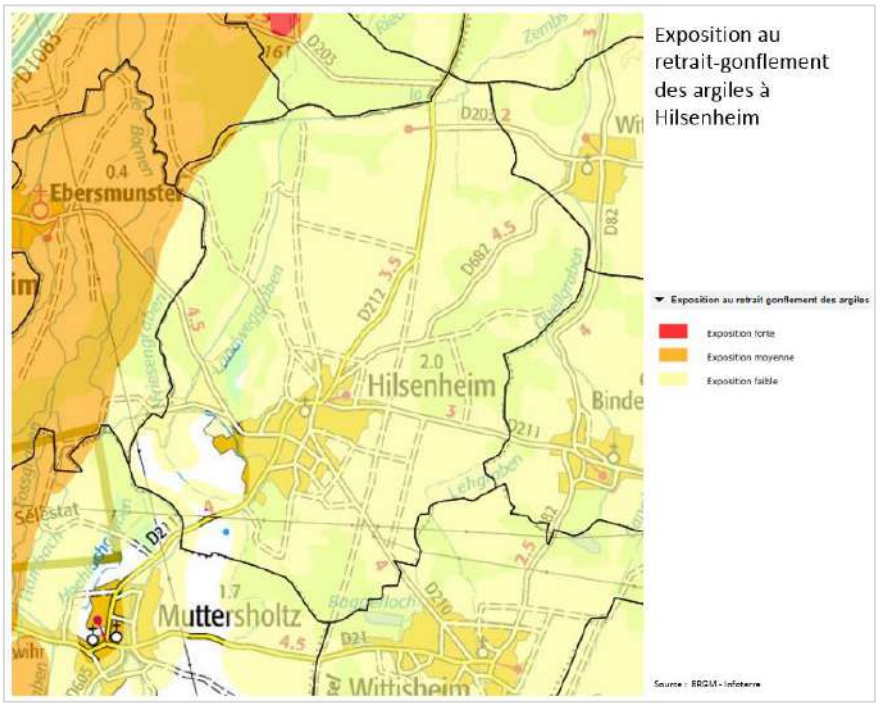
- *Les processus lents et continus tels que les affaissements, tassements, etc.*
- *Les événements rapides et discontinus tels que les effondrements, éboulements, chutes de pierres, etc.*

Aléa retrait-gonflement des sols argileux

Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France dans son ensemble. Il s'agit tout de même du deuxième poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles qui affectent les maisons individuelles après les inondations. Les matières argileuses se modifient en fonction de la teneur en eau passant d'un état dur et sec à une texture plus molle et plastique. Ceci induit des variations de volume des sols avec une amplitude plus ou moins importante. Le phénomène est lié au fait que sous les maisons le sol est protégé de l'évaporation gardant une certaine humidité constante. La différence en teneur d'eau est donc rapidement très différente entre ces sols protégés et ceux à l'air libre. Se produisent ainsi des phénomènes de mouvements différentiels au niveau des murs porteurs. Les dégâts observés sur les constructions sont des fissures des façades des décollements entre éléments jointifs ou encore des dislocations de dallages. La légèreté générale des maisons individuelles et le manque d'études géotechniques préalables les rend particulièrement vulnérables.

L'aléa retrait-gonflement des sols argileux n'entraine pas de restriction à l'urbanisation mais la prévention de ce risque se fait principalement par des mesures constructives adaptées

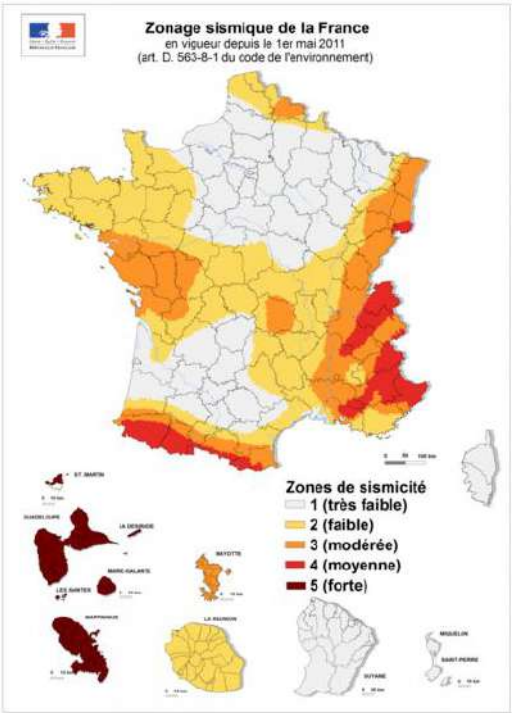
Le territoire de Hilsenheim est essentiellement concerné par un aléa qualifié de « faible ». Seule l'extrémité nord-ouest du territoire est concernée par un aléa qualifié de « moyen ».



5.4- Risque sismique

Depuis le 1er mai 2011, une nouvelle réglementation parasismique est entrée en vigueur. Elle acte un nouveau zonage sismique ainsi que de nouvelles règles parasismiques pour les bâtiments. La réglementation française a été révisée notamment pour répondre aux exigences du nouveau code européen de construction parasismique. La carte de zonage sismique a été élaborée en tenant compte des progrès scientifiques en sismologie. Ainsi, ce zonage divise la France en cinq zones de sismicité:

- *la zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque "normal" (l'aléa sismique est qualifié de très faible)*
- *les zones de sismicité 2 à 5, dans lesquelles les règles de construction parasismique sont applicables à certaines catégories de bâtiments neufs et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.*



Toutes les communes du département du Bas-Rhin sont situées en zone 2 ou 3.

La commune de Hilsenheim est située en **zone de sismicité 3** correspondant à un **risque modéré**.

Zones de sismicité	Risque correspondant
1	Très faible
2	Faible
3	Modéré
4	Moyen
5	Fort

5.5- Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles

La commune est concernée par **quatre arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles**, notamment en lien avec des phénomènes d'inondations, glissement de terrain et de coulées de boues ponctuels (en 1982 et 1983) et la tempête de décembre 1999 qui a touché une grande partie du territoire national.

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
NOR19830720	Glissement de Terrain	22/05/1983	26/07/1983
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983

Source tableau : Géorisques – décembre 2025

5.6- Sites industriels et ICPE

La base de données sur les sites industriels et activités de service (BASIAS) permet d'informer sur une possible pollution des sols du fait des activités industrielles présentes ou passées.

Douze sites sont répertoriés par la base de données BASIAS à Hilsenheim.

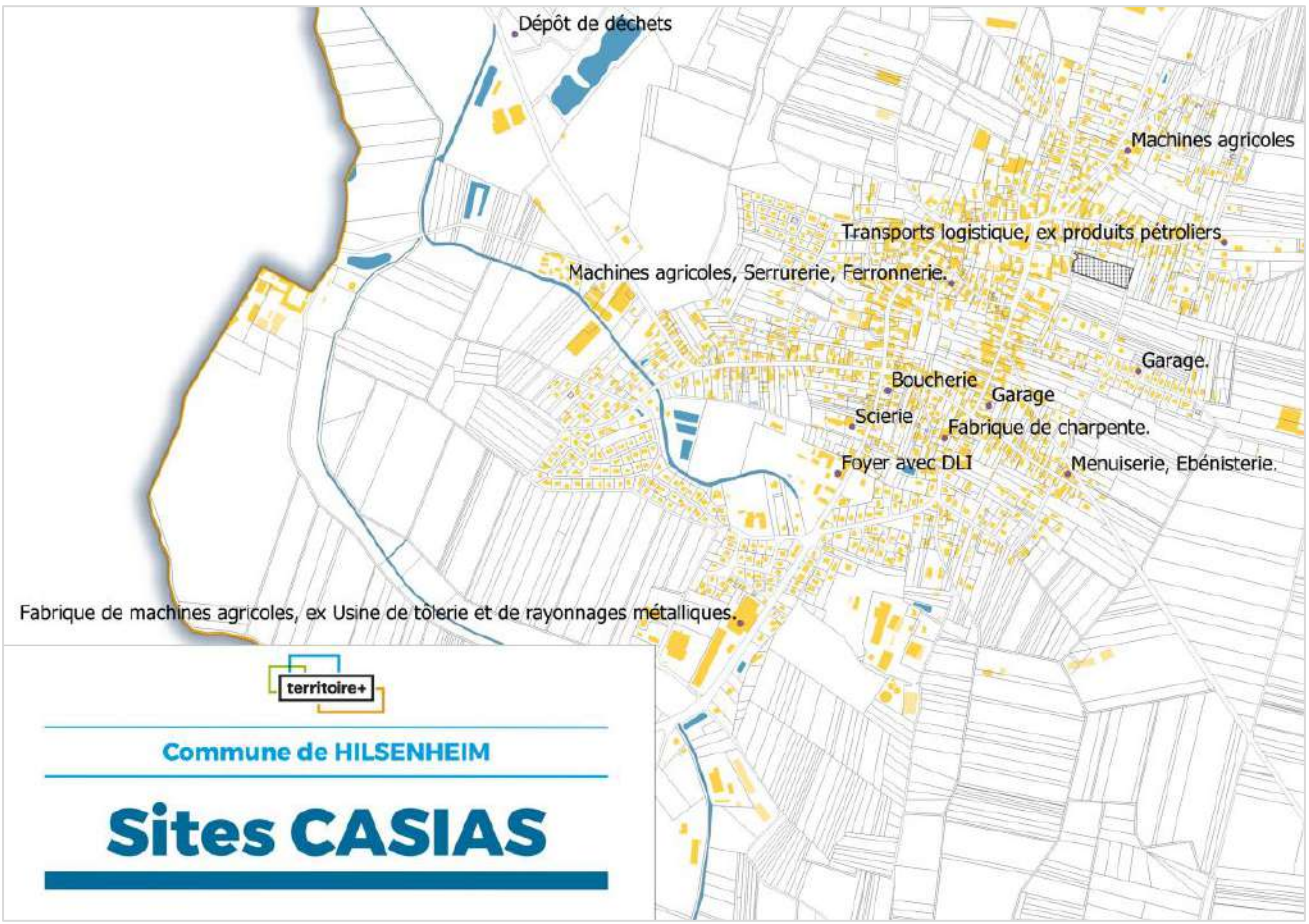
Identifiant BASIAS	Désignation	Localisation	Etat
ALS6702383	BLEGER SA, ex ESSO (transports logistiques, ex produits pétroliers)	232 rue de l'Eglise / route de Binderheim	En activité
ALS6702384	Foyer d'enfants La Providence (foyer avec DLI)	Route de Muttersholtz	En activité
ALS6702385	HAEGELI Robert (garage)	312 rue de l'Eglise	Activité terminée
ALS6702386	EHRHART Sté (scierie)	Route de Muttersholtz	En activité
ALS6702387	METZGER Charles (machines agricoles, serrurerie, ferronnerie)	412 rue des Hiboux	En activité
ALS6702388	DME ex KELLER Marius (menuiserie, ébénisterie)	348 rue Croisée	En activité
ALS6702389	Alsace Charpente Création (fabrique de charpente)	Rue des Muguets	Activité terminée
ALS6702390	BOURGIS Jean-Pierre (garage)	277 rue Rivoli	Activité terminée
ALS6702391	SCHMITT Gérard ex KUHN Oscar (boucherie)	28 rue Principale	En activité
ALS6702392	LMA ex Sté CARALU ex SCHEIDECKER, ancienne filature désaffectée (fabrique de machines agricoles ex usine de tôlerie et de rayonnages métalliques)	1 rue de Muttersholtz	Activité terminée
ALS6702479	Dépôt de déchets	nc	nc
Source : BASIAS2020			

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

La **scierie EHRAHRT** constitue l'unique **installation classée pour la protection de l'environnement** (ICPE) recensée sur la commune. Cette dernière est soumise à autorisation, déclaration et contrôle périodique en raison de la pollution de la nappe que son activité est susceptible d'engendrer.

- Régime : autorisation
- Autorisation 24/07/1998 : mise en œuvre de produits de préservation du bois et dérivés (15 000 L), travail du bois ou matériaux combustibles analogues (230,200 kW), dépôts de bois, papier, carton ou analogues (1 620 m3), remplissage ou distribution de liquides inflammables (1 m3/h).
- Statut : non Seveso
- Etat d'activité : en fonctionnement (dernière inspection le 18/05/2018)
- Activité principale : travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège à l'exception des meubles, fabrication d'articles de vannerie et sparterie.
- IED – MTD : non

La base de données CASIAS (Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) permet de localiser les anciens sites potentiellement pollués sur la commune d'Hilsenheim. Ils sont identifiés sur la carte ci-dessous.



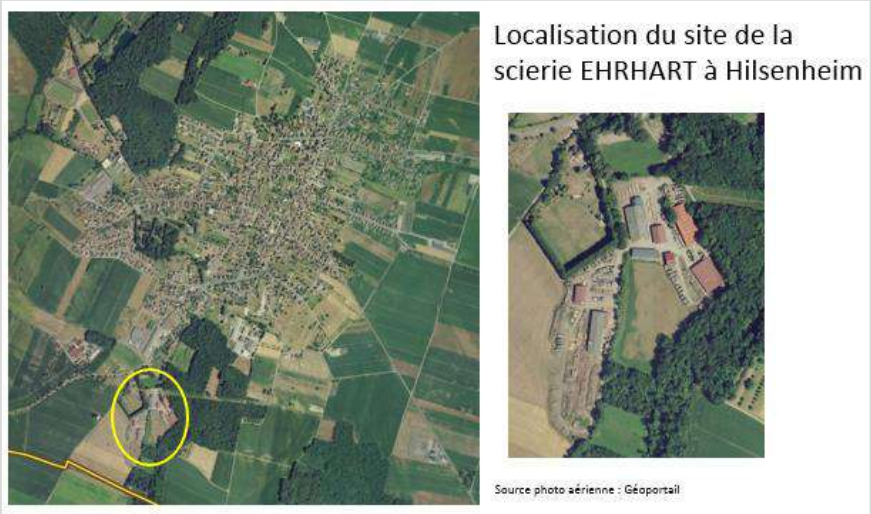
5.7- Sites et sols pollués

La base de données BASOL concerne les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Un site est répertorié par la base de données BASOL sur le territoire de Hilsenheim : Scierie EHRHART.

Désignation	Localisation	Commentaire
Scierie EHRHART	Route de Muttersholtz	Activité installée depuis 1962. Elle est actuellement encadrée par l'arrêté préfectoral (AP) du 24 juillet 1998 l'autorisant à exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Cet AP a été complété par l'arrêté préfectoral complémentaire (APC) du 03 juin 2008. La société exploite : des installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés, des ateliers où l'on travaille le bois ou les matériaux combustibles analogue. Elle stocke et emploi sur son site des liquides inflammables. Aujourd'hui la société est en activité et soumise au régime de l'autorisation.
Source : BASOL		



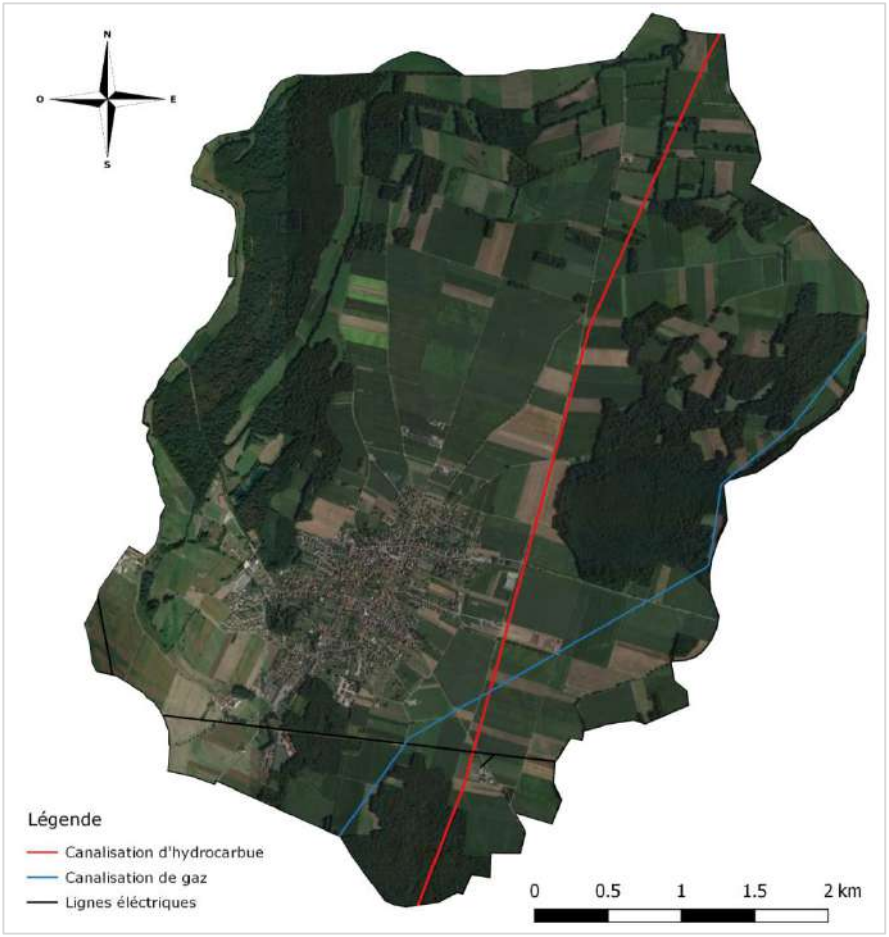
5.8- Transport de marchandises dangereuses

Le territoire de Hilsenheim est traversé par des voies routières sur lesquelles le transport de matières dangereuses (produits hautement toxiques, carburants, gaz, engrais) est autorisé. Par conséquent, il est soumis au risque consécutif à un accident qui pourrait survenir lors du transport de tels produits. Il est également concerné par le transport de matières dangereuses par canalisations.

La commune est également traversée par des canalisations de gaz et d'hydrocarbures : canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTgaz et canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par la société du Pipeline Sud-Européen SPSE (comportant des bandes de servitudes d'utilité publique). Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont l'explosion, l'incendie, l'intoxication et une pollution après dispersion dans l'air, l'eau et le sol.

Risque de transport de matières dangereuses sur le territoire de Hilsenheim	
Par voie routière	Oui
Par voie ferrée	Non
Par voie fluviale	Non
Par canalisations	Oui (gaz et hydrocarbures)

Carte des conduites d'hydrocarbures et de gaz et du réseau électrique.



5.9- Itinéraire de transports exceptionnels

Le transport exceptionnel concerne la circulation en convoi exceptionnel de marchandises, engins ou véhicules dont les dimensions ou le poids dépassent les limites réglementaires et sont susceptibles de gêner la circulation ou de provoquer des accidents. Ce transport est soumis à une autorisation préalable et à des conditions strictes.

Le territoire de Hilsenheim n'est pas concerné par un itinéraire de transports exceptionnels.

5.10- Lignes électriques à haute tension

La commune est traversée par trois lignes électriques, une ligne à haute tension, la «LIT 63kV NO 1 RHINAU-SELESTAT», et par deux lignes à très haute tension : la «LIT 225 kV NO 1 GRAFFENSTADEN-MARCKOLSHEIM» et la «LIT 225 kV NO 1 MARCKOLSHEIM-SCHEER». Le risque réside ici dans la chute de câbles, la formation d'un arc électrique et l'émission de champs électromagnétiques 50Hz potentiellement dangereux pour la santé des habitants dont le logement se situerait sous les câbles. Ces lignes génèrent des servitudes.

La ligne 63 KV est accompagnée d'une zone de servitude large de 22 m au niveau des pylônes (soit 11 m de part et d'autre du pylône) et de 30 à 33,60 mètres aux points équidistants entre deux pylônes dont les écartements varient de 302 à 345 mètres suivant les portées.

Pour les lignes 225 KV, la largeur de la zone de servitude est de 32,4 mètres au niveau des pylônes et de 43,2 mètres aux points équidistants entre deux pylônes dont les écartements sont de 334 mètres en moyenne.

5.11- Nuisances

1) Nuisances sonores

Afin de se prévenir contre de nouvelles expositions au bruit, lors de la construction de nouveaux bâtiments (habitation, hôtel, établissement d'enseignement, de soin et de santé) à proximité des voies existantes, des prescriptions d'isolement acoustique, définies par l'arrêté du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013, doivent être respectées par les constructeurs (maîtres d'œuvre, entreprises de construction, etc.). Ces dispositions ne visent pas à interdire de futures constructions ni à réglementer leur implantation, mais à faire en sorte que celles-ci soient suffisamment insonorisées.

La commune d'Hilsenheim est traversée par cinq axes de circulation : les routes départementales 203, 210, 211, 212 et 682. Aucuns de ces axes n'est concerné par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1992 hiérarchisant les voies de circulation en fonction de leur nuisance sonore.

Le niveau sonore moyen en journée (Leq 6h-22h) sur l'isophone de la RD210, est de 59,3 dB(A) sur le tronçon reliant Hilsenheim à Wittisheim, et de 60,5 dB(A) et le tronçon reliant Hilsenheim à Ebersmunster.

Sur l'isophone de la RD211, il est de 58,2 dB(A) sur le tronçon en direction de Birdernheim, et de 55 dB(A) sur le tronçon en direction de Muttersholtz.

Les routes départementales 203, 212 et 682 sont quant à elles respectivement associées à des niveaux sonores de 55,3 dB(A), 58,2 dB(A) et 49,3 dB(A).

5.12- Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Certains types de roches, notamment le granit, en contiennent davantage.

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m-3) à plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte. Sur certains secteurs, l'existence de caractéristiques particulières du sous-sol (failles, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peut constituer un facteur aggravant en facilitant les conditions de transfert du radon vers la surface et ainsi conduire à modifier localement le potentiel.

Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans une habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...).

La commune de Hilsenheim présente un **potentiel radon de catégorie 1 (faible)**.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles...). Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq.m-3 et moins de 2% dépassent 300 Bq.m-3.

6- SANTE PUBLIQUE

6.1 - Qualité de l'eau potable

L'eau distribuée sur le territoire de Hilsenheim est conforme aux exigences de qualité en vigueur.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : SDEA - SECTEUR HILSENHEIM

Conclusion sanitaire

2024 — L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 5902 personnes sur 3 communes (BINDERNHEIM, HILSENHEIM, MUTTERSHOLTZ). Le responsable des installations est : « SDEA ALSACE MOSELLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2025

UDI 067001933

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 39,2 mg/L
Valeur maxi : 41 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 189
Valeur maxi : 0,063 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,075 mg/L
Valeur maxi : 0,08 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 32,9 °f
Valeur maxi : 33,2 °f

SODIUM

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 11 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 28,4 mg/L
Valeur maxi : 29 mg/L

ARS GRAND EST - ARS GRAND EST Délégation du Bas-Rhin - Cité administrative Gaujot - 14, rue du Maréchal Juin - 67 084 Strasbourg Cedex
https://www.grand-est.ars.sante.fr/ — 03.88.76.79.86 — ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

6.2 - Qualité de l'air

Les sources de pollution de l'air sont la production d'énergie, les transports, l'industrie, les secteurs résidentiel et tertiaire, l'agriculture, les déchets.

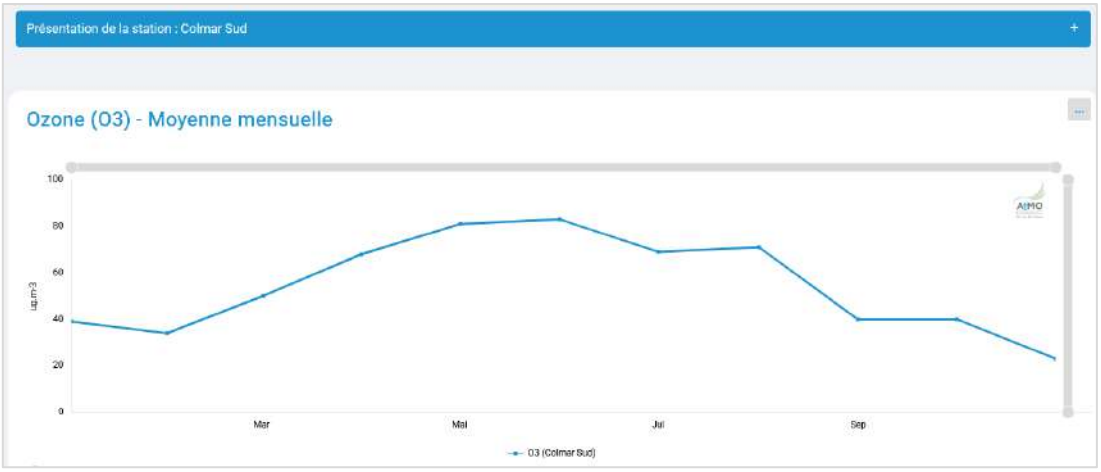
Les particules fines proviennent de nombreuses activités humaines (chauffage notamment au bois, combustion de matières fossiles, incinération de déchets, centrales thermiques, trafic routier, agriculture, procédés industriels tels que carrière, cimenterie, aciérie, fonderie, chimie fine…) et provoquent des irritations. Les particules les plus fines pénètrent profondément dans les voies respiratoires et leur toxicité est accentuée du fait qu'elles peuvent transporter des composés nocifs.

Chaque année, le Bas-Rhin est concerné par plusieurs jours (consécutifs ou non) de pics de pollution à l'ozone.

L'association pour la surveillance et la protection de l'air en Alsace (Atmo Grand Est – ASPA) ne disposant pas de station de mesure sur la commune de Hilsenheim, la qualité de l'air est évaluée par extrapolation des données collectées par la station la plus proche, soit Colmar.

De manière générale cette qualité est bonne, voire très bonne une grande partie de l'année. Les principaux facteurs de dégradation sont l'ozone (O3) en période estivale (mai - septembre) et les particules fines (PM10) en période hivernale (décembre - février). Ces dernières sont moins présentes en milieu rural (Hilsenheim) qu'en milieu urbain (Colmar).

Evolution des moyennes mensuelles d'ozone (O3) enregistrées par la station de Colmar entre janvier et décembre 2025.



Une vaste enquête a été menée par l'ASPA entre 2013 et 2015, afin d'évaluer les produits phytosanitaires présents dans l'air en Alsace. Cette étude a été réalisée sur cinq stations reflétant les situations viticole, arboricole, de grande culture et urbaine. La station d'Ohnenheim, site de grandes cultures, a mis en évidence la présence de 14 molécules, dont sept herbicides, deux insecticides et cinq fongicides. Les plus hautes concentrations détectées correspondent aux herbicides durant la période estivale. La commune de Hilsenheim présentant une proportion importante de cultures et étant située à environ 12 km de la commune d'Ohnenheim, nous pouvons raisonnablement penser que ces mesures sont également représentatives de l'état de l'air à Hilsenheim.

6.3 - Risques sanitaires liés au moustique tigre

Le réchauffement climatique et le développement des échanges internationaux favorisent la dispersion d'espèces exotiques envahissantes (plantes, animaux, insectes...), telles que le moustique tigre qui peut être le vecteur de maladies transmissibles à l'Homme (dengue, chikungunya, zika...). Ce moustique s'implante progressivement en France depuis quelques années. Le département du Bas-Rhin est classé par arrêté interministériel du 20 novembre 2015 parmi les 30 départements au niveau "albopictus 1" où le moustique est considéré comme présent.

Une faible quantité d'eau stagnante permet au moustique de se reproduire. L'urbanisation et les modes de vie actuels favorisent le développement des gîtes larvaires : terrasses sur plot, miroir d'eau non entretenu, récupération des eaux pluviales, gouttières, siphons, regards, bondes, rigoles, avaloirs et évacuations mal conçus ou difficiles d'entretien, etc.

Les projets d'aménagement doivent donc intégrer ce nouveau risque sanitaire à travers de meilleurs techniques empêchant ou limitant les eaux stagnantes (pentes plus importantes, terrasses carrelées, mise hors d'eau, moustiquaires, traitement des eaux stagnantes, curage des plans d'eau...)

6.4 - Risques d'exposition aux produits phytosanitaires

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a prévu l'application de mesures renforcées afin de protéger les personnes vulnérables lors de l'application de produits phytopharmaceutiques. En vertu de l'article L.253-7-1 du code rural et de la pêche maritime issu de cette loi, "en cas de nouvelle construction d'un établissement mentionné au présent article à proximité d'exploitations agricoles, le porteur de projet prend en compte la nécessité de mettre en place des mesures de protection physique". Il s'agit notamment des établissements scolaires, crèches, aires de jeux pour enfants, jardins et espaces verts ouverts au public, établissements de santé...

Dans les zones à vocations d'habitation existantes ou projetées dans le cadre du PLU contigües aux zones agricoles, des mesures de protection comme des haies anti-dérive par exemple, peuvent être prévues.

6.5 - Risques d'exposition aux ondes électromagnétiques

La commune de Hilsenheim étant traversée par une ligne électrique à haute tension, une attention particulière doit être portée en cas d'ouverture à l'urbanisation de secteurs situés à proximité de cette ligne.

VB Process – Une société de la marque Territoire +

Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Est : **Thibaud De Bonn**

06 88 04 08 85

thibaud.debonn@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr